

Les Compagnies **Loblaw** Limitée

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

**LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE
ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

LE 30 AVRIL 2020

LE PRÉSENT DOCUMENT CONTIENT :
L'AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

Le 13 mars 2020

Cher actionnaire,

Nous sommes heureux de vous inviter, au nom du conseil et de la direction, à l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le jeudi 30 avril 2020, à 11 h (heure de Toronto), au Meridian Arts Centre, salle Lyric Theatre, 5040 Yonge Street, Toronto (Ontario) Canada. En raison des incidences incertaines sur le public de l'écllosion du coronavirus (COVID-19) et dans un souci de protéger la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos collègues et de la communauté élargie, l'assemblée de cette année aura lieu sous forme d'assemblée virtuelle seulement, par l'intermédiaire d'une webémission en direct. Les actionnaires pourront écouter l'assemblée et y participer et voter en temps réel au moyen d'une plateforme Web, au lieu d'y assister en personne.

Vous trouverez ci-joint l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et les documents y afférents.

La présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction présente les questions qui seront abordées à l'assemblée. Elle contient des renseignements sur nos pratiques de gouvernance ainsi que notre approche en matière de rémunération des hauts dirigeants. À l'assemblée, les actionnaires se prononceront sur des questions importantes. Nous espérons que vous prendrez le temps d'examiner les documents relatifs à l'assemblée et d'exercer votre droit de vote. Il vous sera possible d'exercer votre droit de vote en assistant à l'assemblée virtuelle ou par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoir en retournant le formulaire de procuration dûment rempli. Veuillez lire les documents ci-joints, car ils contiennent des renseignements pertinents sur les questions à trancher à l'assemblée.

Nous espérons que vous pourrez vous joindre à notre assemblée qui aura lieu en webémission qui sera présentée au <http://web.lumiagm.com/235646106>. Le présent document contient d'autres renseignements sur la façon d'assister à l'assemblée virtuelle. Il s'agit d'une belle occasion d'écouter les personnes qui sont responsables du rendement de la Société, et de leur poser des questions. La diffusion Web sera archivée sur notre site Web après l'assemblée.

Nous vous remercions pour le soutien continu que vous accordez à Loblaw et nous vous donnons virtuellement rendez-vous à l'assemblée de cette année.

Salutations distinguées,

Le président-directeur du conseil,



Galen G. Weston

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

Table des matières

1	Assemblée		
	Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires		1
	Information sur le vote		1
	À propos de la présente circulaire et des documents reliés aux procurations.....		1
	Procédures de notification et d'accès		1
	Questions et réponses sur l'assemblée virtuelle		1
	Questions et réponses sur le processus de vote		2
	Information générale		5
	Capital-actions et actionnaire principal.....		5
	Questions à l'ordre du jour de l'assemblée.....		6
	Réception des états financiers		6
	Élection du conseil d'administration.....		6
	Rémunération des administrateurs		19
	Nomination de l'auditeur		21
	Résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction.....		22
	Proposition des actionnaires		22
2	Rapport des comités		
	Rapport du comité d'audit à l'intention des actionnaires		23
	Rapport du comité de la gestion des risques et de la conformité à l'intention des actionnaires		25
	Rapport du comité de retraite à l'intention des actionnaires		28
	Rapport du comité de gouvernance à l'intention des actionnaires.....		31
3	Énoncé des pratiques de gouvernance		
	Énoncé des pratiques de gouvernance		34
	Questions liées à la gouvernance.....		42
4	Analyse de la rémunération		
	Analyse de la rémunération		46
	Introduction		47
	Approche en matière de rémunération des hauts dirigeants		47
	Rémunération des hauts dirigeants et gestion des risques		48
	Rôle de la direction dans le processus de rémunération et d'évaluation		49
	Composantes de la rémunération.....		51
	Composantes de la rémunération des hauts dirigeants pour 2019.....		53
	Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2019		68
	Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle		70
	Décisions concernant la rémunération versée en 2020.....		73
	Représentation graphique du rendement		74
	Tableau sommaire de la rémunération		75
	Attributions aux termes d'un régime incitatif.....		77
	Ententes à l'égard des régimes de retraite et de la rémunération des hauts dirigeants pour longue durée de service		78
	Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés		79
	Autre information		
	Assurance de responsabilité civile à l'intention des administrateurs et des membres de la direction		79
	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités		79
	Mesures financières non conformes aux PCGR.....		79
	Renseignements complémentaires		79
	Communications avec le conseil d'administration.....		80
	Approbation du conseil.....		80
	Annexe A Mandat du conseil d'administration		A-1
	Annexe B Propositions des actionnaires		B-1

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires 2020 de Les Compagnies Loblaw limitée (l'« assemblée ») aura lieu le jeudi 30 avril 2020, à 11 h (heure de Toronto), aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 28 décembre 2019 et le rapport de l'auditeur y afférent;
2. élire les administrateurs (se reporter à la rubrique « Élection du conseil d'administration » dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire ») pour obtenir d'autres renseignements);
3. nommer un auditeur et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération (se reporter à la rubrique « Nomination de l'auditeur » dans la circulaire pour en savoir plus);
4. se prononcer sur la résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction;
5. se prononcer sur la proposition des actionnaires se trouvant à l'annexe B de la circulaire;
6. traiter les autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée ou à une reprise ou un report de celle-ci.

Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 mars 2020 auront le droit de voter à l'assemblée.

En raison des incidences incertaines sur la santé publique de l'éclosion du coronavirus (COVID-19) et dans un souci de protéger la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos collègues et de notre communauté élargie, l'assemblée de cette année aura lieu sous forme d'assemblée virtuelle seulement, par l'intermédiaire d'une webémission en direct. Les actionnaires pourront écouter l'assemblée et y participer et voter en temps réel au moyen d'une plateforme Web, au lieu d'y assister en personne.

Vous pouvez assister à l'assemblée en vous joignant à la webémission en direct en ligne au <http://web.lumiagm.com/235646106>. Se reporter à la rubrique « Comment puis-je assister et participer à l'assemblée virtuelle? » de la circulaire pour des instructions détaillées sur la façon de voter et d'assister à l'assemblée.

Procédures de notification et d'accès

Les Compagnies Loblaw limitée (la « Société ») a recours à la procédure de notification et d'accès adoptée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour la livraison de la circulaire. Selon les procédures de notification et d'accès, vous avez le droit de recevoir un formulaire de procuration (ou un formulaire d'instruction de vote) vous permettant d'exercer un droit de vote à l'assemblée. Cependant, au lieu de recevoir la circulaire en version papier, vous recevez le présent avis de convocation qui contient des renseignements sur la façon d'accéder à la circulaire par voie électronique. La procédure de notification et d'accès a pour principal avantage de réduire les coûts et de minimiser les incidences environnementales qui découlent de la production et de la transmission d'un grand nombre de documents en version papier. Les actionnaires qui ont accepté de recevoir la version électronique des documents reçoivent le présent avis de convocation en format électronique.

La circulaire et le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote) se rattachant aux actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») contiennent des renseignements supplémentaires sur les questions qui seront abordées à l'assemblée. **Vous êtes priés de consulter et d'examiner toute l'information figurant dans la circulaire avant d'exercer votre droit de vote.**

Les actionnaires qui ont des questions sur la procédure de notification et d'accès peuvent communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare ») au numéro sans frais en composant le 1-866-964-0492 ou en visitant le www.computershare.com/noticeandaccess.

Sites Web où est publiée la circulaire

La circulaire peut être consultée sur le site Web de la Société, à l'adresse www.loblaw.ca, ou sous le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Actionnaires inscrits et non inscrits

Si vous souhaitez recevoir la circulaire en format papier, vous devez d'abord établir si vous êtes : (i) un actionnaire non inscrit ou (ii) un actionnaire inscrit.

- Vous êtes un actionnaire non inscrit (également connu sous le nom d'actionnaire véritable) si vous avez la propriété indirecte d'actions ordinaires et que vos actions ordinaires sont immatriculées au nom d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier ou d'un autre intermédiaire. Par exemple, vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions ordinaires sont détenues dans un compte de courtage de quelque sorte.

- Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez un ou des certificats attestant vos actions en format papier ou une attestation délivrée au moyen d'un système d'inscription directe et que votre nom figure directement sur le ou les certificats, ou l'attestation.

Comment obtenir une circulaire en format papier

Tous les actionnaires pourront faire une demande afin de recevoir par la poste sans frais la circulaire en format papier jusqu'à un an après la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pouvez faire une demande en vous rendant à l'adresse www.proxyvote.com, en y inscrivant le numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur votre formulaire d'instructions de vote et en suivant les directives. Sinon, vous pouvez faire une demande en communiquant avec Broadridge Investor Communications Corporation (« Broadridge ») au numéro 1-877-907-7643. Si vous souhaitez recevoir la circulaire en format papier avant la date limite pour l'exercice du vote et la date de l'assemblée, votre demande doit être reçue avant le 17 avril 2020 (au moins sept jours ouvrables avant la date limite pour voter indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote).

Si vous détenez un ou des certificats d'actions en format papier sur lesquels votre nom figure directement et que vous souhaitez obtenir la circulaire : (i) avant la date limite pour voter et la date de l'assemblée, faites-en la demande auprès de Computershare, au 1-866-962-0498; ou (ii) après la date d'assemblée, dans l'année suivant le dépôt de la circulaire sur SEDAR, faites-en la demande auprès de Computershare, au 1-800-564-6253. Si vous souhaitez recevoir la circulaire avant la date limite pour l'exercice du vote et la date de l'assemblée, votre demande doit être reçue avant le 17 avril 2020 (au moins sept jours ouvrables avant la date limite pour voter indiquée sur votre formulaire de procuration).

Exercice du droit de vote

Actionnaires non inscrits

Les actionnaires non inscrits ont le droit de voter par l'entremise de Broadridge ou de leur intermédiaire, selon le cas, ou pendant l'assemblée au moyen d'un bulletin de vote en ligne accessible sur la plateforme de webémission en direct. Pour voter, les actionnaires non inscrits doivent suivre les consignes de Broadridge ou de leur intermédiaire, selon le cas, comme il est précisé dans le formulaire d'instructions de vote. Les formulaires d'instructions de vote seront fournis par Broadridge ou votre intermédiaire. Les formulaires d'instructions de vote peuvent être retournés comme suit :

INTERNET : www.proxyvote.com

TÉLÉPHONE : 1-800-474-7501 (en français) ou 1-800-474-7493 (en anglais)

COURRIER : Data Processing Centre, C.P. 3700, succ. INDUSTRIAL PARK, Markham (Ontario) L3R 9Z9

Broadridge ou votre intermédiaire, selon le cas, doit recevoir vos instructions de vote au moins un jour ouvrable avant la date de dépôt de la procuration qui est précisée dans le formulaire d'instructions de vote. Si vous êtes un actionnaire non inscrit et souhaitez assister à l'assemblée et y exercer votre droit de vote (ou vous faire représenter par une autre personne qui votera pour votre compte), vous devez remplir le formulaire d'instructions de vote conformément aux instructions qui y figurent. Ces instructions comprennent l'étape supplémentaire d'inscrire la personne que vous avez désignée pour assister à l'assemblée (vous-même ou la personne que vous aurez désignée pour assister en votre nom) auprès de notre agent des transferts, Computershare, après avoir soumis le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir que vous avez désigné pour assister à l'assemblée auprès de Computershare, ce dernier ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et il pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité. Les invités pourront écouter l'assemblée mais ils ne pourront pas poser de questions ni voter.

Actionnaires inscrits

Les actionnaires inscrits ont le droit de voter par procuration ou pendant l'assemblée au moyen d'un bulletin de vote en ligne accessible sur la plateforme de webémission en direct. Les actionnaires inscrits qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée pourront exercer leur droit de vote en retournant le formulaire de procuration dûment signé ou en votant à l'avance sur Internet, conformément aux consignes figurant sur le formulaire. Computershare doit recevoir les formulaires de procuration dûment remplis avant 17 h (heure de Toronto), le 28 avril 2020 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant la date de la reprise de l'assemblée.

Fait à Toronto (Ontario), en ce 13^e jour de mars 2020.

SUR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le vice-président exécutif, chef des services juridiques et secrétaire,



Gordon A. M. Currie

INFORMATION SUR LE VOTE

À PROPOS DE LA PRÉSENTE CIRCULAIRE ET DES DOCUMENTS RELIÉS AUX PROCURATIONS

La Société vous transmet la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la présente « circulaire ») et les autres documents concernant l'assemblée annuelle des actionnaires 2020 de Les Compagnies Loblaw limitée (la « Société » ou « Loblaw »), qui aura lieu le jeudi 30 avril 2020, à 11 h (heure de Toronto). En raison des incidences incertaines sur la santé publique de l'écllosion du coronavirus (COVID-19) et dans un souci de protéger la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos collègues et de la communauté élargie, l'assemblée de cette année aura lieu sous forme d'assemblée virtuelle seulement, par l'intermédiaire d'une webémission en direct. Les actionnaires pourront écouter l'assemblée et y participer et voter en temps réel au moyen d'une plateforme Web, au lieu d'y assister en personne.

La présente circulaire présente les questions qui seront soumises à un vote à l'assemblée ainsi que le processus de vote, et contient des renseignements sur la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants, les pratiques de gouvernance de la Société et d'autres questions pertinentes.

Veillez vous reporter à la rubrique « Questions et réponses sur le processus de vote » ci-dessous pour savoir comment exercer votre droit de vote à l'égard des questions qui seront soumises à l'assemblée, que vous décidiez ou non d'y assister.

Sauf indication contraire, l'information figurant dans la présente circulaire est donnée en date du 9 mars 2020, et tous les montants en argent sont en dollars canadiens.

PROCÉDURES DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

La Société a recours à la procédure de notification et d'accès, qui lui permet de transmettre les documents reliés aux procurations par Internet, plutôt que d'envoyer une version papier par courrier aux actionnaires. Aux termes des procédures de notification et d'accès, la Société transmettra les documents reliés aux procurations : (i) en publiant la présente circulaire (et tous les documents reliés aux procurations) sur un site Web autre que celui de SEDAR, en l'occurrence le www.loblaw.ca; et (ii) en envoyant aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société (« actions ordinaires ») un avis de convocation les informant que la présente circulaire et les documents reliés aux procurations ont été publiés sur le site Web de la Société et leur expliquant comment les consulter.

Le 25 mars 2020 ou vers cette date, la Société fera parvenir aux actionnaires l'avis de convocation accompagné du document de vote pertinent (un formulaire d'instructions de vote ou un formulaire de procuration). L'avis de convocation contient des renseignements généraux sur l'assemblée, les questions qui seront soumises au vote, des directives pour avoir accès aux documents relatifs aux procurations et des explications sur la façon d'obtenir la présente circulaire en format papier.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR L'ASSEMBLÉE VIRTUELLE

Q : Pourquoi l'assemblée sera-t-elle complètement virtuelle?

R : En raison des incidences incertaines sur la santé publique de l'écllosion du coronavirus (COVID-19) et dans un souci de protéger la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos collègues et de la communauté élargie, l'assemblée de cette année aura lieu sous forme d'assemblée virtuelle seulement, par l'intermédiaires d'une webémission en direct. Les actionnaires pourront écouter l'assemblée et y participer et voter en temps réel au moyen d'une plateforme Web, du lieu d'y assistant en personne.

Q : Qui peut assister et voter à l'assemblée virtuelle?

R : Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés qui se connectent à l'assemblée en ligne pourront écouter l'assemblée, y poser des questions et voter en toute sécurité au moyen d'une plateforme Web, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et suivent les instructions énoncées dans la présente circulaire. Les actionnaires qui souhaitent désigner un fondé de pouvoir pour les représenter à l'assemblée (y compris les actionnaires non inscrits qui souhaitent se désigner eux-mêmes comme fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée, y participer et voter) doivent soumettre leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote dûment rempli ET inscrire le fondé de pouvoir auprès de l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), tel qu'il est décrit ci-après. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir (la personne que vous avez désignée pour qu'elle assiste à l'assemblée, soit vous-même, soit une autre personne) auprès de Computershare, ce dernier ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de fondé de pouvoir pourront assister à l'assemblée en tant qu'invités, pourvu qu'ils soient connectés à Internet. Les invités pourront écouter l'assemblée mais ne pourront pas poser de questions ni voter.

Q : Comment puis-je assister et participer à l'assemblée virtuelle?

R : La façon dont vous pouvez voter varie selon que vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit. Veuillez lire les instructions de vote ci-dessous qui s'appliquent à vous.

Afin d'assister à l'assemblée, les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment désignés à titre de fondé de pouvoir) et les invités (y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de fondé de pouvoir) doivent se connecter de la manière indiquée ci-après.

- Étape 1 : Connectez-vous au <http://web.lumiagm.com/235646106>
- Étape 2 : Suivez les instructions ci-après :

Actionnaires inscrits : Cliquez sur « Se connecter » et entrez ensuite votre numéro de contrôle et mot de passe « **loblaw2020** » (il faut respecter les minuscules et majuscules). Le numéro de contrôle qui se trouve sur le formulaire de procuration ou dans le courriel de notification que vous avez reçu de Computershare constitue votre numéro de contrôle. Si vous utilisez votre numéro de contrôle pour vous connecter à l'assemblée, tout droit de vote que vous exercez à l'assemblée viendra révoquer toute procuration que vous avez soumise précédemment. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration que vous avez soumise précédemment, vous ne devriez pas voter à l'assemblée.

Fondés de pouvoir dûment nommés : Cliquez sur « Se connecter » et entrez ensuite votre numéro de contrôle et mot de passe « **loblaw2020** » (il faut respecter les minuscules et majuscules). Les fondés de pouvoir qui ont été dûment nommés et inscrits auprès de Computershare de la manière décrite dans la présente Circulaire recevront un numéro de contrôle par courriel de la part de Computershare une fois que le délai de vote par procuration sera écoulé.

Invités : Cliquez sur « Invité » et remplissez le formulaire en ligne.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés peuvent poser des questions à l'assemblée et voter en remplissant un bulletin de vote en ligne pendant l'assemblée. Si vous prévoyez voter à l'assemblée, il est important que vous soyez en tout temps connecté à Internet pendant l'assemblée pour que vous puissiez voter au moment où le vote commence. Il vous incombe de garantir la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée en ligne et suivre les étapes de démarche d'inscription.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de fondés de pouvoir peuvent écouter l'assemblée en tant qu'invités. Les invités ne seront pas autorisés à poser des questions à l'assemblée ni à y voter.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE PROCESSUS DE VOTE

Q : Sur quelles questions est-ce que je vote?

R : Vous serez appelé à voter sur :

- l'élection des administrateurs;
- la nomination de l'auditeur et l'autorisation aux administrateurs de fixer sa rémunération;
- une résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction;
- la proposition des actionnaires se trouvant à l'annexe B de la présente circulaire.

Q : Suis-je habilité à voter?

R : Vous avez le droit de voter si vous étiez un détenteur d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux le 9 mars 2020, soit la date de clôture des registres de l'assemblée. Chaque action ordinaire donne droit à un vote.

Q : Comment puis-je voter?

R : La façon de voter dépend de votre statut : actionnaire inscrit ou non inscrit. Veuillez lire les instructions de vote ci-dessous qui s'appliquent à vous.

Q : Suis-je un actionnaire inscrit?

R : Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez des actions ordinaires en votre nom propre, et avez un certificat d'action ou une attestation délivrée au moyen d'un système d'inscription directe. En tant qu'actionnaire inscrit, votre nom figure à ce titre dans le registre des actions conservé par Computershare.

Q : Suis-je un actionnaire non inscrit ou véritable?

R : La plupart des actionnaires sont des actionnaires non inscrits. Vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions ordinaires sont détenues dans un compte au nom d'un intermédiaire, comme une banque, un courtier ou une société de fiducie. En tant qu'actionnaire non inscrit, vos actions ne sont pas inscrites à votre nom, mais votre titre de propriété dans les actions ordinaires est consigné dans un système électronique. Ainsi, vous n'êtes pas inscrit en qualité d'actionnaire dans le registre des actions tenu par Computershare. C'est plutôt le nom de l'intermédiaire ou du dépositaire par l'entremise duquel vous détenez vos actions ordinaires qui est inscrit dans le registre des actions ordinaires de la Société en tant que détenteur de vos actions ordinaires.

La Société distribue des exemplaires des documents reliés aux procurations dans le cadre de l'assemblée aux intermédiaires pour qu'ils puissent transmettre les documents aux actionnaires non inscrits. Les intermédiaires font souvent parvenir les documents aux actionnaires non inscrits par l'entremise d'une société de services (comme Broadridge Investor Communications Corporation). La Société retient les services d'un intermédiaire pour remettre les documents reliés aux procurations à tous les actionnaires non inscrits.

Q : Comment puis-je voter si je suis un actionnaire inscrit?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pourrez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires par procuration ou pendant l'assemblée au moyen d'un bulletin de vote en ligne accessible sur la plateforme de webémission en direct.

1. Exercice du droit de vote à l'assemblée

Si vous souhaitez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée, il n'est pas nécessaire de remplir ou de retourner le formulaire de procuration qui vous a été envoyé. Votre vote sera pris en compte à l'assemblée par l'entremise de la plateforme de webémission en direct.

2. Exercice du vote par procuration

Vous pouvez exercer votre droit de vote par procuration que vous assistiez ou non à l'assemblée. Pour exercer un droit de vote par procuration, il faut remplir le formulaire de procuration ci-joint (qui se trouve également au www.investorvote.com) et le retourner par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- par courrier, par messagerie ou par livraison en main propre à Computershare, à l'adresse indiquée ci-dessous;
- en ligne, au www.investorvote.com.

Vous pouvez autoriser les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint à exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires, ou **nommer une autre personne comme fondé de pouvoir**. Les personnes désignées dans le formulaire de procuration sont Galen G. Weston, président-directeur du conseil, et Gordon A. M. Currie, vice-président exécutif, chef des services juridiques et secrétaire de la Société. À moins que vous nommiez une autre personne ou société pour agir comme fondé de pouvoir, vous accordez aux personnes nommées ci-dessus le pouvoir d'exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée.

Pour nommer une autre personne ou société comme fondé de pouvoir, vous devez inscrire le nom de cette personne ou de cette société dans l'espace prévu à cette fin. La personne ou le représentant de la société en question doit participer à l'assemblée pour exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires au moyen du bulletin de vote en ligne accessible sur la plateforme de webémission en direct. Si vous n'inscrivez aucun nom dans l'espace prévu, les représentants de la direction susmentionnés seront nommés pour agir comme votre fondé de pouvoir. Vous pourriez également utiliser un autre formulaire de procuration que celui qui est compris dans les documents qui vous ont été envoyés.

Si vous souhaitez désigner une autre personne ou entreprise comme votre fondé de pouvoir, vous devez réaliser l'étape supplémentaire d'inscrire ce fondé de pouvoir auprès de Computershare au www.computershare.com/LoblawCompaniesLimited après avoir soumis votre formulaire de procuration. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit auprès de Computershare, il ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et il pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité.

Pour que votre vote soit comptabilisé, n'oubliez pas que votre formulaire de procuration doit être reçu par Computershare, au 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou en ligne, avant 17 h (heure de Toronto), le 28 avril 2020, ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée.

Q : Comment le droit de vote se rattachant à mes actions ordinaires sera-t-il exercé?

R : Vous pouvez indiquer sur le formulaire de procuration la façon dont le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires doit être exercé, ou laisser votre fondé de pouvoir décider pour vous. Si vous avez précisé sur le formulaire de procuration la façon dont le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires doit être exercé à l'égard d'une question donnée (en indiquant POUR, ABSTENTION ou CONTRE, selon le cas), alors votre fondé de pouvoir doit s'y conformer. Si vous n'avez rien précisé sur le formulaire de procuration quant à la façon dont le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires doit être exercé à l'égard d'une question donnée, alors votre fondé de pouvoir pourra voter comme il ou elle le juge approprié.

Sauf indication contraire, les droits de vote rattachés à des actions ordinaires dont les procurations désignent les représentants de la direction en tant que fondé de pouvoir seront exercés comme suit :

- POUR l'élection des administrateurs;
- POUR la reconduction du mandat de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Société et l'autorisation pour les administrateurs de fixer sa rémunération;
- POUR la résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction;
- CONTRE la proposition des actionnaires se trouvant à l'annexe B de la présente circulaire.

Q : Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit?

R : Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pourrez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires d'une des façons suivantes :

1. Au moyen d'un intermédiaire

Un formulaire d'instructions de vote accompagnera les documents qui vous seront envoyés. Ce formulaire sert à informer votre intermédiaire sur la façon d'exercer le droit de vote pour votre compte. Veuillez suivre les directives figurant sur le formulaire d'instructions de vote.

2. En assistant à l'assemblée

Si vous souhaitez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée au moyen du bulletin de vote accessible sur la plateforme de webémission en direct, veuillez suivre les étapes suivantes :

- Étape 1 : Inscrivez votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote transmis par votre intermédiaire, le signer et le retourner conformément aux consignes fournies. Vous donnez ainsi à votre intermédiaire la directive de vous nommer comme fondé de pouvoir. Ne pas remplir le reste du formulaire, puisque vous exercerez vos droits de vote à l'assemblée.
- Étape 2 : Inscrivez-vous à titre de fondé de pouvoir auprès de Computershare au www.computershare.com/LoblawCompaniesLimited au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 28 avril 2020 ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée. Si vous ne vous inscrivez pas auprès de Computershare, vous ne recevrez pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et vous pourriez assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité.

3. En désignant une autre personne comme fondé de pouvoir

Vous pouvez désigner une autre personne (y compris une personne qui n'est pas un actionnaire de la Société) pour voter en votre nom comme fondé de pouvoir. Si vous nommez une autre personne, elle doit participer à l'assemblée pour exercer votre droit de vote. Si vous souhaitez nommer un fondé de pouvoir, vous devez inscrire son nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote transmis par votre intermédiaire, le signer et le retourner conformément aux consignes qui y figurent. Vous donnez ainsi à votre intermédiaire la directive de nommer cette personne comme fondé de pouvoir. Ne pas remplir le reste du formulaire, puisque votre fondé de pouvoir exercera le droit de vote à l'assemblée. Vous devez également vous inscrire à titre de fondé de pouvoir auprès de Computershare au www.computershare.com/LoblawCompaniesLimited au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 28 avril 2020 ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir que vous avez désigné pour assister à l'assemblée auprès de Computershare, il ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et il pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité.

Porteurs véritables des États-Unis : Pour assister à l'assemblée virtuelle et y exercer votre droit de vote, vous devez d'abord obtenir une procuration valide de votre courtier, banque ou autre mandataire et ensuite vous inscrire à l'avance en vue d'assister à l'assemblée. Suivez les instructions de votre courtier ou de votre banque jointes à ces documents de procuration ou communiquez avec votre courtier ou votre banque pour demander un formulaire de procuration légal. Une fois que vous aurez obtenu un formulaire de procuration valide et légal de votre courtier, de votre banque ou d'un autre mandataire, pour assister à l'assemblée, vous devrez présenter une copie de votre procuration légal à Computershare. Les demandes d'inscription devraient être expédiées à Computershare, 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 ou par courriel à : uslegalproxy@computershare.com.

Q : Puis-je révoquer ma procuration ou mes instructions de vote?

R : Si vous êtes un **actionnaire inscrit**, vous pourrez révoquer la procuration d'une des façons suivantes :

- vous pourrez soumettre un nouveau formulaire de procuration à Computershare avant 17 h (heure de Toronto) le 28 avril 2020, ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée;
- vous (ou votre avocat s'il est autorisé par écrit à le faire) pourrez signer un avis de révocation écrit adressé au secrétaire de la Société et le déposer au siège social de Computershare à tout moment avant le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, au cours de laquelle la procuration doit être utilisée;
- ou vous (ou votre avocat s'il est autorisé par écrit à le faire) pourrez signer un avis de révocation écrit et le remettre au président de l'assemblée le jour de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, au cours de laquelle la procuration doit être utilisée;

- vous pouvez voter pendant l'assemblée en soumettant un bulletin de vote en ligne au moyen de la plateforme Web, ce qui révoquera votre procuration précédemment soumise.

Si vous êtes un **actionnaire non inscrit**, vous devriez communiquer avec votre intermédiaire par l'entremise duquel vous détenez des actions ordinaires et obtenir des directives concernant la marche à suivre pour révoquer les instructions de vote ou les instructions au fondé de pouvoir que vous aviez précédemment transmises à votre intermédiaire.

Q : Qu'arrive-t-il si des modifications sont apportées aux questions ou si d'autres questions sont soumises à l'assemblée?

R : Votre fondé de pouvoir a le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard des modifications qui sont apportées aux questions énoncées dans l'avis de convocation de l'assemblée et des autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. À la date de la présente circulaire, la direction de la Société n'a connaissance d'aucune modification de la sorte ni d'autres questions devant être soumises à l'assemblée; cependant, si une telle question était soumise, les droits de vote se rattachant à vos actions ordinaires seront exercés selon le bon jugement du fondé de pouvoir désigné dans le formulaire. Si vous avez omis de nommer une personne comme fondé de pouvoir, un représentant de la direction dont le nom figure dans le formulaire de procuration ci-joint sera votre fondé de pouvoir, et le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires sera exercé selon le bon jugement de ce représentant.

INFORMATION GÉNÉRALE

Q : Combien d'actions confèrent le droit de voter?

R : En date du 9 mars 2020, il y avait 359 548 517 actions ordinaires en circulation. Chaque action ordinaire donne droit à un vote sur chacune des questions soumises à un vote à l'assemblée.

Q : Qui compte les votes?

R : Les votes exercés à l'avance au moyen d'une procuration ainsi que tous les votes exercés à l'assemblée par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct seront comptés par les représentants de Computershare qui seront nommés comme scrutateurs à l'assemblée.

Q : Qui sollicite ma procuration?

R : La direction de la Société sollicite votre procuration. La sollicitation des procurations se fera essentiellement par courrier, mais les employés et les mandataires de la Société pourraient également avoir recours à des moyens électroniques. Les intermédiaires se verront rembourser les frais et dépenses raisonnables engagés pour la transmission des documents reliés aux procurations aux actionnaires non inscrits.

La Société assumera le coût de toutes les sollicitations de procurations pour le compte de la direction de la Société.

Q : Puis-je accéder aux documents d'information annuels par voie électronique?

R : Le rapport annuel de 2019 de la Société, qui comprend ses états financiers annuels et les notes y afférentes, la présente circulaire et la notice annuelle, peuvent être consultés sur le site Web de la Société à l'adresse www.loblaw.ca ou sous le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Q : Avec qui puis-je communiquer si j'ai des questions?

R : Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Computershare au 1-800-564-6253 pour obtenir d'autres renseignements.

CAPITAL-ACTIONS ET ACTIONNAIRE PRINCIPAL

En date du 9 mars 2020, date de clôture des registres pour l'assemblée, il y avait 359 548 517 actions ordinaires en circulation. George Weston limitée (« Weston ») détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, un total de 186 814 916 actions ordinaires, ce qui représente environ 52,0 % des actions ordinaires en circulation à ce moment. Weston est contrôlée par M. W. Galen Weston. En date du 9 mars 2020, M. W. Galen Weston détenait également en propriété véritable 5 280 208 actions ordinaires, ce qui représente environ 1,47 % des actions ordinaires en circulation. À la connaissance de la Société, aucune autre personne ne détient en propriété véritable, directement ou indirectement, 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation, ni n'exerce un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage.

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Les questions suivantes seront à l'ordre du jour de l'assemblée :

1. RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS

- La direction présentera les états financiers annuels consolidés et audités à l'assemblée, et les actionnaires et les fondés de pouvoir auront l'occasion de discuter des résultats financiers avec la direction.

2. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Douze candidats au poste d'administrateur se présentent pour élection au conseil d'administration de la Société (le « conseil »). Les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir exerceront leur droit de vote pour élire les administrateurs.

3. NOMINATION DE L'AUDITEUR

- Le conseil, sur l'avis du comité d'audit, recommande de renouveler le mandat de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Société. Les actionnaires et leurs fondés de pouvoir se prononceront sur la reconduction du mandat de l'auditeur et l'autorisation donnée au conseil de fixer sa rémunération.

4. VOTE SUR L'APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

- Les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir se prononceront sur la résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction, comme il est mentionné plus en détail à la rubrique « Résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

5. PROPOSITION DES ACTIONNAIRES

- Les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir se prononceront sur la proposition des actionnaires se trouvant à l'annexe B de la présente circulaire.

RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers annuels consolidés et audités de la Société et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 28 décembre 2019, accompagnés du rapport de l'auditeur, seront mis à la disposition des actionnaires à l'assemblée. Ces documents sont compris dans le rapport annuel de 2019 de la Société. Il est possible de se procurer des exemplaires des versions anglaise et française du rapport annuel de 2019 sur demande auprès du secrétaire de la Société. Le rapport annuel de 2019 en versions française et anglaise peut également être consulté sous le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur le site Web de la Société, à l'adresse www.loblaws.ca.

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil a déterminé que 12 candidats au poste d'administrateur seront élus à l'assemblée. Onze candidats sont actuellement administrateurs de la Société, et ils ont tous démontré qu'ils sont aptes et prêts à remplir leurs fonctions au sein du conseil jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. De l'avis de la direction, aucun des candidats à l'élection ne sera dans l'incapacité d'agir comme administrateur, mais si une telle situation devait se produire pour une quelconque raison avant l'assemblée, un fondé de pouvoir pourra voter pour un autre candidat, selon son bon jugement. À l'assemblée, les candidats au poste d'administrateur seront élus individuellement et, conformément aux lois sur les valeurs mobilières pertinentes au Canada, les résultats du vote pour chaque candidat seront dévoilés publiquement. Les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter en faveur de l'élection des candidats. Chaque administrateur sera élu pour occuper un poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que le poste devienne vacant.

Le profil des candidats au poste d'administrateur, à partir de la page 9, fait état de l'expérience de chaque candidat au poste d'administrateur et d'autres renseignements importants à son sujet, dont la participation du candidat dans les capitaux propres de la Société ainsi les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels il ou elle siège. Les candidats au poste d'administrateur ont été choisis pour leur grand sens du leadership, leur excellente réputation professionnelle et leur capacité collective à traiter d'un large éventail de questions relevant du conseil dans le cadre de sa surveillance des affaires et des activités de la Société. Les candidats au poste d'administrateur se complètent bien sur le plan des compétences, de l'expérience et de la diversité des points de vue.

Indépendance

Parmi les 12 candidats, 10 sont indépendants. Aucun de ces administrateurs indépendants n'a auparavant été membre de la direction de la Société ou d'une de ses filiales, ou n'a eu avec la Société une relation susceptible de nuire à l'exercice de son jugement indépendant.

Compétences

Chaque candidat au poste d'administrateur possède une vaste expérience en leadership, en gouvernance et en planification stratégique, et les administrateurs possèdent, collectivement, les compétences et l'expertise permettant au conseil de s'acquitter de ses responsabilités. La grille de compétences ci-après sert à évaluer les forces globales du conseil et à faciliter son processus de renouvellement continu, lequel vise à trouver l'équilibre entre l'expérience et la connaissance nécessaires des activités de la Société, et l'avantage que représentent le renouvellement et la diversité du conseil. Bien que les candidats au poste d'administrateur possèdent une vaste expérience dans bon nombre de domaines, la grille des compétences répertorie 12 compétences essentielles établies par le conseil et souligne cinq compétences clés propres à chacun des candidats au poste d'administrateur. La grille ne se veut pas une liste exhaustive des compétences de chaque candidat au poste d'administrateur.

Compétences	Binning	Bonham	Bryant	Clark	Debow	Downe	Fukakusa	Harris	Kotchka	Pritchard	Raiss	Weston
Leadership des hauts dirigeants/planification stratégique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Détail/clientèle/marketing					✓				✓	✓		✓
Finances	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓				
Chaîne d'approvisionnement/distribution			✓							✓		
Comptabilité et communication de l'information financière	✓		✓	✓			✓	✓	✓			
Gestion des risques/conformité	✓			✓		✓	✓	✓			✓	✓
RH/rémunération						✓					✓	✓
Numérique/technologie		✓			✓	✓			✓		✓	
Santé et bien-être (pharmacie et médicaments)			✓							✓		
Immobilier		✓		✓			✓					✓
Marché des États-Unis	✓	✓	✓						✓	✓	✓	
Services juridiques					✓			✓				

Chaque candidat aux postes d'administrateurs a été choisi comme candidat en grande partie en raison de ses qualités clés en matière de leadership. Les candidats au poste d'administrateur ont fait preuve d'un jugement éclairé, d'une bonne connaissance des enjeux importants touchant les activités de la Société et d'un engagement envers l'excellence opérationnelle. On s'attend à ce que chaque administrateur agisse de manière éthique et intègre. Les administrateurs doivent comprendre les objectifs stratégiques de la Société et véhiculer ses valeurs. On s'attend à ce que les administrateurs se préparent pour les réunions du conseil et des comités et y participent activement. Ils doivent bien comprendre les politiques et les pratiques de gouvernance de la Société et respecter son code de conduite (le « code »).

Durée du mandat et diversité des genres

Le conseil dispose d'une politique sur la diversité et de lignes directrices sur la durée du mandat. Les lignes directrices sur la durée du mandat prévoient la réalisation d'une évaluation par le président-directeur du conseil et le comité de gouvernance, de perfectionnement des employés, de mise en candidature et de rémunération (le « comité de gouvernance ») concernant la participation continue d'un administrateur du conseil qui atteint l'âge de 75 ans, et à chaque année par la suite, ou qui change de fonction principale, selon la première de ces éventualités à survenir. La durée moyenne des mandats des candidats au poste d'administrateur est de 4,6 ans. Le diagramme suivant illustre la durée du mandat des administrateurs par période de temps :

Durée du mandat (par nombre de personnes et en tant que pourcentage du conseil)

■ 0 à 5 ans ■ 5 à 10 ans ■ 10 ans et plus

7
59%

4
33%

1
8%



Le conseil estime que ces statistiques sur la durée des mandats et le haut calibre des candidats au poste d'administrateur qui se présentent pour la première fois ou se sont joints au conseil dans les dernières années démontrent que le processus de renouvellement du conseil est efficace.

La politique sur la diversité du conseil comprend une cible voulant qu'au moins 30 % d'administrateurs du conseil soient des femmes. Cette année, environ 42 % des candidats au conseil sont des femmes. De plus amples renseignements sur la politique sur la durée du mandat et la politique sur la diversité de la Société se trouvent aux pages 30 et 41, respectivement, de la présente circulaire.

Vote à la majorité

Les administrateurs sont élus chaque année par les actionnaires. La Société a établi une politique sur le vote à la majorité. Conformément à cette politique, le comité de gouvernance examine et étudie les résultats du vote pour chaque candidat au poste d'administrateur après l'assemblée. Tout candidat proposé pour élection au poste d'administrateur dans une élection sans opposition qui reçoit un nombre d'abstentions supérieur au nombre de voix reçues en faveur de son élection doit remettre sa démission sans attendre au président-directeur du conseil. Dans un tel cas, le comité de gouvernance examinera promptement cette démission de l'administrateur et (à moins de circonstances exceptionnelles) recommandera au conseil d'accepter la démission. Le conseil aura 90 jours à compter de la date de l'assemblée pour rendre sa décision définitive et l'annoncera sans tarder (y compris, s'il y a lieu, les motifs du rejet de la démission) par voie d'un communiqué. Une telle démission prendra effet au moment de son acceptation par le conseil. Un administrateur qui remet sa démission ne participera pas à une réunion du conseil ou d'un comité du conseil au cours duquel la démission est examinée. Cette politique s'applique seulement à une élection sans opposition des administrateurs lorsque le nombre de candidats au poste d'administrateur est égal au nombre de postes à combler.

Résultats du vote de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2019

En 2019, chaque administrateur qui s'est présenté pour élection à l'assemblée annuelle a obtenu au moins 97 % du total des voix exprimées. Voici les résultats du vote de l'élection des administrateurs de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 2 mai 2019 :

Nom	Votes en faveur		Abstentions	
Paul M. Beeston ⁽¹⁾	320 411 651	98,84 %	3 776 511	1,16 %
Paviter S. Binning	322 655 314	99,53 %	1 532 848	0,47 %
Scott B. Bonham	324 134 879	99,98 %	53 283	0,02 %
Warren Bryant	322 342 477	99,43 %	1 845 685	0,57 %
Christie J.B. Clark	324 132 779	99,98 %	55 383	0,02 %
William A. Downe	322 348 120	99,43 %	1 840 042	0,57 %
Janice Fukakusa	324 134 210	99,98 %	53 952	0,02 %
M. Marianne Harris	324 144 490	99,99 %	43 672	0,01 %
Claudia Kotchka	322 348 531	99,43 %	1 839 631	0,57 %
Beth Pritchard	324 124 030	99,98 %	64 132	0,02 %
Sarah Raiss	322 343 168	99,43 %	1 844 994	0,57 %
Galen G. Weston	317 422 148	97,91 %	6 766 014	2,09 %

(1) M. Beeston ne briguera pas un nouveau mandat à l'assemblée.

Politique sur l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils

Le conseil a établi une politique sur l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils dans le but d'éviter que de tels liens nuisent à l'exercice d'un jugement indépendant des administrateurs concernés. Le conseil juge qu'une « appartenance commune interdite » survient lorsque plus de deux membres du conseil siègent également au sein du conseil d'une autre entité ouverte. La politique sur l'appartenance commune des administrateurs à des conseils interdit une telle appartenance commune, sauf sur approbation du comité de gouvernance. Le comité de gouvernance examine chaque appartenance commune à un conseil et établit si cette appartenance commune nuit à la capacité des administrateurs concernés à exercer un jugement indépendant. La politique ne s'applique pas au président-directeur du conseil ni aux hauts dirigeants. Il n'y a actuellement aucune appartenance commune interdite.

Profil des administrateurs

Le texte qui suit est un sommaire des renseignements pertinents de nature biographique et des renseignements sur la rémunération pour chaque candidat au poste d'administrateur, ce qui comprend une description de ses antécédents et de son expérience; l'année de son élection ou de sa nomination comme administrateur; son âge; sa présence aux réunions; les autres conseils dont il ou elle est membre; l'appartenance commune à des conseils avec les autres candidats au poste d'administrateur; et les honoraires reçus comme administrateur. Les honoraires d'administrateur reçus comprennent la rémunération à titre d'administrateur de la Société et de ses filiales. Est également précisée la participation en capitaux propres de 2019 et 2018 de chaque candidat au poste d'administrateur dans la Société, en date du 9 mars 2020 et du 14 mars 2019 respectivement, c'est-à-dire ses actions ordinaires et ses unités d'actions différées (« UAD »). La valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD des administrateurs qui ne font pas partie de la direction est calculée, pour 2019, en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le 9 mars 2020, qui était de 67,11 \$, et pour 2018, en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 14 mars 2019, qui s'établissait à 65,01 \$.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** l'élection des candidats ci-dessous :



Paviter S. Binning
Toronto (Ontario) Canada

59 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :
Administrateur depuis 2019
Membre non indépendant

M. Binning est le président et un administrateur de Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Il est l'ancien président et chef de la direction de Weston et, auparavant, il était le chef de la direction financière de Weston. Avant d'occuper ces postes, M. Binning a été chef des finances et chef de la restructuration de Corporation Nortel Network, chef des finances de Hanson plc, et chef des finances de Marconi Corporation plc.

M. Binning est fellow du Chartered Institute of Management Accountants (R.-U.).

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions		Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus		
Conseil ⁽¹⁾				4/4		N ^{bre}	%	Exercice	Montant	
				4/4		4/4	100 %	2019	142 875 \$	
								2018	—	
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES				Total des actions ordinaires et des UAD		Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD ⁽²⁾		Exigence de participation minimale dans les capitaux propres		
Exercice	Actions ordinaires	UAD							En voie de satisfaire/satisfait aux lignes directrices en matière d'actionariat	
2019	1 772	4 858	6 630		11 570 522 \$		900 000 \$		Oui	
2018	799	3 780	4 579		10 862 610 \$					
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes						
				Administrateurs			Conseils			
George Weston limitée				2019 à ce jour		Galen G. Weston			George Weston limitée	
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)										
George Weston limitée				2012 à 2017						
Les Compagnies Loblaw limitée				2014 à 2017						

(1) M. Binning a été élu au conseil d'administration le 2 mai 2019.

(2) Conformément aux lignes directrices en matière d'actionariat des administrateurs, la participation de M. Binning dans les capitaux propres de Weston, au moment de son élection au conseil d'administration le 2 mai 2019, sera prise en compte dans sa participation minimale dans les capitaux propres de la Société. M. Binning détenait 115 124 actions ordinaires de Weston et des unités d'actions différées ayant une valeur de 11 125 583 \$ en fonction du cours de l'action ordinaire de Weston de 96,64 \$ le 9 mars 2020.



Scott B. Bonham

Atherton, Californie, États-Unis

58 ans

Détails sur son siège au conseil de

Loblaw :

Administrateur depuis 2016

Indépendant

M. Bonham est administrateur de sociétés et un cofondateur de Intentional Capital LLC, une société de gestion des biens immobiliers, l'ancien cofondateur de GGV Capital, une société de capital-risque, et un ancien vice-président de Capital Group Companies.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences spécialisé en génie électrique de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Graduate School of Business.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes présentées dans le tableau ci-dessous, M. Bonham est membre du conseil de l'Institut canadien de recherches avancées et de DenmarkBridge, une initiative qui vise à mettre en contact des entreprises danoises et Silicon Valley.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
					N ^{bre}	%	Exercice	Montant
Conseil				7/7				
Comité d'audit				5/5	16/16	100 %	2019	240 000 \$
Comité de la gestion des risques et de la conformité				4/4			2018	187 263 \$
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES						Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait aux lignes directrices en matière d'actionariat
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD					
2019	—	10 929	10 929			733 445 \$		
2018	—	7 311	7 311			475 288 \$	900 000 \$	Oui ⁽¹⁾
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes				
				Administrateurs		Conseils		
Magna International Inc.				2012 à ce jour				
La Banque de Nouvelle-Écosse				2016 à ce jour				
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)								
—				—				

(1) M. Bonham a jusqu'au mois de décembre 2023 pour se conformer aux lignes directrices en matière d'actionariat des administrateurs. Veuillez vous reporter à la page 19 pour plus de renseignements sur les lignes directrices en matière d'actionariat des administrateurs.



Warren Bryant

Paradise Valley, Arizona, États-Unis

74 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :

Administrateur depuis 2013
Indépendant

M. Bryant, administrateur de sociétés, a été président du conseil, président et chef de la direction de Longs Drug Stores Corp.; il était auparavant à la direction et à la haute direction de Kroger Co., une chaîne d'alimentation américaine.

Bachelier ès sciences de l'Université d'État de Californie et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Azusa Pacific, M. Bryant est aussi diplômé du programme de gestion financière d'organisations de Harvard.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes présentées dans le tableau ci-dessous, M. Bryant est ancien membre du comité consultatif de direction du Food Industry Leadership Center de l'Université d'État de Portland. Il a été président du conseil d'administration et membre du comité de direction du conseil de la National Association of Chain Drug Stores (NACDS), et a siégé au conseil d'administration du Council on Physical Fitness and Sports du gouverneur de la Californie. Il a aussi déjà été administrateur de Longs Drug Stores Corp., de Pathmark Stores, Inc. et de Office Depot Inc.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
					N ^{bre}	%	Exercice	Montant
Conseil				7/7				
Comité de gouvernance				4/4	15/15	100 %	2019	262 500 \$
Comité de la gestion des risques et de la conformité (président)				4/4			2018	197 500 \$
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES				Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD ⁽¹⁾	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait aux lignes directrices en matière d'actionariat	
Exercice	Actions ordinaires	UAD						
2019	—	25 532	25 532	2 375 340 \$		900 000 \$		Oui
2018	—	21 333	21 333	2 015 391 \$				
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes				
				Administrateurs		Conseils		
Dollar General Corporation				2009 à ce jour				
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)								
Office Depot Inc.				2004 à 2017		—		

(1) M. Bryant a siégé au conseil de Weston entre 2010 et 2013. La participation de M. Bryant dans les capitaux propres de Weston, au moment de son élection au conseil d'administration en 2013, sera prise en compte dans sa participation minimale dans les capitaux propres de la Société. M. Bryant détenait 6 849 unités d'actions différées ayant une valeur de 661 887 \$ en fonction du cours de l'action ordinaire de Weston de 96,64 \$ le 9 mars 2020.



**Christie J.B. Clark, F.C.P.A.,
F.C.A.**

Toronto (Ontario) Canada

66 ans

**Détails sur son siège au conseil de
Loblaw :**

Administrateur depuis 2011
Indépendant

M. Clark, administrateur de sociétés, a été chef de la direction et associé principal de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. de 2005 à 2011. Avant son élection comme chef de la direction, il exerçait les fonctions d'associé directeur national et a été membre du comité de direction du cabinet de 2001 à 2005.

M. Clark est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto. Il détient le titre de fellow comptable agréé et de fellow comptable professionnel agréé.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes présentées dans le tableau ci-dessous, M. Clark est membre du conseil du Comité olympique canadien, d'À nous le podium et de la Sunnybrook Hospital Foundation, ainsi que membre du conseil consultatif de l'École de commerce Stephen J.R. Smith de l'Université Queen's.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions		Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
				N ^{bre}	%	Exercice	Montant		
Conseil			7/7						
Comité d'audit (président)			5/5	20/20	100 %	2019	270 000 \$		
Comité de retraite			4/4			2018	321 873 \$		
Comité de la gestion des risques et de la conformité			4/4						

PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES					Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait aux lignes directrices en matière d'actionariat
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD				
2019	18 078	7 845	25 923	1 739 693 \$	900 000 \$	Oui	
2018	18 078	5 780	23 858	1 551 009 \$			

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES			Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
			Administrateurs	Conseils
Air Canada		2013 à ce jour	Galen G. Weston	Fiducie de placements immobiliers Propriétés de Choix
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix		2013 à ce jour		
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)				
Hydro One Limited/Hydro One Inc.		2015 à 2018		



Daniel Debow

Toronto (Ontario) Canada

46 ans

Détails sur son siège au conseil de

Loblaw :

Candidat à un poste d'administrateur

Indépendant

M. Debow est présentement vice-président, activités commerciales chez Shopify. Il est le fondateur et l'ancien chef de la direction de Helpful.com, une plateforme de messagerie vidéo destinée aux professionnels, le cofondateur et ancien co-chef de la direction de Rypple, une plateforme de gestion des performances sociales, et l'un des membres fondateurs de Workbrain, une société cotée en bourse de logiciels de gestion de la main d'œuvre.

M. Debow est titulaire d'un baccalauréat es arts de l'Université de Western Ontario. Il a obtenu le grade J.D./M.B.A. de la faculté de droit et de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto, ainsi qu'une maîtrise en droit de la Stanford Law School.

M. Debow siège présentement au conseil de North Inc. Il est également l'un des associés fondateurs du Creative Destruction Lab de la Rotman School of Management et professeur adjoint à la faculté de droit de l'Université de Toronto.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS⁽²⁾					Présence aux réunions		Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus			
							N ^b re		Exercice			
							%		Montant			
—					—		—		2019			
									—			
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES							Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD		Exigence de participation minimale dans les capitaux propres		En voie de satisfaire/satisfait aux lignes directrices en matière d'actionariat ⁽¹⁾	
Exercice		Actions ordinaires		Total des actions ordinaires et des UAD								
2019		—		—		—		900 000 \$		Oui		
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES									Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes			
									Administrateurs		Conseils	
—					—		—					
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)												
—					—		—					

(1) S'il est élu, M. Debow aura cinq ans pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat..



William A. Downe, C.M.
Winnetka, Illinois, États-Unis

67 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :
Administrateur principal⁽²⁾
Administrateur depuis 2018
Indépendant

M. Downe, administrateur de sociétés, est l'ancien chef de la direction de BMO Groupe financier, poste qu'il a occupé de 2007 à 2017, et il était auparavant chef de l'exploitation et, de 2001 à 2005, il a occupé les fonctions de chef de BMO Marchés des Capitaux. Il a en outre siégé aux conseils de la Banque de Montréal et de ses filiales BMO Nesbitt Burns Holding Corporation et BMO Financial Corp.

M. Downe est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier, d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto et d'un doctorat honorifique de l'Université Wilfrid Laurier, de l'Université Windsor, de l'Université Cape Breton et de l'Université de Toronto.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes présentées dans le tableau ci-dessous, M. Downe est président du conseil de Trans Mountain Corporation, administrateur de Rush University System for Health, et sur le conseil consultatif sur la politique sociale et économique de Rand Corporation. M. Downe a été membre du conseil et conseiller auprès de nombreuses organisations du secteur public et à but non lucratif, notamment du Conseil canadien des affaires, du International Monetary Conference, du conseil consultatif fédéral du Federal Reserve Board, de Catalyst Inc., de Martin Prosperity Institute de l'Université de Toronto et de St. Michael's Hospital.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions		Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus		
				N ^{bre}		%		Exercice		
								Montant		
Conseil				7/7				2019		
Comité d'audit ⁽¹⁾				3/3		14/14 100 %		284 450 \$		
Comité de gouvernance ⁽²⁾				4/4				2018 128 150 \$		
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES					Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD		Exigence de participation minimale dans les capitaux propres		En voie de satisfaire/satisfait aux lignes directrices en matière d'actionnariat	
Exercice		Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD						
2019		16 000	6 418	22 418	1 504 472 \$		900 000 \$		Oui	
2018		16 000	2 263	18 263	1 187 278 \$					
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES					Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes					
					Administrateurs			Conseils		
Manpower Group Inc. 2011 à ce jour										
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)										
Banque de Montréal 2007 à 2017					—			—		

(1) M. Downe a démissionné du comité d'audit le 2 mai 2019.

(2) M. Downe a été nommé président du comité de gouvernance et administrateur principal le 2 mai 2019.



Janice Fukakusa, F.C.P.A., F.C.A.

Toronto (Ontario) Canada

65 ans

Détails sur son siège au conseil de

Loblaw :

Administratrice depuis 2019

Indépendante

M^{me} Fukakusa, administratrice de sociétés, est ancienne chef des finances et chef de l'administration de la Banque Royale du Canada, postes qu'elle a occupés séparément de septembre 2004 à janvier 2017.

M^{me} Fukakusa détient les titres professionnels de fellow comptable professionnelle agréée (FCPA, CPA) et de fellow experte agréée en évaluation d'entreprise. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business en plus d'un doctorat honorifique en droit de l'Université York.

M^{me} Fukakusa siège actuellement aux conseils de sociétés et d'organismes à but non lucratif, notamment elle occupe la présidence des conseils de la nouvelle société de la Couronne, la Banque de l'infrastructure du Canada et de The Princess Margaret Cancer Foundation. De plus, M^{me} Fukakusa est chancelière de l'Université Ryerson.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions		Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
				N ^{bre}	%	Exercice	Montant		
Conseil ⁽¹⁾				3/4					
Comité d'audit ⁽¹⁾				2/2	5/6	83 %	2019	147 638	
							2018	—	
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES									
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD		Exigence de participation minimale dans les capitaux propres		En voie de satisfaire/satisfait aux lignes directrices en matière d'actionariat	
2019	2 900	2 087	4 987	334 678 \$		900 000 \$		Oui ⁽²⁾	
2018	—	—	—	—					
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES				Appartenance commune à des conseils					
				Administrateurs			Conseils		
Cineplex Inc.			2017 à ce jour	—			—		
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)									
—				—					

(1) M^{me} Fukakusa a été élue au conseil et nommée au comité d'audit le 2 mai 2019.

(2) M^{me} Fukakusa a jusqu'à mai 2024 pour se conformer aux lignes directrices en matière d'actionariat des administrateurs. Veuillez vous reporter à la page 19 pour plus de renseignements sur les lignes directrices en matière d'actionariat des administrateurs.

(1) M^{me} Kotchka s'est jointe au conseil en 2016 et avait initialement jusqu'en 2021 pour satisfaire aux lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs. À compter du 1^{er} janvier 2019, l'exigence concernant l'actionnariat des administrateurs aux termes des lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs a été révisée à la hausse. Par conséquent, M^{me} Kotchka a maintenant jusqu'en décembre 2023 pour satisfaire aux lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs. Veuillez vous reporter à la page 19 pour plus de renseignements sur les lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs.



Beth Pritchard

New Albany, Ohio, États-Unis

73 ans

Détails sur le siège au conseil de Loblaw :

Administratrice depuis 2014
Indépendante

M^{me} Pritchard est administratrice de sociétés et ancienne conseillère principale et stratégique pour Sunrise Beauty Studio, LLC. Auparavant, elle a aussi agi à titre de conseillère pour l'Amérique du Nord auprès de M.H. Alshaya Co., un groupe de franchisés dont le siège social est établi au Moyen-Orient. M^{me} Pritchard a été présidente et chef de la direction, et vice-présidente du conseil de Dean & DeLuca, Inc., présidente et chef de la direction de Bath & Body Works, et chef de la direction de Victoria's Secret Beauty.

Elle est titulaire d'un baccalauréat en relations internationales de l'Université du Wisconsin-Milwaukee et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Marquette.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
		N ^{bre}	%	Exercice	Montant
Conseil	7/7	16/16	100 %	2019	240 000 \$
Comité d'audit ⁽¹⁾	3/3			2018	187 263 \$
Comité de gouvernance ⁽²⁾	2/2				
Comité de la gestion des risques et de la conformité	4/4				

Exercice	Actions ordinaires		Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait aux lignes directrices en matière d'actionnariat
	UAD					
2019	—	25 322	25 322	1 699 359 \$	900 000 \$	Oui
2018	—	21 449	21 449	1 394 399 \$		

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES			Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
			Administrateurs	Conseils
e.l.f. Beauty, Inc.	2017 à ce jour			
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)				
Cabela's Incorporated	2011 à 2017			
Borderfree, Inc.	2014 à 2015			
The Vitamin Shoppe, Inc.	2008 à 2018			

(1) M^{me} Pritchard a démissionné du comité d'audit et a été nommée au comité de gouvernance le 2 mai 2019.



Sarah Raiss

Calgary (Alberta) Canada

62 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :

Administratrice depuis 2014
Indépendante

M^{me} Raiss, administratrice de sociétés, a occupé des postes à la haute direction de TransCanada Corporation, notamment celui de vice-présidente directrice des services généraux.

Détentrice d'un baccalauréat ès sciences en mathématiques appliquées et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Michigan, M^{me} Raiss est aussi titulaire du titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M^{me} Raiss a été présidente du conseil d'administration de l'Alberta Electric System Operator.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS	Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
		N ^{bre}	%	Exercice	Montant
Conseil	7/7	15/15	100 %	2019	247 500 \$
Comité de gouvernance	4/4			2018	194 763 \$
Comité de retraite (présidente)	4/4				

Exercice	Actions ordinaires		Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait aux lignes directrices en matière d'actionnariat
	UAD					
2019	907	40 153	41 060	2 755 537 \$	900 000 \$	Oui
2018	907	37 674	38 581	2 508 151 \$		

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES			Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes	
			Administrateurs	Conseils
Commercial Metals Company	2011 à ce jour			
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated	2016 à ce jour			
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)				
Canadian Oil Sands Limited	2012 à 2016			
Vermilion Energy Inc.	2014 à 2018			



Galen G. Weston
Toronto (Ontario) Canada

47 ans

**Détails sur son siège
au conseil de Loblaw :**
Administrateur depuis 2006
Membre non indépendant

M. Weston est président-directeur de la Société et président du conseil et chef de la direction de Weston. Il a aussi été président du conseil et chef de la direction de la Société. Il a auparavant occupé divers postes au sein de la haute direction de la Société et de ses filiales. Avant de se joindre à la Société, il était analyste financier en gestion de placements pour le cabinet Salomon Brothers, en Grande-Bretagne.

M. Weston est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Harvard et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Columbia.

M. Weston est président du conseil et administrateur de la Banque le Choix du Président et administrateur de Wittington. Il est aussi administrateur de Selfridges Group Limited et président de la W. Garfield Weston Foundation. Il est également président du conseil et fiduciaire de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »), une filiale de Weston.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus		
					N ^{bre}	%	Exercice	Montant ⁽¹⁾	
Conseil				7/7	7/7	100 %	2019	—	
							2018	—	
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES				Total des actions ordinaires et des UAD		La valeur des avoirs admissibles de M. Weston s'élève à 64 482 896 \$. M. Weston satisfait aux lignes directrices en matière d'actionariat des hauts dirigeants. Pour obtenir d'autres renseignements sur ses avoirs fondés sur sa participation dans les capitaux propres à titre de dirigeant, veuillez consulter le tableau à la page 67.			
Exercice	Actions ordinaires	UAD							
2019	467 035	—	467 035						
2018	460 829	—	460 829						
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes					
				Administrateurs		Conseils			
George Weston limitée				2016 à ce jour		Christie J.B. Clark	Société de placements immobiliers Propriétés de Choix		
Société de placements immobiliers Propriétés de Choix				2019 à ce jour					
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)									
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix				2013 à 2017		Paviter S. Binning	George Weston Limitée		

(1) Les administrateurs qui font partie de l'équipe de direction ne sont pas rémunérés pour leur rôle d'administrateur de la Société.

Présence aux réunions

Le tableau qui suit donne un aperçu de la présence de chaque administrateur aux réunions du conseil et des comités en 2019 :

Nom	Conseil (7 réunions)	Comité d'audit (5 réunions)	Comité de la gestion des risques et de la conformité (4 réunions)	Comité de gouvernance (4 réunions)	Comité de retraite (4 réunions)	Taux de présence global	
						(N ^{bre})	(%)
Paul M. Beeston	7/7	5/5	—	—	—	12/12	100 %
Paviter S. Binning ⁽¹⁾	4/4	—	—	—	—	4/4	100 %
Scott B. Bonham	7/7	5/5	4/4	—	—	16/16	100 %
Warren Bryant	7/7	—	4/4	4/4	—	15/15	100 %
Christie J.B. Clark	7/7	5/5	4/4	—	4/4	20/20	100 %
William A. Downe ⁽²⁾	7/7	3/3	—	4/4	—	14/14	100 %
Janice Fukakusa ⁽³⁾	3/4	2/2	—	—	—	5/6	83 %
M. Marianne Harris	7/7	5/5	4/4	—	4/4	20/20	100 %
Claudia Kotchka	7/7	—	4/4	4/4	—	15/15	100 %
Nancy H.O. Lockhart ⁽⁴⁾	3/3	—	2/2	2/2	—	7/7	100 %
Thomas C. O'Neill ⁽⁵⁾	3/3	—	—	2/2	—	5/5	100 %
Beth Pritchard ⁽⁶⁾	7/7	3/3	4/4	2/2	—	16/16	100 %
Sarah Raiss	7/7	—	—	4/4	4/4	15/15	100 %
Galen G. Weston	7/7	—	—	—	—	7/7	100 %
Total	99 %	100 %	100 %	100 %	100 %	99 %	99 %

(1) M. Binning a été élu au conseil le 2 mai 2019.

(2) M. Downe a démissionné du comité d'audit le 2 mai 2019.

(3) M^{me} Fukakusa a été élue au conseil et nommée au comité d'audit le 2 mai 2019.

(4) M^{me} Lockhart n'a pas brigué de nouveau mandat à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société tenue le 2 mai 2019.

(5) M. O'Neill s'est retiré du conseil le 2 mai 2019.

(6) M^{me} Pritchard a démissionné du comité d'audit et a été nommée au comité de gouvernance le 2 mai 2019.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le programme de rémunération des administrateurs de la Société est structuré en vue d'offrir aux administrateurs une rémunération appropriée pour leur temps, leur engagement ainsi que les responsabilités qu'ils assument en qualité de membres du conseil et de demeurer concurrentiel par rapport aux pratiques de rémunération des administrateurs au Canada. Le programme est conçu pour attirer et maintenir en poste des administrateurs dévoués et compétents et pour harmoniser leur rémunération avec les intérêts à long terme des actionnaires. Pour atteindre ces objectifs, chaque administrateur est tenu de recevoir la totalité de sa rémunération à titre d'administrateur ou de membre d'un comité en UAD jusqu'à ce qu'il se conforme aux lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs, après quoi il peut choisir de recevoir au plus 50 % de sa rétribution en espèces, le reste étant reçu en UAD. L'administrateur qui est un employé de la Société ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses services à titre d'administrateur.

Régime d'unités d'actions différées des administrateurs

Une UAD est un droit de recevoir de la Société un montant correspondant à la valeur d'une action ordinaire. Le nombre d'UAD attribuées à un administrateur correspond à la valeur de la rémunération que l'administrateur choisit ou est dans l'obligation de recevoir sous forme d'UAD, divisée par le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la TSX pour la période de cinq jours de bourse qui précède la date de l'attribution. Les UAD sont payées seulement lorsque l'administrateur cesse de siéger au conseil et qu'il n'occupe plus de poste au sein d'une société apparentée à la Société; il détient ainsi une participation dans le capital de la Société pendant toute la durée de son mandat comme membre du conseil. Des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires d'une valeur égale aux dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires sont portés au crédit du compte d'un administrateur à chaque date de paiement des dividendes, selon le nombre d'UAD dans le compte à la date de clôture des registres pour les dividendes. Après la cessation des fonctions au sein de la Société et de ses entités apparentées, le paiement des UAD est fait en actions ordinaires acquises sur le marché libre. Un administrateur pourrait choisir de reporter le paiement jusqu'au 15 décembre de l'année civile suivant l'année au cours de laquelle il ou elle cesse d'occuper un poste au sein de la Société ou de l'une de ses entités apparentées. Les UAD ne confèrent pas à un administrateur un droit de vote ni les autres droits dont disposent les actionnaires.

Lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs

De l'avis de la Société, il est important que les administrateurs expriment leur engagement envers la Société par la propriété d'actions. À cet égard, la Société a établi les lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs à l'intention des administrateurs qui ne font pas partie de la direction. Conformément à ces lignes directrices, les administrateurs qui ne font pas partie de la direction doivent détenir des actions ordinaires ou des UAD d'une valeur correspondant à au moins quatre fois le montant de la rémunération annuelle de l'administrateur. À compter du 1^{er} janvier 2019, l'exigence d'actionnariat prévue par les lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs est passée de 700 000 \$ à 900 000 \$. Pour les besoins de ces lignes directrices en matière d'actionnariat, la valeur des titres est calculée selon la valeur marchande, et les administrateurs sont tenus de respecter le niveau exigé d'actionnariat dans les cinq ans suivant leur élection ou leur nomination initiale au conseil. Compte tenu de la hausse de l'exigence d'actionnariat qui a pris effet en 2019, ces administrateurs qui n'avaient pas encore atteint le niveau d'actionnariat exigé au moment de la hausse auront jusqu'en 2023 pour respecter l'exigence d'actionnariat majoré. Les administrateurs élus ou nommés au conseil qui, au moment de leur élection ou de leur nomination, étaient des administrateurs ou des fiduciaires de Weston et/ou de Propriétés de Choix sont autorisés en vertu de ces lignes directrices à prendre en compte leur participation dans Weston et/ou Propriétés de Choix dans le calcul de leur actionnariat cible. Tous les administrateurs ont atteint le seuil d'actionnariat requis ou accumulent des titres en ce sens, comme il est exigé dans les lignes directrices. Pour connaître la situation de chaque candidat au poste d'administrateur relativement aux lignes directrices, consultez leurs profils, aux pages 9 à 18 de la présente circulaire. Les administrateurs qui font partie de la direction ne sont pas assujettis aux lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs; ils doivent plutôt se conformer aux lignes directrices en matière d'actionnariat des hauts dirigeants décrites à la page 67.

Montants de la rémunération versée aux administrateurs en 2019

Le tableau qui suit présente un sommaire de la rémunération versée aux administrateurs en 2019 :

Type de rémunération	Montant (\$)
Rémunération annuelle	
Rémunération totale	225 000
Rémunération des présidents et des membres d'un comité	
Administrateur principal	50 000
Président du comité d'audit	30 000 ⁽¹⁾
Président du comité de gouvernance	30 000 ⁽¹⁾
Président du comité de la gestion des risques et de la conformité	30 000 ⁽¹⁾
Président du comité de retraite	15 000 ⁽¹⁾
Membre d'un comité du conseil	7 500

(1) Comprend la rémunération reçue à titre de membre du comité.

M. Weston n'a pas été rémunéré pour son rôle d'administrateur de la Société en 2019. Les détails concernant la rémunération de M. Weston à titre de haut dirigeant sont présentés dans la section « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire. S'il est élu, M. Weston ne sera pas rémunéré en 2020 pour son rôle d'administrateur de la Société.

Tableau de la rémunération versée aux administrateurs en 2019

Le tableau suivant présente les éléments de la rémunération et la rémunération totale gagnée par chaque administrateur ne faisant pas partie de la direction en 2019 et précise sous quelle forme cette rémunération a été versée.

Nom	Ventilation de la rémunération				Répartition du total de la rémunération des administrateurs				
	Rémunération des membres du conseil (\$) ⁽¹⁾	Rémunération des présidents de comité (\$)	Rémunération des membres de comité (\$)	Rémunération totale des administrateurs (\$)	Toute autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)	Espèces (\$)	UAD (\$) ⁽²⁾	Répartition entre le montant en espèces et les UAD (%)
Paul M. Beeston	225 000	—	7 500	232 500	52 000 ⁽³⁾	284 500	—	232 500	100 % UAD
Paviter S. Binning ⁽⁴⁾	142 875	—	—	142 875	—	142 875	71 437	71 438	50 % UAD
Scott B. Bonham	225 000	—	15 000	240 000	—	240 000	—	240 000	100 % UAD
Warren Bryant	225 000	30 000	7 500	262 500	—	262 500	—	262 500	100 % UAD
Christie J.B. Clark	225 000	30 000	15 000	270 000	—	270 000	135 000	135 000	50 % UAD
William A. Downe	225 000	53 975 ⁽⁵⁾	5 475 ⁽⁶⁾	284 450	—	284 450	—	284 450	100 % UAD
Janice Fukakusa ⁽⁷⁾	142 875	—	4 763	147 638	—	147 638	—	147 638	100 % UAD
M. Marianne Harris	225 000	—	22 500	247 500	25 000 ⁽⁸⁾	272 500	—	247 500	100 % UAD
Claudia Kotchka	225 000	—	15 000	240 000	—	240 000	—	240 000	100 % UAD
Nancy H.O. Lockhart ⁽⁹⁾	82 125	—	5 475	87 600	—	87 600	—	87 600	100 % UAD
Thomas C. O'Neill ⁽¹⁰⁾	82 125	31 025	—	113 150	—	113 150	—	113 150	100 % UAD
Beth Pritchard	225 000	—	15 000	240 000	—	240 000	—	240 000	100 % UAD
Sarah Raiss	225 000	15 000	7 500	247 500	—	247 500	123 748	123 752	50 % UAD
Total (\$)	2 475 000	160 000	120 713	2 755 713	77 000	2 832 713	330 185⁴	2 425 528	

(1) Les administrateurs sont tenus de recevoir la totalité de leur rémunération à titre d'administrateur ou de membre d'un comité en UAD jusqu'à ce qu'ils se conforment aux lignes directrices en matière d'actionariat des administrateurs, après quoi ils peuvent choisir de recevoir au plus 50 % de leur rétribution totale en espèces, le reste devant être reçu en UAD.

(2) Conformément au régime d'UAD, les montants reflètent la juste valeur à la date de l'octroi des UAD s'appuyant sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse ayant précédé la date de l'octroi. De plus, des UAD supplémentaires s'accumulent en fonction des équivalents théoriques de dividendes versés sur les actions ordinaires pendant l'exercice. Le tableau ne tient pas compte de ces équivalents théoriques de dividendes.

(3) Comprend la rémunération que M. Beeston a reçue pour son rôle de président de la Banque le Choix du Président, une filiale de la Société.

(4) M. Binning a été élu au conseil le 2 mai 2019.

(5) Comprend la rémunération reçue à titre d'administrateur principal et pour sa présence à d'autres réunions d'un comité du conseil.

(6) Comprend la rémunération reçue pour sa présence à d'autres réunions d'un comité du conseil.

(7) M^{me} Fukakusa a été élue au conseil le 2 mai 2019.

(8) Comprend la rémunération que M^{me} Harris a reçue au comptant pour son rôle à titre d'administratrice de la Banque le Choix du Président, une filiale de la Société.

(9) M^{me} Lockhart ne s'est pas brigué de nouveau mandat à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société tenue le 2 mai 2019.

(10) M. O'Neill s'est retiré du conseil le 2 mai 2019.

Attributions fondées sur des actions en circulation

Le tableau suivant présente la valeur de toutes les attributions fondées sur des actions accordées par la Société aux administrateurs qui ne font pas partie de la direction qui étaient en circulation au 2 janvier 2020 :

Nom du participant	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis, mais non payés ou distribués (\$) ⁽¹⁾
Paul M. Beeston	—	—	4 197 707
Paviter S. Binning	—	—	324 272
Scott B. Bonham	—	—	729 511
Warren Bryant	—	—	1 704 261
Christie J.B. Clark	—	—	523 654
William A. Downe	—	—	428 402
Janice Fukakusa	—	—	139 307
M. Marianne Harris	—	—	836 845
Claudia Kotchka	—	—	814 484
Nancy H.O. Lockhart ⁽²⁾	—	—	4 265 058
Thomas C. O'Neill ⁽³⁾	—	—	3 773 311
Beth Pritchard	—	—	1 690 244
Sarah Raiss	—	—	2 680 213

(1) La valeur des UAD en circulation, qui sont considérées comme des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis, détenues par les administrateurs se base sur le cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la TSX le 2 janvier 2020, soit 66,75 \$, multiplié par le nombre d'UAD en circulation. Les valeurs comprennent aussi des UAD supplémentaires qui se sont accumulées en fonction des équivalents théoriques de dividendes versés sur les actions ordinaires.

(2) M^{me} Lockheart n'a pas sollicité un nouveau mandat à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société le 2 mai 2019.

(3) M. O'Neill s'est retiré du conseil le 2 mai 2019.

NOMINATION DE L'AUDITEUR

Nomination de l'auditeur

L'auditeur de la Société est KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Le conseil, sur la recommandation du comité d'audit, propose de reconduire le mandat de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société et d'autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Honoraires d'audit et autres honoraires de services

Le comité d'audit encadre les honoraires versés à l'auditeur indépendant, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., pour les services d'audit et les services non liés à l'audit. Le tableau suivant présente le total des honoraires facturés pour les services professionnels rendus par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. au cours des exercices 2019 et 2018, respectivement :

	2019 (en milliers de dollars)	2018 (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	5 249	5 526
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	515	888
Honoraires pour services fiscaux ⁽³⁾	40	129
Autres honoraires ⁽⁴⁾	142	234
Total des honoraires	5 946 \$	6 777 \$

(1) Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour les services liés à l'audit des états financiers consolidés de la Société, y compris l'audit de Shoppers Drug Mart (« SDM ») et de la Banque le Choix du Président (toutes des filiales de la Société). Les honoraires d'audit comprennent également des honoraires pour les services liés à l'examen de rapports trimestriels, à l'interprétation des normes de comptabilité et de communication de l'information financière, à la participation de l'auditeur au dépôt de documents tels que les prospectus, et à l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT ») par Propriétés de Choix avant la restructuration en 2018 aux termes de laquelle la Société a distribué sa participation effective d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix à Weston (la « restructuration »).

(2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires pour les services de traduction vers le français des états financiers et des dépôts réglementaires de la Société, pour l'audit des régimes de retraite et pour les services rendus à l'égard de certains projets spéciaux, comme relativement à la restructuration.

(3) Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires pour des services et des conseils en matière d'observation fiscale ainsi que pour des services rendus à l'égard de certains projets spéciaux.

(4) Les autres honoraires comprennent les honoraires pour les services liés à la conformité aux lois et à la réglementation.

Dans le cadre des pratiques de gouvernance de la Société, le comité d'audit a adopté une politique interdisant à l'auditeur de fournir des services non liés à l'audit à la Société ou à ses filiales, sauf si le président du comité d'audit approuve au préalable ces services. L'auditeur est tenu de rendre compte directement au comité d'audit.

RÉSOLUTION CONSULTATIVE CONCERNANT L'APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction

À l'assemblée, les actionnaires devront se prononcer sur une résolution consultative (la « résolution sur la rémunération ») portant sur l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction, comme il est mentionné plus en détail à la rubrique « Analyse de la rémunération » à la page 46 de la présente circulaire. En 2019, les actionnaires ont été invités à se prononcer sur une résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction; celle-ci a obtenu un taux d'approbation des actionnaires de 92,94 %.

La rémunération liée au rendement est la pierre angulaire de la philosophie en matière de rémunération de la Société et a pour but de rapprocher les intérêts des hauts dirigeants de la Société avec ceux de ses actionnaires. Cette approche en matière de rémunération permet à la Société d'attirer et de fidéliser des hauts dirigeants ayant un rendement supérieur qui seront motivés à créer de la valeur pour les actionnaires.

Le conseil et la direction de la Société recommandent aux actionnaires de voter **POUR** l'adoption de la résolution consultative sur la rémunération.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** l'adoption de la résolution consultative sur la rémunération.

Les voix exprimées relativement à la résolution sur la rémunération sont consultatives et ne lieront aucunement le conseil ou la Société. Toutefois, le comité de gouvernance passera en revue et analysera les résultats obtenus et en tiendra compte dans le cadre de l'analyse de l'approche en matière de rémunération de la haute direction de la Société.

Le libellé de la résolution sur la rémunération devant être soumise aux actionnaires à l'assemblée, sous réserve des modifications, des variations et des ajouts qui peuvent être approuvés à l'assemblée, est énoncé ci-après :

IL EST RÉSOLU QUE, à titre consultatif uniquement et sans porter atteinte au rôle et aux responsabilités du conseil d'administration, les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la circulaire distribuée avant la tenue de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020 de Les Compagnies Loblaw Limitée.

PROPOSITION DES ACTIONNAIRES

Proposition des actionnaires

Les actionnaires seront invités à examiner la proposition des actionnaires qui est énoncée à l'annexe B de la présente circulaire.

LE CONSEIL RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE VOTER CONTRE LA PROPOSITION DES ACTIONNAIRES POUR LES RAISONS INDIQUÉES DANS LA DÉCLARATION D'OPPOSITION.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter CONTRE la proposition des actionnaires.

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* permet aux actionnaires admissibles de la Société de soumettre des propositions aux fins d'examen à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les actionnaires ont jusqu'au 14 décembre 2020 pour soumettre à la Société des propositions qui pourront figurer dans la circulaire de sollicitation de procurations se rapportant à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021.

COMITÉ D'AUDIT

Christie J.B. Clark
(président)
Indépendant



Paul M. Beeston
Indépendant



Scott B. Bonham
Indépendant



Janice Fukakusa
Indépendante



M. Marianne Harris
Indépendante

Le comité d'audit veille, pour le compte du conseil, à l'intégrité des états financiers de la Société et des communications publiques connexes. Ce faisant, il encadre les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, les contrôles et mécanismes d'information ainsi que la fonction d'audit interne. Le comité encadre également les procédures pour la réception, la conservation et le suivi des plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles internes et de l'audit de la Société.

Chaque année, le comité d'audit examine et évalue les compétences, le rendement et l'indépendance de l'auditeur et recommande au conseil un auditeur pour nomination par les actionnaires. Le président du comité d'audit participe également au processus de sélection du responsable de la mission d'audit de KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. Le responsable de la mission d'audit de KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. ne peut exercer ces fonctions auprès de la Société pendant plus de sept années consécutives, et le comité d'audit voit à ce qu'une rotation régulière soit effectuée, conformément aux normes d'audit actuelles.

Tous les membres du comité d'audit sont indépendants et possèdent des compétences financières, comme il est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES**Chers actionnaires,**

Au nom du conseil, le comité d'audit a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations en 2019.

Faits saillants de 2019

- ✓ Supervision de la mise en œuvre d'importantes normes comptables
- ✓ Supervision de la conception du programme d'évaluation du risque et de la conformité du contrôle interne de 2019 et suivi périodique de son état d'avancement

Survol

Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre. Les fonctions et les responsabilités spécifiques du comité d'audit dépendent de son mandat et de son plan de travail. Le comité d'audit tient des rencontres séparées et à huis clos avec le chef de la direction financière, les représentants du groupe d'audit interne et l'auditeur externe à chaque réunion. Le comité tient aussi une séance à huis clos sans membre de la direction. Le comité d'audit s'est réuni à cinq reprises en 2019.

Chaque année, le comité d'audit passe en revue son mandat pour garantir l'exécution efficace de ses responsabilités. Le comité d'audit communique régulièrement avec la direction et les auditeurs externes et internes.

Le comité a accepté son mandat pour 2019, qui est décrit au www.loblaw.ca. Ses membres estiment s'être acquittés de leurs responsabilités pendant l'année.

Communication de l'information financière

Le comité d'audit a examiné et abordé avec la direction les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Société ainsi que le rapport de gestion connexe pour l'exercice clos le 28 décembre 2019 et les trimestres intermédiaires. Le comité d'audit a également examiné les rapports de l'auditeur s'y rattachant et s'est entretenu directement avec l'auditeur au sujet des principaux risques. Cet examen a pour but de fournir l'assurance raisonnable que la communication de l'information financière de la Société est exhaustive et qu'elle est présentée fidèlement à tous égards importants. Il confirme aussi le caractère approprié des principes comptables employés pour l'établissement des états financiers, plus particulièrement lorsqu'un jugement, des estimations et des risques sont en cause. Cet examen garantit aussi que les

questions d'importance ont été communiquées adéquatement. Le comité d'audit a évalué l'utilisation des mesures financières non conformes aux PCGR et leur présentation dans les documents financiers. En fonction des considérations qui précèdent, le comité d'audit recommande au conseil d'approuver et de publier les états financiers annuels consolidés audités de la Société le 20 février 2020.

Mise en place d'importantes normes comptables

Pendant tout l'exercice, le comité d'audit s'est penché avec la direction sur la mise en œuvre d'importantes normes comptables, plus particulièrement la mise en œuvre de l'IFRS 16. Le comité a été informé régulièrement sur la mise en œuvre des politiques et des mesures de contrôle par la direction afin de garantir l'exactitude de ses déclarations en termes d'obligations locatives conformément à l'IFRS 16.

Auditeur externe et interne

Pendant l'année, le président du comité d'audit a rencontré à intervalles réguliers l'auditeur externe, les représentants du groupe d'audit interne et les cadres supérieurs du groupe de communication de l'information financière de la Société. En 2019, le comité d'audit a examiné et approuvé le plan d'audit annuel du groupe d'audit interne et de l'auditeur externe et a reçu des rapports réguliers de la part du groupe d'audit interne. En outre, il a reçu de la part de l'auditeur externe des rapports sur des questions clés liées à l'audit.

Au terme du cycle d'audit de fin d'exercice, le comité d'audit a effectué une évaluation annuelle du rendement et de l'efficacité de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Dans le cadre de cette évaluation, il a pris en compte des facteurs comme la qualité globale des services d'audit et des communications aux comités ainsi que l'indépendance et l'objectivité de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Le comité d'audit était satisfait du rendement de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et il a conclu que KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendante de la Société et de la direction. Il a proposé au conseil de recommander aux actionnaires la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur de la Société à l'assemblée.

Conformité des contrôles internes

Au cours de 2019, le comité d'audit a supervisé le programme de conformité du contrôle interne, notamment en examinant le programme d'évaluation du risque et de la conformité du contrôle interne et son état d'avancement.

Questions juridiques, réglementaires, fiscales et relatives aux opérations entre apparentés

Au cours de 2019, le comité d'audit a aussi examiné des mises à jour sur des questions de conformité ayant trait à la communication de l'information financière, l'évolution des lois et des règlements, les litiges importants, les dépôts réglementaires, les opérations importantes avec des parties apparentées ainsi que les questions fiscales ayant une incidence sur la Société.

Le tout respectueusement soumis,

Comité d'audit

Christie J.B. Clark (président)
Paul M. Beeson
Scott B. Bonham
Janice Fukakusa
M. Marianne Harris

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité d'audit, veuillez consulter les pages 8 à 18. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité d'audit, veuillez consulter l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 34 à 45.

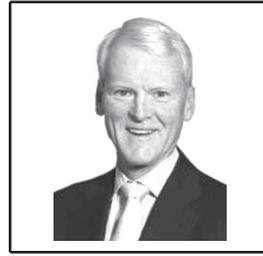
COMITÉ DE LA GESTION DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ



Warren Bryant
(président)
Indépendant



Scott B. Bonham
Indépendant



Christie J.B. Clark
Indépendant



M. Marianne Harris
Indépendante



Claudia Kotchka
Indépendante



Beth Pritchard
Indépendante

Au nom du conseil, le comité de la gestion des risques et de la conformité encadre le programme de conformité légale et réglementaire de la Société, son programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE »), ainsi que ses politiques, ses systèmes de gestion et son rendement applicables à divers secteurs à risque clés.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA GESTION DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité de la gestion des risques et de la conformité a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations en 2019.

Faits saillants de 2019

- ✓ Supervision du processus de maintien par la Société d'une certification de l'Organisation internationale de normalisation (« ISO ») à l'égard du programme de la Société relatif à la conformité à la loi sur la concurrence
- ✓ Supervision des programmes d'évaluation et de gestion du risque d'entreprise de la Société, et examen des principaux risques auxquels la Société est exposée et de leur gestion
- ✓ Supervision des programmes de la Société relatifs à la salubrité des aliments et la sécurité des médicaments

Survol

Le comité de la gestion des risques et de la conformité se réunit au moins une fois par trimestre. Les tâches et responsabilités spécifiques du comité découlent de son mandat et de son plan de travail. Le comité de la gestion des risques et de la conformité supervise la conception et la mise en œuvre du programme de GRE de la Société, ainsi que les programmes relatifs à l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail, à la salubrité des aliments et la sécurité des médicaments et des produits et à la responsabilité sociale de l'entreprise (« RSE »). À chaque réunion, le comité invite des membres clés de la direction afin qu'ils présentent un exposé sur des enjeux qui relèvent du mandat du comité. En outre, à chaque réunion, le comité de la gestion des risques et de la conformité se réunit séparément à huis clos avec le vice-président principal et chef de la conformité et de l'éthique et avec le vice-président principal, audit et gestion des risques. Le comité tient également une session à huis clos sans la présence de la direction à chaque réunion. Le comité de la gestion des risques et de la conformité s'est réuni à quatre reprises en 2019.

Le comité de la gestion des risques et de la conformité a accepté son mandat pour 2019, qui est décrit au www.loblaw.ca. Il estime s'être acquitté de ses responsabilités en 2019.

Le comité de la gestion des risques et de la conformité de la direction aide le comité de la gestion des risques et de la conformité à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la GRE et des programmes de conformité légale et réglementaire de la Société. L'objectif principal du comité de la gestion des risques et de la conformité de la direction de la Société est d'encadrer et de régir les programmes de la Société afin de veiller à ce que les risques d'entreprise auxquels la Société est confrontée ne dépassent pas les limites acceptables, à ce que soient adoptées des mesures d'atténuation des risques efficaces, à ce que toute question appelant une décision soit traitée, prioritaire et signalée

fidèlement et en temps opportun, à encourager une solide culture de conformité au sein de la Société et à réduire les conséquences défavorables découlant du non-respect des lois applicables.

Conformité légale et réglementaire

Afin de s'acquitter de son mandat, le comité de la gestion des risques et de la conformité supervise le programme de conformité légale et réglementaire de la Société et reçoit régulièrement des rapports du vice-président principal et du chef de la conformité et déontologie, ainsi que la fonction de la conformité dans les activités de la Société. Le comité de la gestion des risques et de la conformité examine les mesures prises par la direction afin de s'assurer que la Société dispose de bons systèmes de gestion de la conformité, que les employés de la Société sont au fait des politiques et des procédures de la Société en matière de conformité légale et réglementaire et que la Société soutient les entreprises franchisées en rapport avec les normes et les programmes de conformité légale et réglementaire et qu'elle leur offre un soutien et une formation efficaces et en temps opportun. Le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit et examine également régulièrement des rapports de la direction et des conseillers indépendants portant sur des questions de conformité légale et réglementaire.

En 2019, le comité de la gestion des risques et de la conformité a supervisé certaines activités requises afin que la Société puisse maintenir sa certification de l'ISO à l'égard du programme de la Société relatif à la conformité à la législation sur la concurrence. Ces activités comprenaient la création et la mise en place de plans pour l'intégration de mesures plus rigoureuses de contrôle de la conformité au sein des unités d'exploitation dans l'ensemble de la Société, la mise en œuvre de modules de formation en matière de droit de la concurrence, la création et la mise en œuvre de contrôles rigoureux en matière de droit de la concurrence et la refonte et le la relance de l'outil de gestion des incidents de la Société.

Cadre éthique de l'entreprise

En 2019, le comité de la gestion des risques et de la conformité a supervisé l'élaboration par la direction d'un cadre d'éthique d'entreprise. Le cadre éthique de la Société est destiné à guider la définition de valeurs éthiques communes à l'ensemble de la Société, dans le but de disposer d'un mécanisme à l'échelle de l'entreprise qui aidera les collègues à prendre de bonnes décisions et les incitera à signaler les comportements indésirables. Parallèlement à la création du cadre éthique, qui est différent du cadre de conformité de la Société mais qui lui est complémentaire, le comité de la gestion des risques et de la conformité a supervisé la définition des objectifs éthiques pour 2020, qui se concentrent sur la communication des valeurs éthiques aux collègues et la mise au point d'outils éducatifs pour aider les collègues à prendre des décisions éthiques au quotidien.

Gestion du risque d'entreprise

Le comité de la gestion des risques et de la conformité a la responsabilité de superviser la composition et la structure du programme de GRE de la Société et de suivre et d'évaluer son efficacité. Le conseil délègue aussi la surveillance de certains risques au comité de la gestion des risques et de la conformité, lequel a également la responsabilité de s'assurer que la direction a pris les mesures nécessaires pour garantir une gestion efficace de ces risques.

Aux réunions du comité de la gestion des risques et de la conformité, ce dernier reçoit des rapports de la direction portant sur divers risques principaux auxquels la Société est confrontée et les mesures prises pour les mitiger. La direction lui présente des rapports trimestriels portant sur le statut de certains risques principaux, les répercussions projetées au cours des trimestres futurs et les variations significatives des principaux indicateurs de risque clés.

Le comité de la gestion des risques et de la conformité revoit également la surveillance des risques par la direction relatifs à la technologie de l'information ayant une incidence sur la Société et ses systèmes de technologie de l'information. Le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit des rapports périodiques de la part de la direction concernant les systèmes, les politiques, les contrôles et les procédures de la Société que la direction a mis en place afin d'identifier, de gérer et d'atténuer les risques associés à la technologie de l'information et aux systèmes de technologie de l'information de la Société, notamment la cybersécurité.

Salubrité des aliments

Le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit régulièrement des rapports de la direction et revoit les mesures prises par celle-ci afin de s'assurer que les programmes de salubrité des aliments de la Société couvrent les normes de fabrication, de manipulation et de préparation sécuritaires, que les fournisseurs de produits alimentaires respectent des normes de salubrité élevées, et que des pratiques exemplaires sont en place pour l'entreposage, la manutention, la distribution et l'emballage des aliments, conjointement avec les systèmes de contrôle nécessaires pour veiller au respect de ces politiques.

Sécurité des médicaments

Le comité de la gestion des risques et de la conformité supervise les risques associés à la production, à la manutention et à l'acheminement des produits pharmaceutiques, de même que les activités des pharmacies, en plus d'examiner et d'évaluer l'efficacité de la Société en matière de gestion de ces risques et de veiller à ce qu'ils soient gérés conformément à des pratiques exemplaires. Afin de s'acquitter de son rôle de surveillance, le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit des rapports réguliers de la direction, y compris une présentation portant sur le commerce du cannabis de la Société et les risques et les facteurs à considérer connexes.

Questions liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail

La direction fait également des rapports réguliers au comité de la gestion des risques et de la conformité sur l'environnement et la santé et la sécurité au travail.

RSE

Tous les ans, le comité de la gestion des risques et de la conformité révise le rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise et encadre sa stratégie en la matière. Il reçoit également des rapports réguliers sur les initiatives en matière de responsabilité sociale de l'entreprise de la Société.

Le tout respectueusement soumis,

Comité de la gestion des risques et de la conformité

Warren Bryant (président)

Scott B. Bonham

Christie J.B. Clark

M. Marianne Harris

Claudia Kotchka

Beth Pritchard

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité de la gestion des risques et de la conformité, veuillez consulter les pages 8 à 18. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité de la gestion des risques et de la conformité, veuillez consulter l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 34 à 45.



Sarah Raiss
(présidente)
Indépendante



Christie J.B. Clark
Indépendant



M. Marianne Harris
Indépendante

Le comité de retraite encadre, au nom du conseil, l'administration, la gestion, la conception et la gouvernance des régimes de retraite de la Société, ainsi que l'administration et la gestion des obligations de cette dernière au titre des avantages sociaux.

RAPPORT DU COMITÉ DE RETRAITE À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité de retraite a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations en 2019.

Faits saillants de 2019

- ✓ Supervision de la transformation en rentes de certains régimes de retraite à prestations déterminées de la Société
- ✓ Supervision de la stratégie pour mettre en œuvre un programme d'avantages sociaux flexibles
- ✓ Encadrement de la stratégie et du processus de fusion de plusieurs régimes de retraite de la Société

Supervision des régimes de retraite de la Société

Le comité de retraite encadre, au nom du conseil, la gouvernance et l'administration des régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société. Pour s'acquitter de ses responsabilités de supervision, le comité a approuvé le cadre de prise des décisions de placement concernant les régimes à prestations déterminées de la Société et vérifié les états financiers de ces régimes en collaboration avec la direction et l'auditeur externe. Le comité de retraite a aussi reçu des rapports périodiques sur : (i) les régimes à prestations déterminées de la Société, notamment le rendement des placements et la capitalisation de ces régimes; et (ii) les régimes à cotisations déterminées, notamment le rendement des options de placement offertes aux participants du régime de retraite. Tout au long de l'année, le comité de retraite s'est aussi assuré de la conformité aux politiques de la Société, au libellé des régimes ainsi qu'aux exigences réglementaires et législatives applicables.

Transformation en rentes de certains régimes de retraite de la Société

Le comité de retraite a supervisé la transformation en rentes de certains régimes de retraite établis pour réduire les risques financiers associés aux régimes de retraite à prestations déterminées de la Société. Ce faisant, le comité a évalué les risques associés aux opérations, puis analysé et approuvé leur structure et leur calendrier de mise en œuvre.

Programme d'avantages sociaux flexibles

En 2019, le comité de retraite a continué de superviser la stratégie adoptée afin d'offrir un programme d'avantages sociaux flexibles aux employés dans l'ensemble du Canada. L'objectif d'un tel programme est de réduire les futures hausses des coûts revenant à la Société et d'harmoniser les avantages sociaux de base offerts aux employés.

Fusion de régimes de retraite

En 2019, le comité de retraite a encadré la stratégie, le processus et le calendrier relatifs à la fusion de plusieurs régimes de retraite de la Société dans le but de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle et de réduire ainsi les coûts et la charge administrative.

Le tout respectueusement soumis,

Comité de retraite

Sarah Raiss (présidente)
Christie J.B. Clark
M. Marianne Harris

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité de retraite, veuillez consulter les pages 8 à 18. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité de retraite, veuillez consulter l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 34 à 45.

COMITÉ DE GOUVERNANCE



William A. Downe
(président)
Indépendant



Warren Bryant
Indépendant



Claudia Kotchka
Indépendante



Beth Pritchard
Indépendante



Sarah Raiss
Indépendante

Le comité de gouvernance estime qu'une bonne gouvernance est un gage de rendement exceptionnel. Les pratiques de gouvernance de la Société sont conçues pour assurer une surveillance et une reddition de compte, favoriser la confiance des parties intéressées et servir les intérêts à long terme des actionnaires.

Il incombe au comité de gouvernance d'encadrer les pratiques de gouvernance de la Société, notamment l'élaboration et la mise en place de principes de gouvernance conformes à des normes élevées en la matière. Chaque année, le comité de gouvernance évalue le rendement et les pratiques du conseil, ce qui comprend un examen de ses politiques et de ses mandats, de même qu'un examen de la composition des comités, mené en concertation avec le président-directeur du conseil.

Dans le cadre de son mandat, le comité de gouvernance, en collaboration avec le président-directeur du conseil, sélectionne et recommande au conseil des candidats pour nomination aux postes d'administrateurs. Le comité de gouvernance recommande également au conseil les changements à apporter aux régimes de rémunération des administrateurs. En outre, le comité de gouvernance assure le suivi du programme d'orientation des nouveaux administrateurs et les activités de formation continue de tous les administrateurs, et de superviser le processus d'évaluation du rendement du conseil, de ses comités et de chaque administrateur.

Le comité de gouvernance aide le conseil à superviser la conception des programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société, y compris ses programmes d'encouragement et la rémunération individuelle des membres de la haute direction visés dont il est question à la page 34. Le comité de gouvernance est également chargé de superviser la gestion des talents et la planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs de la Société.

Compétences clés et expérience

Le conseil estime que les membres du comité de gouvernance possèdent, à titre individuel ou collectif, les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires dans le domaine de la gouvernance et de la rémunération, ce qui comprend la gestion des ressources humaines, la rémunération des hauts dirigeants et la direction générale des affaires, pour remplir le mandat du comité. Tous les membres du comité ont acquis des connaissances approfondies et une vaste expérience comme cadres supérieurs actuels ou antérieurs de grands organismes complexes et ont été administrateurs d'autres sociétés inscrites en bourse. Le tableau ci-dessous illustre l'expérience pertinente de chaque membre du comité de gouvernance :

Nom du membre	Expérience de la gouvernance et de la rémunération des hauts dirigeants
Warren Bryant	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de cadre comme ancien président du conseil, président et chef de la direction de Longs Drug Stores Expérience de cadre à Kroger Co. Ancien président du comité de gouvernance d'Office Depot (anciennement Office Max) Administrateur et membre du comité de rémunération de la société Dollar General
William A. Downe	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de cadre comme ancien chef de la direction de BMO Groupe financier Administrateur principal et président du comité de la rémunération des hauts dirigeants et des ressources humaines de Manpower Group Inc.

Nom du membre	Expérience de la gouvernance et de la rémunération des hauts dirigeants
Claudia Kotchka	<ul style="list-style-type: none"> • Fiduciaire et membre du comité de la rémunération et des ressources humaines du Rush University Medical Center • Ancien administrateur de la Banque de Montréal • Expérience de cadre comme ancienne vice-présidente, innovation et stratégie du design chez Procter & Gamble • Expérience en tant que membre du conseil d'une société ouverte comme ancienne administratrice de BlackBerry Limited
Beth Pritchard	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience de cadre comme ancienne présidente, chef de la direction et vice-présidente de Dean & Luca Inc. Expérience comme cadre à titre d'ancienne présidente et chef de la direction de Bath & Body Works • Expérience de cadre comme ancienne chef de la direction de Victoria's Secret Beauty • Administratrice indépendante principale de e.l.f. Beauty, Inc. • Ancienne présidente du conseil et ancienne membre du comité de rémunération et de gouvernance de The Vitamin Shoppe Inc. • Ancienne membre du comité de rémunération et de gouvernance de Cabela's Incorporated • Ancienne membre du comité des ressources humaines et de la rémunération de Shoppers Drug Mart Corporation • Ancienne membre du comité de la rémunération de Zale Corporation
Sarah Raiss	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience de cadre à TransCanada Corporation • Présidente du comité de rémunération de Ritchie Bros. Auctioneers (Canada) Ltd. • Ancienne présidente du comité de rémunération et membre actuelle du comité des mises en candidature et de la gouvernance de Commercial Metals Company • Ancienne présidente du comité de gouvernance et des ressources humaines de Vermilion Energy Inc. • Ancienne présidente et ancienne membre du comité de gouvernance et de mise en candidature d'Alberta Electric System Operator • Ancienne présidente du comité de gouvernance et des ressources humaines de Canadian Oil Sands Limited • Ancienne membre du comité des ressources humaines et de la rémunération de Shoppers Drug Mart Corporation • Ancienne présidente du comité des ressources humaines et ancienne membre du comité de gouvernance et de mise en candidature à la Banque de développement du Canada

Processus de planification de la relève et de mise en candidature au conseil

Le conseil se penche régulièrement sur les vacances potentielles parmi ses membres. Le comité de gouvernance aide le conseil en passant en revue une liste permanente de candidats potentiels et à trouver des candidatures à soumettre à l'étude du conseil, en temps voulu. La Société dispose d'une politique sur la durée du mandat, qui prévoit une évaluation menée par le président-directeur du conseil et le comité de gouvernance concernant la participation continue d'un administrateur du conseil qui atteint l'âge de 75 ans, et annuellement par la suite, ou qui change de fonction principale. Cette politique ne s'applique pas au président-directeur du conseil ni aux administrateurs membres de la direction.

En plus de la politique officielle du conseil sur la durée de mandat, le comité de gouvernance :

1. entreprend chaque année une évaluation de l'efficacité du conseil qui permet au comité de gouvernance et au conseil d'obtenir une rétroaction concernant l'apport, l'ensemble de compétences et l'expertise d'un administrateur;
2. tient la grille des compétences des administrateurs pour garantir qu'une attention appropriée est accordée aux compétences essentielles et à l'expérience au moment de choisir les candidats au poste d'administrateur;
3. fait le suivi du roulement des administrateurs dans le cadre de processus d'évaluation et, s'il y a lieu, de temps à autre, demande à des administrateurs en poste depuis longtemps dont l'expérience et les compétences ne sont pas irremplaçables de ne pas solliciter de nouveau mandat;
4. examine annuellement la présidence et la composition des comités du conseil en vue de trouver l'équilibre entre la volonté d'intégrer diverses perspectives et le besoin d'expérience et d'expertise en la matière;
5. fournit l'information à inclure dans la présente circulaire concernant le mandat, le processus d'évaluation et le roulement des administrateurs, ainsi qu'une description de l'approche de la Société pour assurer une diversité de compétences, d'expérience et d'antécédents ainsi qu'une rotation appropriée des membres.

En résumé, le comité de gouvernance évalue tous les ans la composition du conseil, le rendement de chaque administrateur ainsi que le mandat et la composition des comités du conseil. Les recommandations quant aux changements à apporter sont, le cas échéant, élaborées par le comité de gouvernance, puis elles font l'objet d'une discussion avec le conseil et l'actionnaire majoritaire. Le conseil est d'avis que ces processus fonctionnent bien et se sont traduits par une gouvernance efficace et souple qui se prête bien à la nature évolutive des activités de la Société et de ses marchés.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité de gouvernance a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations de 2019.

Faits saillants de 2019

- ✓ Supervision du plan de relève du conseil
- ✓ Supervision de l'examen comparatif de la rémunération de certains membres de la haute direction et des modifications apportées à leur rémunération
- ✓ Supervision de la conception du régime incitatif à court terme et du régime incitatif à long terme de la Société de 2020

Gestion des talents et planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs

Le comité de gouvernance est chargé de superviser l'approche de la Société à l'égard de la gestion des talents et de la planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs. Il reçoit des rapports sur le perfectionnement des cadres supérieurs, les plans de gestion des talents au sein de l'organisation et les processus d'évaluation du rendement; ces rapports sont conçus pour améliorer les compétences individuelles de leadership et de gestion. Le processus de planification de la relève comprend l'examen annuel de chaque poste de cadre supérieur et du rendement de son titulaire. À compter de janvier 2019, Sarah R. Davis a assumé plus de responsabilités dans son rôle de présidente. En plus de la supervision quotidienne du rendement de l'entreprise de la Société, elle a l'entière responsabilité des membres de la haute direction de la Société, et elle a étoffé sa ligne hiérarchique directe en y ajoutant le secteur des finances et des ressources humaines. M^{me} Davis continue de relever de Galen G. Weston, qui est devenu président-directeur du conseil de la Société en janvier 2019.

Composition du conseil et relève

L'objectif du comité de gouvernance est d'assurer le maintien d'un conseil solide, dynamique et motivé qui connaît bien les affaires de la Société et le secteur de la vente au détail en général. L'une de ses principales responsabilités consiste à planifier la relève du conseil. Le comité évalue l'efficacité du conseil et dresse la liste des domaines susceptibles de bénéficier de la présence de nouveaux administrateurs possédant des compétences ou une expérience additionnelle ainsi que des antécédents variés. La politique de la Société sur la diversité au sein du conseil prévoit une cible voulant qu'au moins 30 % des administrateurs du conseil soient des femmes. La liste pour l'assemblée à venir comprend 5 femmes sur 12 personnes, ce qui représente environ 42 % de la composition du conseil.

Cette année encore, le comité de gouvernance a inclus dans la présente circulaire une grille des compétences qu'il utilise comme outil de gestion de la relève du conseil. Cette grille a servi à décrire l'expérience, l'expertise et les compétences requises au conseil.

En mai 2019, M. Thomas C. O'Neill et M^{me} Nancy Lockhart se sont retirés du conseil, après y avoir siégé pendant 16 ans et 14 ans respectivement, et M^{me} Janice Fukakusa a été mise en candidature et élue pour siéger au conseil pour la première fois.

M. Beeston se retirera du conseil après y avoir siégé pendant 15 ans. Au nom du conseil, le comité de gouvernance tient à souligner le dévouement exemplaire de M. Beeston envers la Société ainsi que sa contribution exceptionnelle.

Le comité de gouvernance est responsable du processus d'identification des candidats éventuels à un poste d'administrateur. Le comité de gouvernance évalue la taille adéquate que devrait avoir le conseil et si des postes seront à pourvoir en plus d'examiner la grille des compétences des membres actuels du conseil afin de déterminer les critères et les qualifications qui serviront au recrutement de nouveaux candidats aux postes d'administrateurs. Chaque candidat est évalué en fonction de son expérience et de son expertise, une attention particulière étant portée aux domaines d'expertise qui sont susceptibles de constituer un bon complément pour le conseil actuel. Le comité de gouvernance évalue aussi les préoccupations relatives aux conflits éventuels, à l'indépendance, à l'appartenance commune à des conseils ou à l'engagement de temps pouvant être soulevées à l'égard du candidat. Avant d'être mise en candidature, la personne pressentie doit rencontrer le président du comité de gouvernance ainsi que le président-directeur du conseil et les autres membres du conseil afin de discuter des attentes du conseil en ce qui concerne son apport et ses obligations.

Le comité de gouvernance a identifié M. Daniel Debow, qui a les compétences, l'expérience et les qualifications requises pour être membre du conseil, en tant que candidat convenable à un poste d'administrateur; M. Debow présentera sa candidature à l'assemblée.

Rémunération des administrateurs

En 2018, le comité de gouvernance a retenu les services de Meridian Compensation Partners (« Meridian ») afin d'effectuer un examen exhaustif de la rémunération versée aux administrateurs non membres de la direction de la Société. Meridian a réalisé un examen exhaustif des pratiques en matière de rémunération du conseil par rapport au groupe de comparaison composé de 30 sociétés utilisé afin de comparer la rémunération des hauts dirigeants. Afin de confirmer le caractère adéquat du groupe de comparaison servant à évaluer la rémunération des administrateurs, Meridian a également examiné la rémunération versée par 30 sociétés faisant partie de l'indice TSX 60 présentant les produits d'exploitation les plus élevés. Dans le cadre de cet examen, Meridian a pris en compte : (i) le montant de la rémunération de base, (ii) les honoraires versés au président et aux membres d'un comité, (iii) les honoraires versés à l'administrateur principal, et (iv) les exigences minimales en matière d'actionariat, et elle a déterminé que la rémunération des administrateurs de la Société était inférieure à la médiane du marché, comparativement aux groupes de comparaison pertinents.

À la suite de cet examen de la rémunération pour 2018, le comité de gouvernance a recommandé au conseil d'approuver une augmentation de la rémunération des administrateurs. Le conseil a approuvé cette recommandation et, à compter du 1^{er} janvier 2019 (i) la rémunération de base annuelle de chaque administrateur est passée de 175 000 \$ à 225 000 \$, (ii) les honoraires du président du comité de gouvernance pour sont passés de 25 000 \$ à 30 000 \$, et (iii) les honoraires du président du comité de la gestion des risques et de la conformité sont passés de 15 000 \$ à 30 000 \$.

Programme d'éducation et de formation des administrateurs

Il incombe au comité de gouvernance de veiller à ce que des programmes de formation continue soient offerts aux administrateurs de la Société. Le programme de formation comprend des présentations données par des experts à l'interne ou à l'externe sur des sujets précis qui présentent un intérêt et de l'importance pour le conseil et chacun de ses comités ou qui portent sur des éléments complexes ou spécialisés des activités de la Société, susceptibles d'aider les administrateurs dans l'exécution de leurs fonctions. Ces présentations s'ajoutent aux rapports périodiques de la direction générale et aux autres éléments du programme de formation continue de la Société.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE 2019

Le conseil a examiné le rendement financier de la Société en 2019 et a fixé les primes d'encouragement versées aux membres de la haute direction visés en se basant notamment sur ce rendement :

- Les versements au titre du régime d'intéressement à court terme (le « RICT ») de la Société ont atteint 106,2 % de l'objectif des membres de la haute direction visés (abstraction faite des composantes de rendement personnel).
- Le facteur de versement des unités d'actions liées au rendement (les « UAR ») de 2017 dont les droits sont acquis en 2020 s'établit à 94,6 % de l'objectif des membres de la haute direction visés.

APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

La philosophie de rémunération de la Société oriente chaque aspect de la stratégie, des programmes, des politiques et des décisions de l'organisation en matière de rémunération des hauts dirigeants. Le comité de gouvernance examine et approuve la philosophie et les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société, qui est la suivante :

La Société est d'avis que sa structure de rémunération doit être conçue de façon à attirer, à motiver et à maintenir en poste les meilleurs candidats pour les postes exigeants de la haute direction de la Société. À cette fin, la Société veille à offrir des programmes de rémunération des hauts dirigeants concurrentiels par rapport aux pratiques du marché et du secteur pour permettre à la Société d'attirer, de motiver et de maintenir en poste des hauts dirigeants talentueux et chevronnés, le tout afin de favoriser la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels.

La rémunération liée au rendement est la pierre angulaire de la philosophie de rémunération de la Société. Les programmes de rémunération pour tous les employés, dont les hauts dirigeants, sont axés sur le résultat. La Société est d'avis qu'un accent particulier sur la rémunération liée au rendement permettra d'harmoniser la mise en œuvre réussie de la stratégie d'entreprise, le rendement soutenu à long terme et les intérêts des actionnaires. La conception du RICT et du régime incitatif à long terme (le « RILT ») de la Société permet d'atteindre cet objectif. Plus particulièrement, la Société est d'avis que l'attribution d'UAR à tous les hauts dirigeants contribue à renforcer le lien entre le salaire et le rendement.

La rémunération des hauts dirigeants doit s'harmoniser avec les intérêts à long terme des actionnaires. La Société estime que nos programmes de RICT et de RILT réalisent cet objectif. Le RICT de la Société est un programme équilibré comportant diverses mesures de rendement qui concentrent l'effort des hauts dirigeants sur les éléments clés des activités et de la création de valeur à long et à court terme. Le RILT offre un juste équilibre entre : (i) les options d'achat d'actions, qui permettent d'arrimer les intérêts des hauts dirigeants à ceux des actionnaires en ce qui concerne la hausse du cours de l'action; (ii) les unités d'actions incessibles (« UAI »), qui constituent un élément essentiel à la fidélisation des hauts dirigeants et harmonisent leurs intérêts avec ceux des actionnaires; et (iii) les UAR, qui incitent les hauts dirigeants à atteindre les objectifs de rendement clés établis dans le plan stratégique de la Société. La Société s'attend en outre à ce que les hauts dirigeants respectent les règles d'actionnariat minimum applicables aux vice-présidents principaux et aux échelons supérieurs, afin de renforcer le lien entre la rémunération des hauts dirigeants et les intérêts à long terme des actionnaires.

Les programmes de rémunération des hauts dirigeants doivent avoir la souplesse nécessaire pour être adaptés aux objectifs d'exploitation. La Société estime que ses programmes de rémunération des hauts dirigeants doivent pouvoir être adaptés aux besoins de l'entreprise et des divisions. Les mesures de rendement aux termes du RICT ont pour but d'inciter les hauts dirigeants à favoriser le rendement dans tous les secteurs de Loblaw et de SDM et comportent une mesure de rendement fondée sur l'indice de satisfaction de la clientèle à l'échelle de l'entreprise (ISC) pour que la direction se concentre sur la satisfaction de la clientèle.

Les principes de bonne gouvernance doivent sous-tendre les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société. Les programmes encouragent la prise de décisions responsable en récompensant les cadres supérieurs pour la mise en œuvre de stratégies d'entreprise exemptes de risque inutile.

Pratiques de gouvernance

Le comité de gouvernance est déterminé à veiller à ce que l'approche de la Société relative aux pratiques de gouvernance respecte les exigences d'ordre réglementaire et concorde avec les pratiques exemplaires.

Il continue de collaborer avec la direction pour assurer la conformité à un processus d'examen et d'approbation rigoureux des opérations entre personnes apparentées. Cette fonction est particulièrement importante pour Propriétés de Choix, dont la Société est le plus important locataire et un membre du même groupe. Le comité de gouvernance est certain que la direction a pris en compte les facteurs juridiques et de gouvernance pertinents associés aux opérations entre personnes apparentées et mis en place un cadre de gouvernance solide pour les gérer le cas échéant.

Le comité de gouvernance est convaincu que la Société dispose de systèmes de gouvernance rigoureux et pratiques. En même temps, le comité de gouvernance demeure résolu à évaluer de manière continue ses pratiques de gouvernance, et à exercer une surveillance des pratiques exemplaires émergentes en vue de créer de la valeur pour les actionnaires.

Le tout respectueusement soumis,

Comité de gouvernance

William A. Downe (président)

Warren Bryant

Claudia Kotchka

Beth Pritchard

Sarah Raiss

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité de gouvernance, veuillez consulter les pages 8 à 18. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité de gouvernance, veuillez consulter l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 34 à 45.

ÉNONCÉ DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Le conseil et la direction de la Société sont déterminés à miser sur des pratiques rigoureuses de gouvernance qui sont conçues pour maintenir un niveau élevé de surveillance, d'imputabilité, d'intégrité et d'éthique tout en favorisant la croissance à long terme et qui sont conformes aux lignes directrices en matière de gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « Lignes directrices en matière de gouvernance »). Le comité de gouvernance examine régulièrement les pratiques de gouvernance de la Société pour s'assurer qu'elles concordent avec les pratiques exemplaires dans un contexte évoluant rapidement.

Le site Web de la Société (www.loblaw.ca) contient des renseignements supplémentaires sur la gouvernance, y compris le code, la politique de communication, la politique sur le vote à la majorité, la description de poste du président-directeur du conseil et les mandats du conseil et de ses comités.

Responsabilités et devoirs du conseil

Le conseil a la responsabilité globale de la gérance et de la gouvernance de la Société. Il encadre la direction des activités et des affaires de la Société tant directement que par l'entremise de ses comités. En outre, le conseil s'acquitte des responsabilités et des devoirs qui suivent :

Encadrement stratégique

Le conseil supervise l'élaboration, l'exécution et la réalisation des plans stratégiques de la Société et délègue à la direction la responsabilité de mettre en œuvre cette stratégie. Dans le cadre de ses responsabilités de surveillance de l'orientation stratégique de la Société, le conseil examine et approuve :

- les plans stratégiques de la direction;
- les principales dépenses en immobilisations, les acquisitions, les dessaisissements et la restructuration;
- les investissements hors du cours normal des activités.

Dans ses activités de surveillance de la planification stratégique de la Société, le conseil collabore étroitement avec la direction. Outre la réunion sur plusieurs jours consacrée à la planification stratégique, le conseil reçoit de la direction des mises à jour périodiques concernant les progrès de la Société dans l'atteinte de ses plans stratégiques. À chaque réunion, le conseil suit le rendement de la Société par rapport aux plans stratégiques à long et à court terme et aux objectifs d'exploitation annuels.

Encadrement de la direction

Bien que le conseil délègue à la direction la responsabilité de gérer les affaires quotidiennes de la Société, le conseil examine le rendement de la direction et son efficacité de manière continue. Le conseil communique à la direction ses attentes relatives à son rendement directement ou par l'entremise des comités du conseil. Le conseil approuve les plans d'affaires et opérationnels ainsi que les budgets de fonctionnement de la Société, qui tiennent compte des occasions et des risques se rapportant aux activités. Le conseil reçoit aussi régulièrement des rapports sur les résultats d'exploitation et les résultats financiers de la Société, ainsi que sur des questions non liées à l'exploitation, comme les régimes de retraite, l'impôt, la salubrité des aliments, la pharmacie la sécurité au travail, la trésorerie et les questions d'ordre juridique.

Gestion du risque d'entreprise

Le conseil assure une responsabilité de surveillance pour les activités de GRE qui découlent des activités de la Société. Le conseil procède à une évaluation annuelle de la structure de la GRE de la Société en vue de repérer et de gérer les principaux risques. L'évaluation annuelle de la GRE est menée au moyen d'entrevues, de sondages et d'ateliers structurés avec la direction et le conseil. Les risques sont déterminés, puis analysés et évalués en fonction de la vulnérabilité au risque de la Société et de l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de cette dernière à mettre en œuvre ses stratégies et à atteindre ses objectifs. Pour faciliter le processus de GRE, la Société a adopté un cadre de tolérance au risque qui tient compte de volets importants de ses activités, de ses valeurs et de ses marques. Outre ces volets clés, le cadre énonce des lignes directrices en matière de prise de risques. Parmi les types de risques auxquels est exposée la Société, citons les risques stratégiques, les risques financiers, les risques opérationnels, les risques pour la cybersécurité, les risques réglementaires, les risques pour le capital humain et les risques d'atteinte à la réputation. La direction présente aux comités du conseil concernés des comptes rendus périodiques sur l'état des principaux risques, notamment les incidences à court et à long terme escomptées et les variations significatives des principaux indicateurs de risque. En outre, les niveaux de risque à long terme (horizon de trois à cinq ans) sont évalués pour faciliter la planification de l'atténuation des risques. La responsabilité de surveiller la gestion de chacun des risques est confiée à tout le conseil ou à ses comités, à la discrétion du conseil. Pour plus de renseignements sur le programme de GRE de la Société et sur les types de risques auxquels la Société est exposée, veuillez consulter le rapport annuel de 2019 de Loblaw ou la notice annuelle pour l'exercice clos le 28 décembre 2019, qui sont disponibles dans SEDAR au www.sedar.com.

Contrôles internes et communication de l'information financière

Le conseil est chargé de voir à ce que la Société respecte ses obligations en matière de présentation de rapports et de communication de l'information financière de la Société pour assurer sa conformité avec les exigences applicables se rapportant à l'audit, à la comptabilité, à la

réglementation et à la présentation de rapports. Le conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, évalue l'intégrité et l'efficacité des contrôles internes de la Société pour ce qui est de la communication de l'information financière et des systèmes d'information.

Gestion des talents et planification de la relève

Le conseil, avec l'aide du comité de gouvernance, supervise la gestion des talents et la planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs de la Société. Le comité de gouvernance reçoit des rapports sur le perfectionnement des cadres supérieurs et les plans de gestion des talents au sein de l'organisation et des rapports sur les processus d'évaluation du rendement, qui sont conçus pour améliorer les compétences individuelles de leadership et de gestion. Le processus de planification de la relève comprend l'examen annuel de chaque poste de cadre supérieur et du rendement de son titulaire pour permettre à la Société de disposer d'une réserve de dirigeants talentueux.

Questions liées à la gouvernance

Il incombe au conseil d'élaborer et de surveiller l'approche de la Société en matière de gouvernance. Le conseil, par l'intermédiaire de ses comités d'audit et de gouvernance, surveille étroitement les conflits d'intérêts éventuels entre la Société et les membres de son groupe ainsi que les personnes apparentées, dont Weston, Wittington, l'actionnaire majoritaire de Weston et Propriétés de Choix, et il examine et approuve toute opération importante entre personnes apparentées.

La Société, Weston et Propriétés de Choix font partie d'un groupe sous contrôle commun (le « groupe Weston »). Même si les entités du groupe Weston ont chacune leurs propres stratégies et ciblent pour la plupart des secteurs différents, elles reconnaissent que, de temps à autre, de nouvelles occasions d'affaires pourraient présenter un intérêt pour plus d'un membre du groupe Weston. Par conséquent, elles ont adopté un cadre décisionnel qui permet de gérer ce type d'occasions d'une manière conforme aux principes de bonne gouvernance, en tenant compte des affaires existantes et d'autres facteurs.

Un exemplaire du mandat du conseil figure à l'annexe A de la présente circulaire.

Structure hiérarchique du conseil

M. Weston est le président-directeur du conseil de la Société. En reconnaissance de l'importance d'une fonction de surveillance rigoureuse et indépendante, le conseil a à nouveau nommé un administrateur indépendant, M. William A. Downe, en tant qu'administrateur principal. L'opinion du conseil quant au rôle effectif d'un administrateur principal indépendant a également été entérinée par des organismes reconnus en matière de gouvernance.

Le conseil a rédigé une description de poste pour le président-directeur du conseil qui est passée en revue chaque année et approuvée par le comité de gouvernance. Le conseil a également établi une description de poste pour l'administrateur principal. Le texte qui suit présente une description de poste pour le président-directeur du conseil et l'administrateur principal :



Président-directeur du conseil
Galen G. Weston

- Dirige les activités du conseil
- Préside chaque réunion du conseil
- Assure la gestion et le bon fonctionnement du conseil
- Assume un rôle de leadership à tous égards au sein du conseil
- Veille à ce que le conseil obtienne toute l'information nécessaire pour discuter des questions qui lui sont soumises
- S'assure que le conseil s'acquitte de toutes ses responsabilités, comme il est énoncé dans le mandat du conseil
- Supervise la production de rapports par les comités du conseil pour s'assurer que les comités s'acquittent des responsabilités qui leur ont été déléguées par le conseil
- Préside les assemblées des actionnaires et facilite la réponse par la direction aux inquiétudes des actionnaires
- Voit à la communication des plans stratégiques et à leur évaluation par le conseil



Administrateur principal indépendant
William A. Downe

- Assume un rôle de leadership au conseil, surtout auprès des administrateurs indépendants
- Voit au fonctionnement indépendant du conseil par rapport à la direction et sert de personne-ressource indépendante pour les administrateurs
- Préside les réunions du conseil si le président-directeur du conseil est absent, et préside les réunions des administrateurs indépendants après chacune des réunions du conseil ainsi que d'autres réunions, si c'est nécessaire ou souhaitable
- Rencontre régulièrement le président-directeur du conseil et assure la liaison entre celui-ci et les administrateurs indépendants
- Collabore avec le président-directeur du conseil concernant les points à l'ordre du jour pertinents
- Supervise l'autoévaluation du conseil et l'évaluation de sa structure hiérarchique
- Rencontre périodiquement les autres administrateurs indépendants pour avoir un aperçu des points à améliorer pour assurer un fonctionnement efficace du conseil et de ses comités et permettre au conseil de s'acquitter de ses responsabilités indépendamment de la direction

Indépendance des administrateurs

Le mandat du conseil précise que le conseil doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. L'indépendance de chaque administrateur est évaluée par le comité de gouvernance, d'après les Lignes directrices en matière de gouvernance et les exigences énoncées dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer l'indépendance, le comité de gouvernance examine si un administrateur a, avec la Société ou les membres de son groupe, une relation importante susceptible d'avoir une incidence raisonnable sur l'exercice du jugement indépendant de cet administrateur. Les administrateurs qui ont une relation importante avec la Société, dont ceux qui font partie de la direction, ne sont pas considérés comme des administrateurs indépendants. Cette détermination est effectuée au moyen d'un processus de diligence raisonnable, qui comprend l'examen des points suivants :

- les réponses données par chaque administrateur dans un questionnaire annuel détaillé concernant sa situation personnelle;
- les renseignements d'ordre biographique;
- les dossiers et documents internes sur les relations entre un administrateur et une entité qui est membre du même groupe que ce dernier, d'une part, et la Société et les entités qui sont membres du même groupe, d'autre part;
- des discussions avec l'administrateur, selon les besoins.

Au moment d'évaluer l'importance d'une relation, le comité de gouvernance tient compte de l'ensemble des faits et facteurs pertinents, y compris les opérations entre la Société et l'administrateur directement, les membres de la famille immédiate de ce dernier ou des organismes avec lesquels il a un lien, ainsi que la fréquence et la valeur monétaire de ces opérations. Le comité de gouvernance a examiné les circonstances factuelles et les relations de chacun des administrateurs actuels ou proposés avec la Société afin de déterminer s'il est

indépendant au sens donné à ce terme dans les Lignes directrices en matière de gouvernance. Le comité de gouvernance a établi que 10 des 12 candidats étaient indépendants. Le comité de gouvernance passe en revue ses conclusions avec le conseil.

Le tableau qui suit indique si chacun des candidats au poste d'administrateur est indépendant ou non indépendant et, dans le cas où certains candidats sont non indépendants, le motif de non-indépendance est donné. M. Paviter S. Binning, président de Wittington, l'actionnaire majoritaire de Weston ainsi que M. Galen G. Weston, président-directeur du conseil de la Société, président du conseil de Propriétés de Choix et président du conseil et chef de la direction de Weston, de même que parent de M. W. Galen Weston, actionnaire majoritaire de Weston, ne sont pas considérés comme des administrateurs indépendants en raison de la relation importante qu'ils entretiennent avec la Société.

Nom	Statut des candidats au poste d'administrateur		
	Indépendant	Non indépendant	Motif de la non-indépendance
Paviter S. Binning		X	Président de Wittington, actionnaire qui détient le contrôle ultime de Weston
Scott B. Bonham	X		
Warren Bryant	X		
Christie J.B. Clark	X		
Daniel Debow	x		
William A. Downe	X		
Janice Fukakusa	X		
M. Marianne Harris	X		
Claudia Kotchka	X		
Beth Pritchard	X		
Sarah Raiss	X		
Galen G. Weston		X	Président-directeur du conseil de la Société, président du conseil et chef de la direction de Weston, président du conseil de Propriétés de Choix et parent de M. W. Galen Weston, actionnaire qui détient le contrôle ultime de la Société.

La Société a pris des mesures pour mettre en place des structures et des processus adéquats qui permettront au conseil de fonctionner de manière indépendante de la direction de la Société. Le président du conseil et les présidents de chacun des comités rencontrent séparément les membres du conseil ou des comités après chacune des réunions, sans d'autres membres de la direction. Après chacune des réunions du conseil, les administrateurs indépendants se rencontrent séparément et en l'absence des administrateurs qui ne sont pas indépendants et de la direction. Pour en savoir plus sur les candidats à un poste d'administrateur, notamment les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels ils siègent ainsi que leur relevé de présence aux réunions du conseil ou des comités pendant l'exercice 2019, veuillez consulter les pages 8 à 18 de la présente circulaire.

Administrateur principal

Le conseil est convaincu que la structure hiérarchique actuelle assure un degré approprié de surveillance, d'indépendance et de responsabilité aux processus décisionnels du conseil. Le conseil est d'avis que la présence d'un administrateur principal qui est indépendant permet d'éliminer les conflits d'intérêts éventuels susceptibles de survenir entre la Société et l'actionnaire majoritaire. Le président du comité de gouvernance exerce les fonctions d'administrateur principal. Le rôle d'administrateur principal consiste à protéger les intérêts de la Société et des actionnaires minoritaires ainsi que ceux des parties prenantes concernées, et à s'assurer que le conseil suit des processus appropriés en matière de gouvernance et priorise les bons dossiers. L'administrateur principal a les responsabilités qui sont énoncées ci-dessus à la rubrique « Structure hiérarchique du conseil ».

Comités du conseil

Le conseil compte quatre comités permanents :

- le comité d'audit;
- le comité de gouvernance;
- le comité de retraite;
- le comité de la gestion des risques et de la conformité.

Le président de chaque comité rend compte au conseil des principales questions abordées et des mesures prises à chaque réunion du conseil.

Descriptions de poste pour le président de chaque comité

Il incombe au président de chaque comité d'assurer la direction et le bon fonctionnement du comité. Plus précisément, le président est responsable de ce qui suit : entretenir une relation fructueuse et efficace entre le comité et la direction de la Société; tenir la direction imputable à l'égard des tâches qui ont été confiées au comité par le conseil; veiller à la bonne circulation de l'information entre le comité et le conseil concernant les questions débattues et les décisions prises à chaque réunion du comité; examiner l'ordre du jour de chaque réunion du comité pour s'assurer que toutes les questions pertinentes sont débattues à la réunion; voir à ce que le comité se rencontre aussi souvent que

nécessaire pour remplir son mandat; et, pour chaque réunion, prendre soin, en collaboration avec la direction, d'obtenir tous les documents et les renseignements nécessaires concernant les questions débattues à chaque réunion.

Composition des comités

Au moins une fois par année, le comité de gouvernance passe en revue la composition et la présidence de chaque comité et formule des recommandations au conseil pour approbation. Tous les comités peuvent avoir recours aux services de conseillers externes au besoin et ont le pouvoir d'approuver la rémunération versée pour ces services.

Tous les comités sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants.

Responsabilités des comités

Chaque comité a un mandat officiel et une description de poste pour son président, qui sont tous deux établis par le conseil. À chaque année, chaque comité examine son mandat et la description de poste de son président pour vérifier s'ils reflètent les pratiques exemplaires et s'ils sont conformes aux exigences applicables, notamment réglementaires. Le résultat de ces examens est présenté au conseil pour approbation. Les mandats des comités peuvent être consultés sur le site Web de la Société, au www.loblaw.ca.

Voici un résumé des responsabilités de chaque comité :

1. Comité d'audit

Le comité d'audit examine, en concertation avec la direction et l'auditeur, les états financiers consolidés annuels et intermédiaires, le rapport de gestion et la notice annuelle de la Société, ainsi que d'autres questions liées à l'information financière de cette dernière. Il évalue également l'intégrité des contrôles internes à l'égard de l'information financière et des systèmes d'information de la Société. De plus, le comité d'audit s'acquitte des responsabilités suivantes :

- faire des recommandations pour la nomination de l'auditeur;
- passer en revue et approuver le plan d'audit annuel de l'auditeur;
- évaluer l'indépendance de l'auditeur;
- examiner et évaluer, en concertation avec la direction, le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes de communication de l'information financière et de production de rapports financiers, et passer en revue les mesures correctives proposées;
- encadrer les procédures de réception, de conservation et de suivi des plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles internes et des audits de la Société, ainsi que le processus anonyme et confidentiel de soumission par les employés de tout motif de préoccupation à cet égard;
- examiner et approuver le plan annuel d'audit interne et recevoir les rapports périodiques s'y rapportant;
- examiner et approuver les honoraires d'audit versés à l'auditeur ainsi que l'approbation préalable des honoraires non liés à l'audit payés à l'auditeur;
- évaluer le rendement de la fonction d'audit interne de la Société;
- examiner et approuver les opérations importantes entre personnes apparentées.

Le comité d'audit, composé actuellement de Christie J.B. Clark (président), Paul M. Beeston, Scott B. Bonham, Janice Fukakusa et M. Marianne Harris, a tenu cinq réunions en 2019. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité d'audit en 2019, veuillez consulter le « Rapport du comité d'audit à l'intention des actionnaires » aux pages 23 à 24.

2. Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance encadre la planification de la relève et la rémunération des administrateurs et de la direction générale. Ses responsabilités particulières comprennent ce qui suit :

- établir les qualifications requises et les critères de sélection des candidats à un poste d'administrateur, et trouver et recommander des candidatures pour le conseil;
- évaluer l'indépendance des administrateurs et mesurer leur rendement sur une base continue;
- évaluer le rendement et l'efficacité du conseil et de ses comités, et rendre compte de cette évaluation au conseil;
- apporter une assistance dans le cadre du programme d'orientation des administrateurs;
- encadrer la mise en œuvre du programme de formation continue et de formation des administrateurs de la Société;
- définir l'approche de la Société en matière de gouvernance et recommander au conseil les principes de gouvernance que devrait suivre la Société;
- aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités quant aux processus de rémunération et de planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs de la Société;
- examiner et déterminer la conception du régime de rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants.

Le comité de gouvernance, composé actuellement de William A. Downe (président), Warren Bryant, Claudia Kotchka, Beth Prichard et Sarah Raiss, a tenu quatre réunions en 2019. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité de gouvernance en 2019, veuillez consulter le « Rapport du comité de gouvernance à l'intention des actionnaires » aux pages 31 à 33.

3. *Comité de retraite*

Le comité de retraite aide le conseil à encadrer l'administration et la gouvernance des régimes de retraite, des régimes d'avantages sociaux et des mécanismes d'avantages postérieurs au départ à la retraite offerts par la Société pour s'assurer qu'il s'acquitte de ses obligations légales et fiduciaires. Ce comité s'acquitte aussi des responsabilités suivantes :

- évaluer le rendement des régimes et des caisses de retraite de la Société et de ses filiales;
- évaluer et recommander les gestionnaires pour les portefeuilles de fonds;
- évaluer le rendement des gestionnaires de caisse de retraite;
- examiner et approuver les hypothèses, la capitalisation et les modifications se rapportant aux régimes de retraite de la Société et de ses filiales;
- évaluer la gestion et l'administration des régimes de retraite, des régimes de capitalisation, et des programmes de prestations de santé et de bien-être pour les retraités de la Société;
- examiner et établir les objectifs de placement de la Société et approuver l'énoncé des politiques et procédures en matière de placement;
- encadrer le suivi, l'identification précoce et l'atténuation par la direction des risques importants associés aux activités d'administration et de placement des régimes, et présenter au conseil des rapports et des recommandations sur ces risques;
- gérer le recrutement et la surveillance des tiers embauchés pour les régimes de retraite de la Société, notamment le fiduciaire, les actuels et les gestionnaires de placements.

Le comité de retraite, composé actuellement de Sarah Raiss (présidente), Christie J.B. Clark et M. Marianne Harris, a tenu quatre réunions en 2019. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité de retraite en 2019, veuillez consulter le « Rapport du comité de retraite à l'intention des actionnaires » à la page 28.

4. *Comité de la gestion des risques et de la conformité*

Le comité de la gestion des risques et de la conformité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision en ce qui concerne le respect des exigences légales et réglementaires de la Société; la salubrité des aliments et des produits, y compris les normes de préparation et de manipulation sécuritaires; les questions liées à la pharmacie; et les questions liées à l'environnement, la santé et la sécurité et au bien-être. Bien que le conseil est responsable de superviser le programme de GRE de la Société, il délègue la surveillance de certains risques au comité de la gestion des risques et de la conformité. Le comité de la gestion des risques et de la conformité examine la composition et la structure de ce programme et en évalue l'efficacité. Il révisé l'énoncé de politique et de tolérance au risque en matière de GRE de la Société, et présente ses recommandations au conseil pour approbation.

Les responsabilités particulières du comité de la gestion des risques et de la conformité comprennent ce qui suit :

- encadrer l'approche de la Société relativement aux questions de conformité légale et réglementaire et recevoir des rapports du vice-président principal et chef de la conformité et déontologie;
- faire l'examen et le suivi des politiques de la Société en matière d'éthique et de conflits d'intérêts des membres de la direction et des employés;
- recevoir des rapports de la direction portant sur certains risques principaux auxquels la Société est confrontée et leur mode de gestion, et passer ces rapports en revue;
- passer en revue les rapports réguliers de la direction portant sur la mise en place des systèmes de technologie de l'information de la Société;
- encadrer les risques liés aux activités des pharmacies de la Société;
- revoir les mesures prises par la direction, dans le cadre des programmes de salubrité alimentaire, pour répondre aux normes de fabrication, de manipulation et de préparation sécuritaires, et recevoir en temps opportun des rapports sur les incidents majeurs, les infractions aux politiques de la Société et les problèmes liés à la salubrité des aliments;
- revoir les mesures prises par la direction relativement aux questions en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail;
- recevoir et examiner les rapports périodiques de la direction sur le programme de responsabilité sociale de l'entreprise de la Société.

Le comité de la gestion des risques et de la conformité, composé actuellement de Warren Bryant (président), Scott B. Bonham, Christie J.B. Clark, M. Marianne Harris, Claudia Kotchka et Beth Pritchard, a tenu quatre réunions en 2019. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité de la gestion des risques et de la conformité en 2019, veuillez consulter le « Rapport du comité de la gestion des risques et de la conformité à l'intention des actionnaires » aux pages 25 à 27.

Orientation des nouveaux administrateurs

Le comité de gouvernance est chargé de l'orientation des nouveaux administrateurs et de la formation sur les activités de la Société. Le comité de gouvernance organise une séance d'orientation en profondeur à l'intention de tous les nouveaux administrateurs, à laquelle assistent le président-directeur du conseil, le président et les autres cadres supérieurs des principales divisions. Cette séance porte sur ce qui suit :

- un examen de la stratégie d'entreprise, des renseignements financiers et des processus de gouvernance de la Société;
- des renseignements de nature historique sur la Société;
- des visites de magasins et d'installations;
- des rencontres individuelles avec les chefs des principales divisions de la Société.

De plus, un manuel de référence est remis à tous les nouveaux administrateurs avant la séance d'orientation. Ce manuel décrit les activités, la stratégie et le plan d'affaires de la Société, la structure et le rôle du conseil et de ses comités, le mandat du conseil, les exigences de conformité à l'égard des administrateurs, les politiques de l'entreprise ainsi que les ordres du jour et les procès-verbaux des dernières réunions du conseil et des comités.

Formation continue des administrateurs

Il incombe aussi au comité de gouvernance d'offrir une formation continue aux administrateurs de la Société. Sur une base continue, dans le cadre des réunions ordinaires du conseil et des comités, les administrateurs assistent à des présentations portant sur divers aspects des activités de l'organisation, participent à des visites d'installations de la Société et reçoivent des rapports de la direction.

En 2019, le comité et ses conseils ont suivi une formation ciblée sur les sujets suivants dans le cadre du programme de formation continue des administrateurs de la Société :

Séances de formation	Date	Participants
Nouvelles normes comptables	16 janvier 2019	Comité d'audit
Modalités de travail souple	19 février 2019	Comité de gouvernance
Changements à l'imposition des options d'achat d'actions	29 avril 2019	Comité de gouvernance
Modifications envisagées à la LCSA	29 avril 2019	Comité de gouvernance
Mise à jour sur les tendances en matière de protection des renseignements personnels	29 avril 2019	Comité de gestion des risques et de la conformité
Réforme des lois sur les drogues	30 avril 2019	Conseil
Centrage sur le client	1 ^{er} mai 2019	Conseil
Mise à jour législative	5 juin 2019	Comité de retraite
Changements à l'imposition des options d'achat d'actions	22 juillet 2019	Comité de gouvernance
Perspective sur les données	23 juillet 2019	Conseil
Perspectives sur la gouvernance	22 juillet 2019	Comité de retraite
Visite des installations	8 octobre 2019	Conseil
Diversité et inclusion	11 novembre 2019	Comité de gouvernance
Perspectives sur la gouvernance	11 novembre 2019	Comité de gouvernance

Évaluation du conseil et de ses comités

Tous les ans, le comité de gouvernance mène un examen pour évaluer le rendement et l'efficacité du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance se penche sur les résultats de l'examen, puis l'administrateur principal les présente au conseil, dans son ensemble. En 2019, le président du comité de gouvernance, en tant qu'administrateur principal, a entrepris d'évaluer le rendement et l'efficacité du conseil et de ses comités au moyen de questionnaires écrits auxquels s'ajoutaient des rencontres individuelles avec chacun des administrateurs, notamment pour obtenir leur commentaires sur leurs pairs et évaluer le rendement des comités.

Chaque année, le comité de gouvernance passe en revue la composition des comités, recommande les candidats aux postes de présidents de comité et soumet ces recommandations au conseil pour approbation.

En plus de son examen des questions liées à la rémunération, le comité de gouvernance évalue chaque année, avec l'ensemble du conseil, le rendement du président-directeur du conseil, du président et d'autres cadres supérieurs. L'administrateur principal rencontre régulièrement chacun des administrateurs, lesquels peuvent lui faire part de suggestions concernant la performance et l'efficacité du conseil et de ses comités.

Nomination des administrateurs

Le comité de gouvernance est responsable du processus d'identification des candidats éventuels à un poste d'administrateur. Le comité de gouvernance examine l'expérience et les compétences pertinentes des candidats. Il recommande aussi la candidature d'administrateurs pour divers comités.

Le comité de gouvernance se réunit tous les ans, ou selon les besoins, pour évaluer la taille appropriée du conseil et les postes à pourvoir en cas d'un départ à la retraite ou autre, conformément à la politique sur la durée du mandat. Dans le cadre de son évaluation, le comité de gouvernance examine une liste permanente de candidats possibles, ainsi que la grille des compétences des membres actuels du conseil afin de déterminer les critères et les qualifications qui serviront au recrutement de nouveaux candidats aux postes d'administrateurs. Les membres du conseil sont sondés concernant les candidats éventuels, et chaque candidat est évalué quant à son expérience et son expertise, une attention particulière étant portée aux domaines d'expertise qui sont susceptibles de constituer un bon complément pour le conseil actuel. Dans le cadre de ce processus d'évaluation, le conseil se soucie de la diversité des opinions, de l'expérience, des points de vue et des genres, et il reconnaît les avantages de présenter des candidats de tous les horizons pour les postes d'administrateurs. La Société a une cible pour l'obtention d'un conseil composé à 30 % de femmes. Le comité de gouvernance évalue aussi les préoccupations relatives aux conflits éventuels, à l'indépendance, à l'appartenance commune à des conseils ou à l'engagement de temps pouvant être soulevées à l'égard d'un

candidat. Le président-directeur du conseil, le président du comité de gouvernance ainsi que les autres membres du comité de gouvernance rencontrent les candidats éventuels pour établir leur intérêt, leur disponibilité et leur caractère approprié. Le comité de gouvernance présente ensuite sa liste de candidats éventuels et ses recommandations au conseil. Une liste continue de candidats éventuels est conservée dans les dossiers du comité de gouvernance.

Avant d'être mises en candidature, les personnes pressenties doivent rencontrer le président-directeur du comité de gouvernance ainsi que le président et les autres membres du conseil pour discuter des attentes du conseil en ce qui concerne l'apport et les obligations du futur membre.

M. Beeston ne briguera pas de nouveau mandat à la prochaine assemblée. Le comité de gouvernance a identifié M. Daniel Debow, qui a les compétences, l'expérience et les qualifications requises pour être membre du conseil, en tant que candidat convenable à un poste d'administrateur; M. Debow présentera sa candidature à l'assemblée.

Diversité et inclusion au sein du conseil et de la direction

La Société accorde une grande valeur à la diversité des points de vue, des opinions, de l'expérience, des compétences, des genres et des groupes ethniques et appuie la sélection et la nomination d'administrateurs et de candidats pour des postes de haute direction issus de la diversité. La diversité est un facteur important qui est pris en compte au moment du repérage et de la sélection de membres du conseil et de l'embauche, la promotion et la nomination de membres de la haute direction. Le conseil est d'avis que la diversité est importante pour assurer la présence d'administrateurs et de hauts dirigeants possédant un large éventail d'opinions, de perspectives, d'expérience et d'expertise pour assurer une gestion efficace de la Société.

La Société a adopté en 2015 une politique écrite sur la diversité au conseil. Cette politique énonce les lignes directrices que doit suivre le comité de gouvernance pour trouver les candidats les plus qualifiés pour des postes au conseil en fonction des besoins et de la situation du conseil et de la Société en tenant compte de la représentation actuelle des divers groupes au sein du conseil. La politique sur la diversité au conseil prévoit que, au moment de trouver des candidats appropriés pour nomination au conseil, le comité de gouvernance étudie les candidatures selon le mérite en s'appuyant sur des critères objectifs et en tenant compte des avantages liés à la diversité et aux besoins du conseil et de la Société. La politique sur la diversité au conseil stipule que, entre autres qualités, le sexe, l'âge, l'origine ethnique et géographique d'un candidat ou d'une candidate peuvent être pris en compte dans son évaluation. La politique sur la diversité au conseil exige aussi que le comité de gouvernance mesure les progrès accomplis par la Société à l'égard de la sélection et de l'évaluation d'une diversité de candidats pour nomination au conseil et qu'il en rende compte chaque année au conseil. Pour mesurer l'efficacité de la politique sur la diversité au conseil, le comité de gouvernance examine : (i) le nombre de candidats représentant diverses catégories de diversité dont la candidature est envisagée ou suggérée pour des postes au conseil; et (ii) les compétences, l'expérience et la personnalité des candidats représentant diverses catégories de diversité pour s'assurer que ces candidatures sont équitablement examinées par rapport aux autres candidats. Il est tenu compte des résultats de l'examen du comité de gouvernance lorsque vient le temps de trouver et des candidats et de les proposer pour élection ou ré-élection au conseil. L'approche de la Société lorsque des candidats issus de la diversité ne sont pas sélectionnés pour des postes au conseil d'administration est de s'assurer que des motifs appropriés ont justifié ce choix.

En 2017, le conseil a bonifié la politique sur la diversité au conseil par l'ajout d'une cible voulant que le conseil soit composé à 30 % de femmes. Cette année, cinq des 12 candidats à des postes d'administrateurs sont des femmes, soit environ 42 % de la composition du conseil. À l'heure actuelle, la politique sur la diversité du conseil ne prévoit pas et ne mentionne pas spécifiquement de cibles formelles pour la représentation des autochtones (soit les Indiens, les Inuits et les Métis), les personnes handicapées¹ et les membres de minorités visibles (soit les personnes autres que les autochtones qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche)(avec les femmes, les « groupes désignés » au sens de l'article 3 la *Loi concernant l'équité en matière d'emploi* (Canada)), puisque la diversité constitue déjà un facteur important qui est pris en compte dans le processus d'identification des candidats à des postes d'administrateurs et, ultimement, les compétences, l'expérience, la personnalité et les compétences interpersonnelles de la personne sont les éléments les plus importants pour déterminer la valeur qu'une personne pourrait apporter au conseil. Cependant, la Société continuera de suivre le niveau de diversité de son conseil et d'envisager la pertinence d'inclure ou de mentionner des cibles formelles pour la représentation de certaines autres catégories de diversité, notamment les groupes désignés, à l'avenir.

La Société souscrit aux principes d'inclusion et de diversité au travail et reconnaît que la diversité est un facteur important pour former et garder une équipe de direction générale efficace. La Société dispose d'un solide cadre de travail en matière de diversité et d'inclusion qui est mis en pratique grâce à la participation de centaines de collègues dans toute l'organisation, y compris des gestionnaires de haut niveau. Le cadre de travail met de l'avant les priorités de la Société en matière de diversité en créant des groupes-ressources, en faisant de la sensibilisation et en développant des activités qui visent à faire en sorte que les principes de la diversité soient au cœur de la culture de l'entreprise à tous les échelons. Plusieurs initiatives de gestion des talents appuient les activités de diversité et d'inclusion de la Société, notamment des pratiques de recrutement et de mentorat et des stratégies de développement des talents axées sur la diversité qui visent à garantir que la diversité soit prise en compte dans le processus de planification de la relève et de développement des talents de la Société à divers échelons, y compris au niveau de la haute direction. La Société a créé ces programmes pour soutenir son bassin de talents riche et diversifié, et offrir des possibilités d'avancement jusqu'aux plus hauts échelons de l'organisation.

¹ Les « personnes handicapées » sont définies comme étant les personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et qui (i) soit considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi; (ii) soit pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Cette définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.

Au début de 2020, la direction a adopté une des cibles formelles pour les femmes dans les postes de haute direction. Plus particulièrement, la direction a établi une cible voulant qu'au moins 40 % des postes de vice-président ou des postes d'un échelon supérieur à celui de vice-président soient occupés par des femmes d'ici 2024. L'approche de la Société lorsqu'une femme candidate n'est pas sélectionnée à un poste de la haute direction est de s'assurer qu'il y avait des motifs qui justifiaient ce choix. La Société n'a pas adopté de cibles formelles relativement aux autres groupes désignés, puisque la diversité constitue déjà un facteur important qui est pris en compte dans le processus de recrutement et de promotion de candidats à des postes de haute direction et, en bout de ligne, ce sont les compétences, l'expérience, l'expertise, la personnalité et les qualités interpersonnelles d'une personne qui sont les plus importantes pour déterminer la valeur que cette personne pourrait apporter à la Société à titre de membre de la haute direction. Toutefois, la Société continuera de surveiller son niveau de diversité au sein de sa haute direction et examinera la pertinence d'inclure ou de mentionner des cibles formelles pour la représentation de certaines autres catégories de diversité, notamment les groupes désignés, à l'avenir.

Au début de l'année 2020, la Société a mené un sondage auprès du conseil et de la haute direction afin de déterminer le nombre et la proportion des personnes qui s'identifiaient comme appartenant à un ou plusieurs des « groupes désignés ». La participation au sondage était volontaire et, comme telle, les résultats représentent seulement les personnes qui ont choisi de participer au sondage et peuvent ne pas être totalement représentatifs de la représentation des groupes désignés au sein du conseil ou de la haute direction.

La Société compte cinq candidats à des postes d'administrateurs qui sont des femmes, ce qui représente 42 % des membres du conseil. Deux candidats se sont identifiés comme faisant partie des minorités visibles, soit 17 % des membres du conseil. Aucun candidat ne s'est identifié comme autochtone. Un candidat s'est identifié comme personne handicapée, ce qui représente 8 % des membres du conseil; un candidat a préféré ne divulguer aucune information dans le cadre du sondage d'auto-identification.

La haute direction de la Société, qui regroupe les postes de vice-présidents et les postes d'échelons supérieurs à celui de vice-président, comprend: 58 personnes qui s'identifient comme femmes, soit 32 % de la haute direction, 33 personnes qui s'identifient comme faisant partie des minorités visibles, soit 18 % de la haute direction, et une personne qui s'identifie comme autochtone, soit 1 % de la haute direction. Aucun membre de la haute direction ne s'identifie comme personne handicapée.

La Société est déterminée à s'assurer qu'elle attire et retient les administrateurs et des dirigeants les plus compétents et expérimentés et elle reconnaît que la diversité est une considération importante en vue de créer et de maintenir en place un conseil et une haute direction efficaces.

QUESTIONS LIÉES À LA GOUVERNANCE

Conduite éthique des affaires

Le code de conduite de la Société témoigne de son engagement envers des normes élevées de conduite des affaires et de comportement éthique. Le conseil l'examine tous les ans pour s'assurer qu'il est à jour et qu'il tient compte des pratiques exemplaires en matière de conduite éthique des affaires et d'intégrité, en plus d'inclure un message non équivoque de la haute direction. Le code porte entre autres sur les conflits d'intérêts, des problèmes de conformité, dont l'observation des lois et des règlements, la confidentialité et le traitement équitable des actionnaires, des clients, des fournisseurs de la Société, ainsi que le signalement des comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Tous les administrateurs, les membres de la direction et les employés de la Société sont tenus de respecter le code et de confirmer leur engagement à le respecter sur une base régulière. Le comité d'audit reçoit des rapports périodiques sur la conformité. Le comité de gouvernance reçoit aussi des rapports périodiques de la direction portant sur différentes politiques et procédures concernant cette question importante. Les questions substantielles relevant du code sont portées à l'attention du comité d'audit et, s'il y a lieu, au conseil. Une copie du code peut être consultée sur le site Web de la Société, au www.loblaw.ca.

La direction générale supervise l'application du code, la formation des employés sur le code et tous les manquements importants au code. Chaque année, la direction générale passe également en revue le code en vue d'établir si une révision ou des améliorations sont nécessaires, auquel cas ce travail de révision est effectué en collaboration avec le conseil.

Le code encadre aussi les conflits d'intérêts. Si un dirigeant ou un employé se trouve en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question quelconque, cette personne sera tenue de porter le conflit d'intérêts à l'attention de son supérieur ou des Ressources humaines. Si un administrateur se trouve en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question quelconque, il ne pourra pas prendre part à une discussion s'y rapportant et il devra s'abstenir de voter à cet égard. Le code aborde également des sujets comme la protection des renseignements confidentiels et la protection et la bonne utilisation des actifs de la Société.

La Société encourage le signalement des infractions existantes ou potentielles au code et a établi un service appelé « action pour l'éthique » (la ligne de dénonciation) accessible en ligne ou par téléphone au moyen d'un numéro sans frais, que les employés ou les administrateurs peuvent utiliser pour dénoncer un comportement qui, selon eux, représente une violation au code ou qui constitue autrement une fraude ou un comportement contraire à l'éthique. Un protocole de signalement des fraudes a aussi été mis sur pied pour favoriser le signalement d'une fraude à la direction générale en temps opportun. En outre, le comité d'audit a approuvé les procédures pour la réception, la conservation et le suivi de manière anonyme des plaintes se rapportant à la comptabilité, aux contrôles internes et aux questions d'audit. Le comité d'audit reçoit des rapports périodiques sur les problèmes signalés au moyen de ces procédures. Ces procédures peuvent être consultées au www.loblaw.ca. La haute direction rend compte périodiquement au comité d'audit des plaintes reçues au moyen des procédures de dénonciation; ainsi le comité d'audit peut veiller au traitement approprié de ces plaintes.

La Société a un code de conduite des fournisseurs. Ce document définit les attentes qu'elle a envers eux en matière de conduite éthique et de responsabilité sociale. Le code de conduite des fournisseurs traite notamment des pratiques de travail, des pratiques environnementales et du respect des lois applicables.

En 2019, la Société a élaboré un cadre d'éthique d'entreprise. Ce cadre est destiné à guider la définition de valeurs éthiques communes à l'ensemble de la Société, dans le but de disposer d'un mécanisme à l'échelle de l'entreprise qui aidera les collègues à prendre de bonnes décisions et les incitera à signaler les comportements indésirables. Parallèlement à la création du cadre éthique, la Société a élaboré des objectifs éthiques, qui se concentrent sur la communication des valeurs éthiques aux collègues et sur le développement d'outils éducatifs pour aider les collègues à prendre des décisions éthiques au quotidien.

Responsabilité environnementale et sociale

Les principes de gouvernance de la Société couvrent les questions environnementales et sociales, notamment la gestion des risques environnementaux et sociaux. La Société croit que son engagement à être un moteur de changement environnemental et social positif importe beaucoup à ses clients, à ses investisseurs, à ses employés et aux autres parties prenantes. La Société cherche à être un employeur inclusif et une marque de confiance en tenant compte des risques environnementaux et sociaux dans ses activités courantes, en mettant en œuvre des programmes de conformité et d'éthique robustes et en menant des activités de bienfaisance qui changent véritablement les choses. L'approche de la Société en matière de responsabilité sociale des entreprises (« RSE ») est guidée par son objectif — profiter pleinement de la vie. En s'approvisionnant de manière responsable, en respectant l'environnement et en ayant un impact positif sur les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités, la Société vise à être un contributeur de premier plan à la Société canadienne, tant aujourd'hui que pour les générations à venir. Les initiatives de la Société en matière de RSE sont les suivantes :

S'approvisionner de façon responsable

La Société s'efforce de s'approvisionner de manière responsable et a fait des progrès considérables pour s'approvisionner en un plus grand nombre de produits de manière durable et éthique. La Société a cerné un certain nombre de possibilités pouvant avoir un impact sur sa chaîne d'approvisionnement, en particulier dans le contexte de l'approvisionnement à l'étranger. Parmi les initiatives récentes et en cours dans ce domaine, on peut citer :

- Code de conduite des fournisseurs — aux termes du code de conduite des fournisseurs de la Société, les fournisseurs doivent s'engager à adopter des comportements et des pratiques qui reflètent les valeurs et le code de conduite interne de la Société.
- Conditions de travail — la Société a mis au point un processus adapté au sein de sa chaîne d'approvisionnement afin de s'assurer que ses fournisseurs internationaux respectent les normes de travail locales pour les employés et leur offrent des conditions de travail sûres et sécurisées.
- Accord du Bangladesh sur la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments (l'« Accord ») — la Société a joué un rôle déterminant dans la création et la mise au point de l'Accord, qui a obtenu des résultats positifs significatifs en ce qui concerne la sécurité des bâtiments et du travail au Bangladesh.
- Transparence — la Société continue à publier les listes des usines sous contrat pour les produits d'habillement et de chaussures. Cette transparence permet à la Société de continuer à renforcer son processus et de trouver des moyens de collaborer davantage.
- Approvisionnement local — la Société est fière de travailler avec les agriculteurs, les pêcheurs et les producteurs locaux. Plus de 30 % des achats annuels de produits agricoles de la Société sont effectués auprès de producteurs canadiens. Pendant la haute saison de croissance, environ 50 % des produits agricoles de la Société sont cultivés au Canada. Les produits de volaille et de porc PC Simplement bon proviennent exclusivement d'agriculteurs canadiens.
- Approvisionnement en coton — la Société s'est engagée à ne pas utiliser de coton provenant du Turkménistan ou de l'Ouzbékistan en raison du recours à la main-d'œuvre enfantine lors de la récolte automnale du coton dans ces pays.
- Bien-être des animaux — à partir de 2019, la Société a interdit l'approvisionnement et l'utilisation de mohair et d'angora dans la production de vêtements en raison de préoccupations liées au bien-être des animaux et la Société ne s'approvisionne en veau que dans des environnements d'élevage en liberté.
- Produits de base durables — la Société analyse les produits de base à risque et cherche à obtenir la vérification par un tiers des pratiques agricoles durables pour certains produits de base, notamment les fruits de mer, le cacao, le café, l'huile de palme et le bœuf.

Respecter l'environnement

La société vise à continuer à réduire les impacts environnementaux de ses activités, en particulier dans les domaines des déchets, de l'électricité, du transport, de la réfrigération et de l'emballage :

- En 2016, la Société a annoncé qu'elle s'engageait à réduire son empreinte carbone de 20 % d'ici 2020 et de 30 % d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2011. La société dispose d'un plan d'action axé sur l'efficacité énergétique de ses magasins et centres de distribution, sur la réduction de la consommation de carburant des camions de transport et sur la gestion des fuites de réfrigérants et le réacheminement des déchets organiques. La société a l'intention de réduire ses émissions de carbone conformément aux objectifs nationaux du Canada et, avec d'autres entreprises canadiennes tournées vers l'avenir, de démontrer que ces objectifs peuvent être atteints sans sacrifier la croissance économique. En 2017, la Société avait déjà atteint son objectif pour 2020, ayant réduit ses émissions de carbone de 21,9 % par rapport à son niveau de référence. La Société continue de progresser vers son objectif d'une réduction de 30 % de ses émissions de carbone d'ici 2030.
- Une initiative de longue date qui a eu un impact important est le programme de réduction des sacs en plastique de la Société. Le fait de faire payer les consommateurs pour les sacs en plastique a permis de réduire de près de 13 milliards le nombre de sacs en plastique dans le réseau de magasins de la Corporation depuis l'instauration du programme.

- La société a été l'un des premiers membres de la Circular Economy Leadership Coalition, dont les membres travaillent avec l'industrie, des organisations non gouvernementales, des universitaires et le gouvernement sur l'élaboration et la mise en œuvre de solutions d'économie circulaire visant à éliminer le gaspillage.
- En 2019, la Société s'est jointe à 18 autres grandes entreprises internationales pour lancer l'initiative One Planet Business for Biodiversity. Ce programme vise à tirer parti de la portée et de l'échelle des entreprises participantes pour améliorer de manière significative la biodiversité dans le monde.
- Bien que le commerce de détail contribue relativement peu aux volumes de déchets alimentaires, la Société comprend l'impact qu'elle peut avoir tout au long de la chaîne de valeur et auprès des consommateurs. C'est pourquoi, en 2018, la Société s'est engagée à réduire de 50 % ses déchets alimentaires d'ici 2025. La Société fait d'importants progrès vers cet objectif, grâce à des programmes de récupération, de réacheminement et de dons. La Société est l'un des plus grands donateurs de Banques alimentaires au Canada, avec plus de 11,5 millions de livres de nourriture périssable donnée en 2019. La société est partenaire de Second Harvest depuis près de 35 ans, et de Banques alimentaires Canada depuis 2009. Plus de 450 magasins donnent des denrées périssables aux banques alimentaires et aux organismes de secours alimentaires locaux.
- En 2019, la Société a annoncé un partenariat avec Flashfood dans le cadre de son engagement à réduire les déchets alimentaires générés par ses magasins. Le programme Flashfood permet aux clients d'acheter des produits alimentaires qui approchent de leur date de péremption, à un prix réduit allant jusqu'à 50 % de réduction, dans certains magasins. En 2019, la Société a installé des caisses Flashfood dans plus de 400 de ses magasins et, ainsi, a réacheminé plus de 4,6 millions de livres de nourriture qui aurait abouti au dépotoir.
- En 2019, la Société a annoncé un partenariat avec LoopTM pour mettre sur le marché canadien des emballages réutilisables innovants.

Avoir un impact positif sur les communautés

La Société entreprend plusieurs activités caritatives qui sous-tendent son approche de la RSE axée sur la collectivité. Les principales activités caritatives de la Société visent à aider les familles canadiennes à profiter pleinement de la vie en accordant la priorité à la santé des femmes et en luttant contre la faim chez les enfants :

- La Fondation pour les enfants le Choix du Président (la « fondation ») s'attaque à la faim des enfants depuis 2008 et, au cours de cette période, a accordé plus de 70 millions de dollars à des écoles et des organisations à but non lucratif. En tant que principal bailleur de fonds des programmes de repas scolaires au Canada et grâce à des partenariats nouveaux et existants, l'organisme continue de nourrir les enfants et de les aider à comprendre l'importance de la nutrition et son impact sur leur bien-être, touchant ainsi plus de 700 000 enfants canadiens en 2019.
- Le programme AIMEZ VOUS de Pharmaprix collabore avec des organisations caritatives locales pour contribuer à la santé et au mieux-être des femmes et fournit des systèmes de soutien pour aider à faire de la santé des femmes une priorité. Depuis 2011, plus de 70 millions de dollars ont été recueillis et accordés pour soutenir les initiatives en faveur de la santé des femmes dans les collectivités du Canada.
- Chacune des épiceries participantes de la Société est jumelée à une banque alimentaire locale. Ces banques alimentaires sont soutenues tout au long de l'année, notamment par des collectes de denrées alimentaires semestrielles. En 2019, par des dons en magasin de nourriture non périssable, la Société a fourni plus de 2 millions de livres de nourriture et 3,2 millions de dollars à des banques alimentaires dans tout le pays.
- En 2018, la Société a recueilli et donné plus de 77 millions de dollars à des organismes caritatifs et sans but lucratif dans tout le Canada.

Des renseignements supplémentaires sur les grandes initiatives et réalisations environnementales et sociales de la Société sont inclus dans son Rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise, un document qu'elle met à jour tous les ans et qu'elle publie sur son site Web, au www.loblaw.ca. Ce rapport est préparé par le comité de RSE de la direction et révisé par le comité de la gestion des risques et de la conformité. Pour établir ses priorités environnementales et sociales, la Société évalue l'urgence d'un dossier, son importance aux yeux de ses clients, sa pertinence à l'égard de ses activités et l'ampleur de ses répercussions possibles.

Politique de communication

La Société a adopté une politique de communication pour gérer la diffusion en temps opportun de toute l'information importante. La politique de communication établit des indications pour établir si l'information est importante et pour assurer une diffusion au public en temps opportun de toute l'information importante, en vue d'éviter une communication sélective. Le conseil, directement et par l'entremise de ses comités, examine et approuve le contenu des principaux documents d'information, dont les états financiers consolidés annuels et intermédiaires, le rapport annuel, la notice annuelle, le rapport de gestion et la circulation de sollicitation de procurations par la direction. La Société communique avec ses actionnaires grâce à ces documents ainsi que par l'intermédiaire de communiqués, de son site Web et de conférences téléphoniques et assemblées pour les investisseurs.

Comité de communication

Un comité de communication, composé de la direction générale de la Société, supervise le processus de communication, comme il est énoncé dans la politique de communication. Selon son mandat, le comité de communication assure la mise en place de contrôles et de procédures efficaces pour permettre à la Société de respecter l'ensemble des obligations d'information continue, y compris l'évaluation d'événements pour déterminer s'il s'agit d'information importante devant être communiquée publiquement et l'examen de tous les documents

d'information avant leur présentation au comité d'audit et au conseil. De plus, le comité de communication est chargé de veiller à la conformité des politiques et des procédures figurant dans la politique de communication aux exigences d'ordre réglementaire.

Le site Web de la Société (www.loblaw.ca) contient des renseignements sur la gouvernance, y compris le code, la politique de communication et les mandats du conseil et de ses comités.

4

Analyse de la rémunération

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	47
Approche en matière de rémunération des hauts dirigeants	47
Rémunération des hauts dirigeants et gestion des risques	48
Pratiques en matière de prévention des risques	48
Rôle de la direction et des conseillers en rémunération	49
Rôle de la direction dans le processus de rémunération et d'évaluation	49
Approche fondée sur le marché	49
Rôle de Meridian Compensation Partners	50
Rôle d'autres conseillers en rémunération	50
Groupe de comparaison	50
Analyse de la rémunération en 2019	51
Composantes de la rémunération	51
Résumé des composantes de la rémunération	51
Synthèse des composantes	52
Composantes de la rémunération des hauts dirigeants pour 2019	53
Salaire de base	53
Régime incitatif à court terme	53
Régime incitatif à long terme	60
Régimes de retraite et de prestations de retraite	66
Régimes d'avantages sociaux des hauts dirigeants	67
Avantages accessoires	67
Lignes directrices en matière d'actionariat des hauts dirigeants	67
Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2019	68
Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle	70
Indemnités pouvant être versées en cas de cessation des fonctions	72
Décisions concernant la rémunération versée en 2020	73
Régime incitatif à court terme de 2020	73
Octrois au titre du régime incitatif à long terme de 2020	73
Représentation graphique du rendement	74
Tableau sommaire de la rémunération	75
Attributions aux termes d'un régime incitatif	77
Attributions aux termes d'un régime incitatif – Attributions fondées sur des options et des actions en circulation	77
Attributions aux termes d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice	78
Ententes à l'égard des régimes de retraite et de la rémunération des hauts dirigeants pour longue durée de service	78
Régime de retraite à cotisations déterminées et régime complémentaire de retraite à l'intention des hauts dirigeants	78
Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés	79

INTRODUCTION

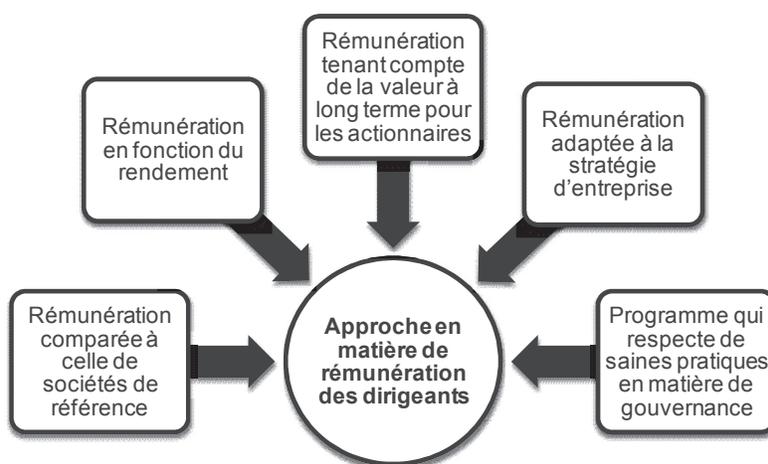
La présente analyse de la rémunération décrit les programmes de rémunération applicables aux membres de la haute direction visés. En 2019, les personnes présentées ci-dessous étaient les membres de la haute direction visés :

Nom	Poste occupé
Galen G. Weston	Président-directeur du conseil (ancien président du conseil et chef de la direction)
Darren Myers	Chef de la direction financière
Sarah R. Davis	Présidente
Garry Senecal	Chef de l'expérience client
Barry Columb	Président, Services financiers le Choix du Président

À compter de janvier 2019, M. Weston a été nommé président-directeur du conseil. Il a auparavant occupé les postes de président du conseil et chef de la direction. À compter de janvier 2019, en reconnaissance de son rendement au cours des deux dernières années, la Société a annoncé que M^{me} Davis assumera plus de responsabilités dans son rôle de présidente. En plus de la supervision quotidienne du rendement de l'entreprise de la Société, elle a l'entière responsabilité des membres de la haute direction de la Société, et elle a étoffé sa ligne hiérarchique directe en y ajoutant le secteur des finances et des ressources humaines. M^{me} Davis continue de relever de M. Weston. M. Sénecal a remis sa démission à titre de dirigeant de la Société en février 2020, celle-ci prenant effet en juin 2020.

APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société visent à attirer, à fidéliser et à motiver des hauts dirigeants hors pair qui sont soucieux d'améliorer le rendement de la Société et de créer de la valeur pour ses actionnaires. Le graphique suivant présente les cinq principes clés sur lesquels se fondent les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société :



1. Rémunération comparée à celle de sociétés de référence

Une rémunération concurrentielle est importante, car elle permet à la Société d'attirer et de fidéliser du personnel talentueux et compétent pour diriger l'entreprise. La Société a mis en place des procédures afin de s'assurer que ses programmes de rémunération sont concurrentiels par rapport aux pratiques du marché et du secteur, et qu'ils contribuent au recrutement et à la fidélisation de hauts dirigeants hors pair. La Société compare périodiquement ses programmes de rémunération et incitatifs à ceux des sociétés de référence.

2. Rémunération en fonction du rendement

La Société organise ses programmes de rémunération de manière à harmoniser la rémunération des hauts dirigeants avec son rendement financier et stratégique, notamment le rendement de ses actions ordinaires. Une grande partie de la rémunération des hauts dirigeants est versée sous forme de rémunération conditionnelle, notamment la rémunération au titre du RICT et du RILT. Ce mode de rémunération crée une culture axée sur le rendement qui récompense l'employé ou le groupe en fonction de sa participation à l'atteinte des objectifs d'exploitation et financiers de la Société et lie la rémunération au rendement global pour les actionnaires. En 2019, les composantes conditionnelles de la rémunération des membres de la haute direction visés se situaient entre 76,9 % et 86,8 % de leur rémunération directe totale cible, tel qu'il est indiqué à la rubrique « Composantes de la rémunération des hauts dirigeants pour 2019 » à la page 53.

3. Rémunération tenant compte de la valeur à long terme pour les actionnaires

La Société organise ses programmes de rémunération des hauts dirigeants de manière à faire concorder les intérêts de ses hauts dirigeants avec ceux de ses actionnaires. Une grande partie de la rémunération des hauts dirigeants est versée sous forme d'attributions à long terme

fondées sur des titres de capitaux propres. Cette structure de la rémunération des hauts dirigeants permet de récompenser ces derniers pour la création d'une valeur durable et à long terme pour les actionnaires.

4. Rémunération adaptée à la stratégie d'entreprise

La Société est d'avis qu'elle doit faire preuve de souplesse au moment d'appliquer les programmes de rémunération aux besoins de l'entreprise et des divisions. En conférant la souplesse nécessaire à ses régimes incitatifs, par exemple aux mesures de rendement du RICT, la Société favorise l'adhésion de l'entreprise et des divisions aux objectifs organisationnels et stratégiques clés.

5. Programme qui respecte de saines pratiques en matière de gouvernance

La Société organise ses programmes de rémunération des hauts dirigeants de manière à récompenser les cadres supérieurs pour l'application des stratégies d'affaires tout en prenant un niveau de risque normal et raisonnable. En 2019, les programmes RICT et RILT de la Société comprenaient de nombreuses mesures de rendement afin de réduire le risque que les hauts dirigeants privilégient exagérément une mesure de rendement en particulier.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS ET GESTION DES RISQUES

PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES

La Société a mis en place des régimes incitatifs équilibrés qui ne sont pas orientés sur une seule mesure financière, une politique de recouvrement applicable à la rémunération à court terme et à long terme, des exigences d'actionnariat pour les membres de la haute direction visés et les autres cadres supérieurs, ainsi que des restrictions en matière de négociation et des interdictions visant les opérations de couverture.

1. Caractéristiques du régime incitatif

Les RICT et RILT 2019 de la Société comptaient diverses mesures de rendement, notamment la hausse du cours de l'action, les bénéfices, les résultats de vente, la conformité, le levier d'exploitation, un indice de satisfaction de la clientèle à l'échelle de l'entreprise, l'indice de satisfaction globale (« ISG »), le rendement du capital, et un facteur de rendement individuel. En raison des nombreuses mesures de rendement utilisées, les résultats d'exploitation de la Société et de ses unités d'exploitation devaient surpasser toutes les mesures établies pour que les hauts dirigeants puissent recevoir la prime de rendement maximale. Cette approche équilibrée vise à réduire le risque que les hauts dirigeants privilégient exagérément un aspect particulier des activités dans le seul but d'accroître leur rémunération.

Les incitatifs à court terme servent à inciter les hauts dirigeants à accorder la priorité aux principaux facteurs des unités d'exploitation qui permettent de créer de la valeur à court et à long terme, et de réduire la possibilité que des risques excessifs ou inappropriés soient pris. Aux termes du RICT de la Société, le montant maximal pouvant être versé à un haut dirigeant est limité afin de décourager ainsi la prise de risques excessifs.

Dans le cadre de son processus d'évaluation annuel, le comité de gouvernance examine les résultats de la vérification des caractéristiques du RICT afin d'illustrer les versements selon divers scénarios. La vérification sert à s'assurer que l'échelle de rendement (c.-à-d. du seuil à la cible au maximum) est fixée adéquatement, de sorte que les niveaux de rendement puissent être atteints grâce à des efforts soutenus, mais sans prise de risques excessifs.

Le comité de gouvernance examine également attentivement le partage des bénéfices entre la direction de la Société et ses actionnaires à l'aide de divers scénarios de rendement. Les différentes possibilités de versements en fonction des différents scénarios de rendement et la portion des bénéfices attribués aux employés et aux actionnaires servent à confirmer le caractère raisonnable ou abordable des versements au titre du RICT à la lumière du rendement atteint. Le comité de gouvernance analyse l'historique de rendement du RICT sur cinq ans et sa corrélation avec les principales mesures de rendement financier au cours de cette période. Les vérifications et les analyses rétroactives servent à évaluer et à confirmer le caractère raisonnable et acceptable des versements au titre du RICT.

Une grande portion de la rémunération des hauts dirigeants est liée aux incitatifs à long terme afin d'inciter les hauts dirigeants à créer une valeur durable. L'objectif de la Société est de mettre en place des régimes incitatifs qui découragent les hauts dirigeants de prendre des risques excessifs ou imprévus en raison des répercussions défavorables que ces risques pourraient avoir sur les composantes de leur rémunération à long terme versée sous forme de titres de capitaux propres. Le comité de gouvernance exige aussi que soit menée une analyse de sensibilité avant toute hausse de la rémunération incitative des membres de la haute direction visés, pour s'assurer que les versements potentiels sont évalués dans le contexte du régime à long terme et du rendement prévu du cours des actions de la Société.

Il revoit régulièrement chacun des régimes de rémunération et il a le pouvoir d'apporter des modifications aux primes incitatives et aux versements réels, s'il le juge approprié.

2. Politique de recouvrement

La Société dispose d'une politique de recouvrement des primes du RICT et du RILT versées aux cadres supérieurs, notamment les membres de la haute direction visés. Aux termes de cette politique, la Société peut exiger le remboursement des versements au titre du RICT et du RILT si :

- (i) le haut dirigeant fait preuve de négligence grossière, d'une conduite répréhensible ou de fraude qui nécessite la modification ou la mise à jour des résultats financiers;
- (ii) le haut dirigeant reçoit une prime calculée sur l'atteinte de ces résultats financiers; et
- (iii) la prime reçue aurait été moins élevée si les résultats financiers avaient été correctement déclarés.

La politique de recouvrement prévoit également que le comité

de gouvernance du conseil peut, à sa discrétion, recouvrer les versements au titre du RICT et du RILT si le haut dirigeant commet une violation importante du Code, que sa conduite nécessite ou non la modification ou la mise à jour des résultats financiers. La politique s'applique à toutes les primes incitatives reçues par le haut dirigeant au cours de la période de deux ans précédant l'événement déclencheur.

3. Exigences en matière d'actionnariat

Les cadres supérieurs, dont les membres de la haute direction visés, sont tenus de maintenir un investissement en capitaux propres important dans la Société. Les lignes directrices en matière d'actionnariat des hauts dirigeants (les « lignes directrices ») servent à harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires de la Société et à décourager la prise indue de risques. Ces lignes directrices établissent les seuils minimaux d'actionnariat des hauts dirigeants, soit un multiple de leur salaire de base, lequel multiple augmente en fonction du niveau hiérarchique et des responsabilités du haut dirigeant.

La Société impose une période de conservation obligatoire aux termes de laquelle le président-directeur du conseil et le président sont tenus de maintenir leur seuil d'actionnariat pendant un an après la fin de leur emploi.

Les cadres supérieurs, dont les membres de la haute direction visés, sont aussi soumis à une obligation de conservation. Un haut dirigeant assujéti aux lignes directrices doit garder 50 % du produit après impôt touché sur ses UAI ou UAR ou à l'exercice de ses options d'achat d'actions ordinaires jusqu'à ce qu'il atteigne le seuil d'actionnariat. Ces lignes directrices s'appliquent à plusieurs membres de la direction générale, comme il est décrit plus en détail dans la section « Lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs », à la page 19.

4. Restrictions en matière de négociation et interdictions visant les opérations de couverture

Les administrateurs, les membres de la direction, les hauts dirigeants, les employés et certaines personnes désignées sont assujéti à la politique en matière de négociation des titres de la Société, laquelle interdit la négociation, directement ou indirectement, des titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix tout en étant en possession d'une information privilégiée de nature importante. La politique en matière de négociation des titres interdit également de donner ce type d'information à des personnes non autorisées ou encore d'inciter des tiers à négocier les titres de ces sociétés ou de leur suggérer de le faire tout en étant en possession d'une information privilégiée de nature importante.

Les opérations de couverture visant des titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix sont interdites. Cette interdiction s'applique aux opérations de couverture telles que des contrats à terme variable prépayés, des ventes à découvert, des achats ou des ventes d'options, des swaps d'actions ou d'autres opérations de monétisation boursière qui ont pour but de couvrir ou de compenser une baisse du cours des titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix.

La Société prévoit, à intervalle régulier à chaque trimestre, des périodes pendant lesquelles il est interdit de négocier des titres, y compris la période au cours des trimestres financiers durant laquelle les résultats financiers sont compilés, mais pas encore communiqués au public. Les administrateurs et les hauts dirigeants ne doivent pas négocier les titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix ni exercer des options de ces sociétés en dehors des délais prescrits accordés à cette fin.

RÔLE DE LA DIRECTION ET DES CONSEILLERS EN RÉMUNÉRATION

RÔLE DE LA DIRECTION DANS LE PROCESSUS DE RÉMUNÉRATION ET D'ÉVALUATION

En 2019, le président-directeur du conseil a participé, avec le président, au processus d'établissement de la rémunération, à l'évaluation du rendement des principaux cadres supérieurs et à la formulation de recommandations au comité de gouvernance portant sur la rémunération des autres membres de la haute direction visés et sur les objectifs d'exploitation spécifiques à utiliser à titre d'objectifs de rendement dans le cadre des divers programmes incitatifs. L'opinion du président-directeur du conseil ainsi que du président est appréciée en raison de leur relation constante auprès des principaux cadres supérieurs. Par conséquent, ils sont les mieux placés pour évaluer efficacement le rendement des autres membres de la haute direction visés ainsi que leur contribution à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de la Société.

Ces évaluations se basent sur l'atteinte des objectifs personnels et des objectifs de la Société, et elles comportent une évaluation des capacités à diriger et du perfectionnement de l'équipe. Les résultats de ces évaluations sont présentés au comité de gouvernance. Le vice-président exécutif et chef des ressources humaines aide le président-directeur du conseil ainsi que le président à formuler les recommandations de la direction, à les présenter au comité de gouvernance et à préparer les documents connexes sur les caractéristiques des régimes incitatifs et la rémunération des autres cadres supérieurs.

APPROCHE FONDÉE SUR LE MARCHÉ

L'approche fondée sur le marché est l'un des facteurs utilisés dans l'établissement de la rémunération de chaque membre de la haute direction visé. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment le niveau de responsabilités, le rendement et l'expérience personnels, la capacité à gérer, l'équité interne entre les hauts dirigeants et les résultats d'exploitation de l'entreprise ou des secteurs dont le membre de la haute direction visé a la responsabilité. Le comité de gouvernance fait à l'occasion des analyses comparatives des programmes de rémunération par rapport à un groupe d'entreprises de référence afin de s'assurer que les programmes de la Société demeurent concurrentiels. On trouve une description détaillée de ce groupe de référence dans la section « Groupe de comparaison ». Pour l'examen de la rémunération, le comité de gouvernance a établi que la Société devait se situer dans le 50^e centile (médiane) au sein du groupe de

comparaison sur la base de la rémunération directe totale, qui comprend le salaire de base ainsi que les montants cibles de rémunération à court et à long terme.

RÔLE DE MERIDIAN COMPENSATION PARTNERS

En 2018, les services de Meridian ont été retenus afin de réévaluer et de comparer la rémunération de M. Galen G. Weston, ainsi que celle d'autres membres de la haute direction, par rapport au groupe de comparaison de Loblaw en matière de rémunération des hauts dirigeants. Les services de Meridian ont également été retenus afin de participer à l'évaluation du caractère concurrentiel du RICT et du RILT de la Société par rapport à ceux de ses pairs et du secteur, tout comme afin d'assurer leur harmonisation avec les initiatives stratégiques de croissance et axées sur le rendement de la Société. Grâce aux résultats de cette analyse, quelques modifications internes ont été apportées au groupe de comparaison de la Société en matière de rémunération.

Meridian n'est pas un conseiller indépendant en rémunération. La Société a versé à Meridian des honoraires de 95 792 \$ en 2019 et de 165 532 \$ en 2018, en contrepartie de ses services consultatifs.

Le comité de gouvernance évalue régulièrement s'il doit recourir en bonne et due forme aux services d'un conseiller indépendant en rémunération. Dans le cadre de son évaluation annuelle des pratiques de gouvernance, il a jugé qu'il n'avait pas besoin des services d'un conseiller indépendant en rémunération en 2019 et en 2018.

RÔLE D'AUTRES CONSEILLERS EN RÉMUNÉRATION

En 2019, les services de Willis Towers Watson ont été retenus pour effectuer une analyse comparative de la rémunération du président de Services financiers le Choix du Président. Willis Towers Watson n'est pas un conseiller indépendant en rémunération.

GROUPE DE COMPARAISON

Outre son examen périodique de la rémunération des hauts dirigeants, en 2018, Meridian a réévalué le groupe de comparaison utilisé pour comparer la rémunération des hauts dirigeants de Loblaw et confirmé que, bien que les critères sur le plan de la taille et du secteur d'activité étaient toujours appropriés, des modifications étaient nécessaires afin de mieux refléter le groupe de comparaison en fonction des données sur la rémunération disponibles et des changements d'orientation de l'entreprise.

La constitution d'un groupe aux fins de comparaison de la rémunération des membres de la haute direction visés n'est pas une mince affaire, car Loblaw est l'une des premières entreprises canadiennes au chapitre des revenus et du nombre d'employés. Qui plus est, il n'y a pas beaucoup de détaillants directement comparables à Loblaw et, à part dans le secteur des services financiers et des ressources, peu de grandes entreprises canadiennes peuvent être facilement comparées à Loblaw.

Le comité a approuvé le groupe de comparaison composé de trois types d'entreprises : (i) des entreprises de détail canadiennes; (ii) des entreprises de détail américaines; et (iii) de grandes entreprises canadiennes (autres que des détaillants). Les entreprises de détail américaines représentent l'ensemble du bassin de talents dans le secteur du détail et sont des concurrents directs pour le recrutement de cadres supérieurs. Quant aux grandes entreprises canadiennes, elles ont été sélectionnées pour rendre compte de la rémunération des hauts dirigeants en fonction des compétences et de l'expérience. La plupart des entreprises ci-dessous ont un chiffre d'affaires correspondant à entre un tiers et trois fois celui de Loblaw. Le chiffre d'affaires est le critère retenu pour les membres de chaque groupe de comparaison, car il s'agit habituellement d'une mesure plus fiable et prévisible que les autres critères (par exemple, les actifs ou la capitalisation boursière) pour la comparaison de la rémunération d'une entreprise de détail. En 2018, Loblaw se situait dans le 63^e centile du groupe de comparaison en fonction du chiffre d'affaires et dans le 32^e centile en fonction de la capitalisation boursière.

Voici les entreprises qui font partie du groupe de comparaison :

Entreprises de détail canadiennes	Entreprises de détail américaines	Grandes entreprises canadiennes	
Alimentation Couche-Tard Inc. La Société Canadian Tire Limitée Empire Company Limited Metro inc.	Best Buy Co Inc. Costco Wholesale Corporation Dollar General Corp. Dollar Tree Inc. The Home Depot, Inc. The Kroger Co. Lowe's Companies, Inc. Publix Super Markets, Inc. Rite Aid Corporation Sysco Corporation Target Corporation Walgreen Co. US Foods Holdings Corporation	BCE Inc. Bombardier Inc. Brookfield Asset Management Inc. Canadian Natural Resources Limited Cenovus Energy Inc. Enbridge Inc. Husky Energy Inc.	Compagnie Pétrolière Impériale Ltée Nutrien Ltd. Power Corporation du Canada Rogers Communications Inc. Suncor Énergie Inc. TELUS Corporation

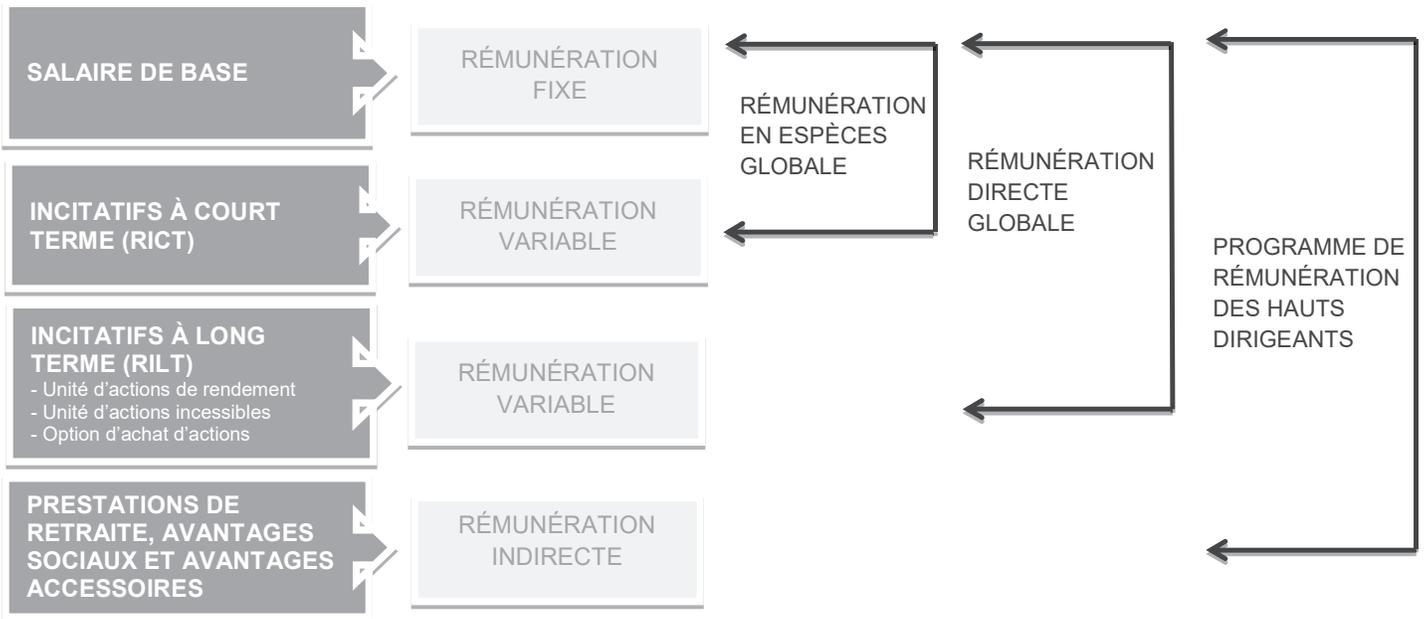
ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION EN 2019

Le comité de gouvernance examine tous les semestres la rémunération des membres de la haute direction visés. En 2019, le comité de gouvernance a examiné les résultats de l'analyse de la rémunération effectuée par Meridian et Towers Willis Watson pour établir la rémunération des membres de la haute direction applicable.

COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION

RÉSUMÉ DES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de la Société se compose des éléments énoncés dans la présente analyse de la rémunération, lesquels sont résumés ci-dessous :



SYNTHÈSE DES COMPOSANTES

La rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2019 se composait principalement du salaire de base, d'une rémunération à court terme au comptant (que les hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir sous forme d'unités d'actions différées des hauts dirigeants [UADHD]) et d'une rémunération à long terme (UAI, UAR et options d'achat d'actions), comme il est présenté dans le tableau ci-dessous. Les avantages sociaux, les prestations de retraite et les avantages accessoires représentent une part relativement peu élevée de la rémunération annuelle globale des membres de la haute direction visés.

Salaire de base	Incitatifs à court terme	Incitatifs à long terme	Prestations de retraite et avantages sociaux	Avantages accessoires
Rémunère les hauts dirigeants pour l'exécution de leurs responsabilités courantes.	Récompense les hauts dirigeants pour l'atteinte des objectifs annuels de rendement financier et d'exploitation.	Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation de la valeur offerte aux actionnaires, et permet de les fidéliser.	Aide les hauts dirigeants à prévoir leurs prestations de maladie et de retraite.	Offre aux dirigeants d'autres avantages concurrentiels par rapport aux pratiques sur le marché.

Composantes	Mode de paiement	Période	Objectifs et détails du programme	
Rémunération fixe	Salaire de base	Au comptant	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Tient compte du niveau de responsabilités du haut dirigeant et de son expérience, de la concurrence sur le marché, de l'équité interne entre les hauts dirigeants et du rendement global du haut dirigeant.
Rémunération variable	Régime incitatif à court terme (RICT)	Au comptant	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Chaque haut dirigeant a une prime annuelle cible (un % du salaire de base). Le versement réel est fixé en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement financier et/ou d'exploitation préétablis et de l'atteinte des objectifs de rendement personnel de chaque membre de la haute direction visé. Les versements varient de 0 à 200 % de la prime cible d'un haut dirigeant.
	UADHD (au choix)	UADHD (au choix)	Choix annuel; UADHD conservées jusqu'à la cessation d'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> Les hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur versement au titre du RICT sous forme d'UADHD, jusqu'à concurrence d'un maximum cumulatif de trois fois leur salaire de base. Les UADHD permettent d'arrimer les intérêts des hauts dirigeants à ceux des actionnaires et sont prises en compte dans les lignes directrices en matière d'actionariat des hauts dirigeants. Le règlement est effectué en actions ordinaires achetées sur le marché libre au plus tard le 15 décembre de l'année suivant celle de la cessation d'emploi du haut dirigeant, peu importe la raison. Le régime d'UADHD prévoit le crédit d'UADHD supplémentaires relativement aux dividendes versés sur les actions ordinaires pour la période durant laquelle une UADHD est en circulation. Les dividendes sur les UADHD sont attribués en même temps que les UADHD.
	Régime incitatif à long terme (RILT)	UAI	Période d'acquisition des droits calculée sur trois ans	<ul style="list-style-type: none"> Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation de la valeur pour les actionnaires. Élément principal servant à fidéliser les hauts dirigeants. Les UAI sont habituellement octroyées une fois par année. Les UAI représentent généralement un tiers de la valeur totale des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants. Les UAI sont réglées en actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période d'acquisition des droits applicable. Le régime d'UAI prévoit le crédit d'UAI supplémentaires relativement aux dividendes versés sur les actions ordinaires pour la période durant laquelle une UAI est en circulation. Les droits sur les dividendes d'UAI sont acquis à la fin de la période d'acquisition des droits applicables.
	UAR	UAR	Période de rendement calculée sur trois ans	<ul style="list-style-type: none"> Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation de la valeur pour les actionnaires. Les UAR sont habituellement octroyées une fois par année. Les UAR représentent généralement un tiers de la valeur totale des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants. L'acquisition des droits des UAR est tributaire de l'atteinte des objectifs de chiffre d'affaires et de rendement du capital investi de la Société. Le nombre global d'UAR dont les droits deviennent acquis à la fin d'une période de rendement se situe entre 0 % et 200 % de l'octroi initial. Les UAR sont réglées en actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période de rendement applicable. Le régime d'UAR prévoit le crédit d'UAR supplémentaires relativement aux dividendes versés sur les actions ordinaires pour la période durant laquelle une UAR est en circulation. Les dividendes sur les UAR seront attribués en même temps que les UAR et selon le même facteur lié au rendement que celles-ci.
	Options d'achat d'actions	Options d'achat d'actions	Période d'acquisition des droits calculée sur cinq ans (à raison de 20 % par année); durée de 7 ans	<ul style="list-style-type: none"> Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation du cours de l'action. Les options d'achat d'actions sont habituellement octroyées une fois par année. Les options d'achat d'actions représentent généralement un tiers de la valeur totale des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants.

Composantes	Mode de paiement	Période	Objectifs et détails du programme
Avantages sociaux	Prestations d'assurance maladie et dentaire collective	Pendant et après l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Le régime d'avantages sociaux des hauts dirigeants offre une couverture d'assurance maladie, dentaire et invalidité.
Prestations de retraite	Régime à prestations déterminées à l'intention des hauts dirigeants	Après la cessation d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Les régimes de retraite à l'intention des hauts dirigeants est conçu afin d'offrir un niveau de revenu de retraite adéquat aux hauts dirigeants, en guise de récompense pour leurs services. Les droits d'un haut dirigeant dans le cadre du régime à prestations déterminées sont établis en fonction des années de service et du salaire admissible. Les prestations annuelles totales payables au titre du régime à prestations déterminées de la Société sont plafonnées à 125 000 \$ par an. Le régime à prestations déterminées a été fermé aux nouveaux participants en 2006.
	Régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants	Après la cessation d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2006, les nouveaux hauts dirigeants participent au régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants sur une base non contributive. Les contributions étaient calculées selon un pourcentage du salaire de base (jusqu'à concurrence de 250 000 \$) et étaient plafonnées à 27 230 \$ par an en 2019.
	Régime complémentaire de retraite à l'intention des hauts dirigeants (« RRNC »)	Après la cessation d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Le RRNC est une obligation non financée par la Société. Les cadres supérieurs de la Société dont les prestations de retraite excèdent les limites prévues par les lois fiscales applicables peuvent participer au RRNC sur une base non contributive s'ils respectent certaines conditions d'admissibilité.
Avantages accessoires	Allocation en espèces/remboursement pour services professionnels	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Certains avantages accessoires sont offerts, notamment l'utilisation d'un véhicule ou une allocation automobile, un examen médical annuel, un compte de dépenses pour soins de santé discrétionnaire et la possibilité de participer au régime d'actionnariat des employés.

COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS POUR 2019

SALAIRE DE BASE

Les salaires de base des membres de la haute direction visés sont fixés sur une base individuelle et non pas au moyen de fourchettes de salaires rigides, en fonction du niveau de responsabilités du haut dirigeant et de son expérience, de la concurrence sur le marché, de l'équité interne entre les hauts dirigeants et du rendement global individuel du haut dirigeant et de son unité d'exploitation ou sa division. Le comité de gouvernance revoit le salaire de base de chaque membre de la haute direction visé aux deux ans. Le comité de gouvernance peut ajuster le salaire d'un membre de la haute direction visé par suite d'un changement de ses fonctions et de ses responsabilités, de son rendement et de sa contribution, sur une base individuelle ou sur la base du rendement de son unité d'exploitation ou de sa division.

Le tableau suivant présente le salaire de base de chacun des membres de la haute direction visés pour 2019. Pour plus de précisions sur les raisons qui ont motivé la hausse du salaire de base annualisé par rapport à 2018, se reporter à la rubrique « Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2019 » à la page 73.

Nom	Salaire de base annualisé en 2019 (\$)	Augmentation par rapport à 2018 (%)
Galen G. Weston	480 000 ⁽¹⁾	1,7 ⁽¹⁾
Darren Myers	820 000	Néant
Sarah R. Davis	1 000 000	11,1
Garry Senecal	700 000	Néant
Barry Columb	575 000	Néant

(1) Le salaire de base global de 1 200 000 \$ versé à M. Weston est pris en charge à 60 % par Weston et à 40 % par Loblaw, Weston lui ayant versé 720 000 \$ et Loblaw 480 000 \$ au titre de son salaire de base en 2019. Bien que le salaire de base de M. Weston ait diminué de 18,6 % par rapport à 2018 en raison du fait que la part de son salaire de base prise en charge par Loblaw soit passée de 50 % à 40 %, son salaire de base global de 1 200 000 \$ représente une hausse de 1,7 % par rapport à son salaire de base global de 2018.

RÉGIME INCITATIF À COURT TERME

Tous les membres de la haute direction visés participent au RICT de Loblaw. En 2019, le RICT était conçu pour que les membres de la haute direction visés se concentrent sur les éléments clés des activités de Loblaw et de SDM, avec une emphase particulière sur la conformité. Le RICT incite les hauts dirigeants, dont les membres de la haute direction visés, à atteindre certains objectifs d'exploitation et financiers annuels. Tous les exercices, le rendement des hauts dirigeants est mesuré en fonction d'objectifs d'exploitation et financiers précis, qui varient d'une année à l'autre. Le comité de gouvernance estime que le RICT est un programme équilibré comportant diverses mesures de rendement qui concentrent l'effort des hauts dirigeants sur les éléments clés des activités et de la création de valeur à long et à court terme; ces derniers sont donc moins susceptibles de prendre des risques excessifs ou inappropriés.

Il incombe au comité de gouvernance d'approuver les caractéristiques du programme ainsi que les attributions effectuées par la Société aux termes du RICT. Le comité de gouvernance reçoit des rapports périodiques sur les mesures de rendement du RICT, notamment le travail accompli par rapport aux objectifs.

Tous les participants ont des objectifs d'attributions aux termes du RICT qui sont exprimés en pourcentage de leur salaire de base. Ces objectifs sont fixés en fonction du poste occupé par le haut dirigeant et de son niveau hiérarchique au sein de l'entreprise. Selon le rendement réel obtenu par rapport aux objectifs de rendement, les montants versés pour chaque objectif de rendement se situent entre zéro et le seuil maximal de 200 % de la cible pour chacune des composantes du RICT, avec un versement maximal de 200 % aux termes du RICT.

Le RICT de 2019 comportait aussi une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de la cible globale de chaque membre de la haute direction visé aux termes du RICT. Le comité de gouvernance, dans son évaluation du rendement personnel, a pris en compte le rôle de chaque haut dirigeant dans l'atteinte globale des objectifs de la Société et de rendement personnel, ainsi que ses qualités de leader. Les caractéristiques générales du RICT de M. Weston ont été établies par le comité de gouvernance de la Société et de Weston, en fonction de ses responsabilités dans chacune des entreprises.

Les attributions aux termes du RICT sont établies de manière distincte pour chaque mesure de rendement et ensuite regroupées afin d'obtenir le montant final. Les sommes peuvent être versées en espèces, même si les hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur attribution au titre du RICT sous forme d'UADHD, jusqu'à concurrence d'un maximum cumulatif de trois fois leur salaire de base.

Les attributions aux termes du RICT sont calculées d'après la formule suivante :



Caractéristiques du régime

Le RICT est conçu pour inciter les hauts dirigeants à atteindre les objectifs du plan d'affaires et les objectifs stratégiques de la Société, tout en mettant l'accent sur la conformité. Au début de chaque exercice, le comité de gouvernance fixe les caractéristiques du RICT, notamment les mesures, les pondérations et les objectifs spécifiques de rendement d'entreprise, et les présente au conseil pour approbation. Dans le cadre de l'établissement des mesures, des pondérations, des objectifs de rendement et de la fourchette des versements pour chaque exercice, le comité de gouvernance tient compte des composantes principales des objectifs du plan d'affaires, budgétaires et stratégiques annuels de la Société. Après la fin de l'exercice, le comité de gouvernance revoit les résultats financiers de la Société en les comparant aux objectifs de rendement et il évalue si, selon lui, des ajustements sont nécessaires afin de tenir compte d'événements imprévus survenus durant l'exercice.

Dans le cadre de son processus d'évaluation annuel, le comité de gouvernance examine les résultats de la vérification des caractéristiques du RICT afin d'illustrer les versements selon divers scénarios. La vérification sert à s'assurer que l'échelle de rendement (c.-à-d. du seuil à la cible au maximum) est fixée adéquatement, de sorte que les niveaux de rendement puissent être atteints grâce à des efforts soutenus sans prise de risques excessifs.

Le comité de gouvernance examine également attentivement le partage des bénéfices entre la direction de la Société et ses actionnaires à l'aide de divers scénarios de rendement. Il est important de comprendre les différentes possibilités de versements en fonction du rendement réel, car elles sont liées à la portion des bénéfices attribués aux employés et aux actionnaires. L'analyse de la répartition respective des bénéfices entre la direction de la Société et ses actionnaires offre une base qui confirme le caractère raisonnable et abordable des versements au titre du RICT à la lumière du rendement atteint. Le comité de gouvernance analyse l'historique de rendement du RICT sur cinq ans et sa corrélation avec les principales mesures de rendement financier au cours de cette période. Les vérifications et les analyses rétroactives servent à évaluer et à confirmer le caractère raisonnable et acceptable des versements au titre du RICT.

Le tableau suivant présente des données relatives aux cibles et aux attributions totales maximales aux termes du RICT pour chaque membre de la haute direction visé :

Nom	Salaire de base (\$) ⁽¹⁾	Cible du RICT exprimée en pourcentage du salaire de base (%)	Cible du RICT (\$)	Attribution maximale aux termes du RICT (\$)
Galen G. Weston ⁽²⁾	480 000	150	720 000	1 440 000
Darren Myers	820 000	125	1 025 000	2 050 000
Sarah R. Davis	1 000 000	150	1 500 000	3 000 000
Garry Senecal	700 000	100	700 000	1 400 000
Barry Columb	575 000	100	575 000	1 150 000

(1) Les attributions aux termes du RICT de 2019 sont calculées en fonction du salaire de base réel reçu par chaque membre de la haute direction visé pendant l'année.

(2) Le salaire de base global de 1 200 000 \$ versé à M. Weston est pris en charge à 60 % par Weston et à 40 % par Loblaw, Weston lui ayant versé 720 000 \$ et Loblaw 480 000 \$ au titre de son salaire de base en 2019. La cible globale du RICT de M. Weston prise en charge par Weston et Loblaw s'élève à 1 800 000 \$ et son attribution maximale globale aux termes du RICT s'élève à 3 308 400 \$.

Mesures de rendement du RICT de 2019

En 2019, le RICT était conçu pour que les membres de la haute direction visés se concentrent sur les éléments clés des activités de Loblaw et de SDM, avec une emphase particulière sur la conformité. Il comprenait cinq mesures de rendement, pondérations et cibles conçues pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de la Société en 2019 :

RICT de Loblaw – Mesures de rendement de 2019⁽¹⁾

Chiffre d'affaires consolidé (35 %)	Bénéfice consolidé (35 %)	Conformité (10 %)	Levier d'exploitation (10 %)	ISG consolidé ⁽²⁾ (10 %)
-------------------------------------	---------------------------	-------------------	------------------------------	-------------------------------------

(1) Mesures de rendement applicables à M^{me} Davis et à MM. Weston, Myers et Senecal. En ce qui a trait aux mesures de rendement applicables à M. Columb, qui comprennent des mesures propres à Services financiers le Choix du Président, veuillez vous reporter à la rubrique « RICT – Mesures de rendement de 2019 applicables à Barry Columb, président de Services financiers le Choix du Président ».

(2) Le terme ISG désigne le nouvel indice de satisfaction de la clientèle, soit l'indice de satisfaction globale.

Une description de chaque mesure de rendement ainsi que des tableaux résumant les fourchettes de rendement et les pourcentages de versement figurent ci-dessous :

Cible de chiffre d'affaires consolidé

La cible de chiffre d'affaires consolidé pour 2019 (46 618 millions de dollars) a été conçue pour que les hauts dirigeants se concentrent sur la croissance des revenus consolidés (à l'exclusion du regroupement de franchisés).

	Seuil			Cible		Maximum
Fourchette de rendement	Moins de 46 152 M\$	46 152 M\$	Chaque tranche supplémentaire de 0,20 % (93,2 M\$)	46 618 M\$	Chaque tranche supplémentaire de 0,15 % (69,9 M\$)	47 317 M\$ ou plus
Facteur de versement (% de la cible)	0 %	50 %	+10 %	100 %	+10 %	200 %

Cible de bénéfice consolidé

La cible de bénéfice consolidé pour 2019 (3 564 millions de dollars) a été conçue pour que les hauts dirigeants s'efforcent d'atteindre un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté* ») (à l'exclusion du regroupement de franchises) conforme aux plans d'affaires annuels et pluriannuels combinés de Loblaw et SDM.

	Seuil			Cible		Maximum
Fourchette de rendement	Moins de 3 475 M\$	3 475 M\$	Chaque tranche supplémentaire de 0,5 % (17,8 M\$)	3 564 M\$	Chaque tranche supplémentaire de 0,5 % (17,8 M\$)	3 742 M\$ ou plus
Facteur de versement (% de la cible)	0 %	50 %	+10 %	100 %	+10 %	200 %

* Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la note dans la section « Autre information » de la présente circulaire.

Conformité

La cible de conformité pour 2019 a été fixée afin que les hauts dirigeants concentrent leurs efforts sur l'engagement continu envers la conformité légale et réglementaire de Loblaw. L'atteinte de la mesure de conformité a été déterminée en fonction des trois initiatives de conformité de Loblaw : l'assurance de l'ISO, l'efficacité opérationnelle (relativement à la santé et à la sécurité au travail, à la salubrité des aliments, au domaine de la pharmacie, au droit de la concurrence, à l'hameçonnage informatique et à la gestion des risques par la conception) et l'achèvement de la formation obligatoire sur la conformité dans les délais prescrits (relativement à la santé et à la sécurité au travail, à la salubrité des aliments, à la loi sur la concurrence et au domaine de la pharmacie). Si Loblaw atteint sa cible de conformité, et dans la mesure où le rendement combiné de ses cibles de chiffre d'affaires consolidé, de bénéfice consolidé, de levier d'exploitation et de ISG consolidé est supérieur à 100 %, le même facteur lié au rendement combiné sera appliqué à la mesure de conformité. Dans la mesure où la cible de conformité n'est pas atteinte, le versement au titre du rendement relatif à la mesure de conformité sera établie au gré du comité de gouvernance. En cas d'incident majeur de non-conformité par la Société, aucun versement relatif à la mesure de conformité ne sera effectué, et ce, malgré l'atteinte des cibles de conformité.

Initiative	Cible
Assurance de l'ISO	Oui/Pas atteint
Validation de l'efficacité opérationnelle	Atteinte
Achèvement de la formation obligatoire sur la conformité dans les délais prescrits	Atteinte

Cible de levier d'exploitation

La cible de levier d'exploitation pour 2019 était fondée sur une amélioration des frais de vente, généraux et administratifs (VGA) de la Société dans le secteur de la vente au détail (à l'exclusion de l'amortissement et du regroupement de franchises) en pourcentage des ventes. La cible pour 2019 était de 20,60 %.

		Seuil		Cible		Maximum
Fourchette de rendement	Plus de 20,65 %	20,65 %	Chaque amélioration de 1,0 point de base	20,60 %	Chaque amélioration de 0,5 point de base	20,55 % ou moins
Facteur de versement (% de la cible)	0 %	50 %	+10 %	100 %	+10 %	200 %

Cible de satisfaction globale

Pour 2019, la mesure du TNR/ISC consolidé (soit le taux net de recommandation des activités de Loblaw l'indice de la satisfaction de la clientèle des activités de SDM) a été remplacée par un indice de satisfaction de la clientèle à l'échelle de l'entreprise, l'ISG, qui vise à fournir une mesure plus directe de l'interaction avec la clientèle en magasin. La cible de l'ISG pour 2019 (59,9 %) a été conçue pour que les hauts dirigeants se concentrent sur la satisfaction de la clientèle à court terme afin qu'elle se traduise par sa fidélisation à long terme. La cible et la fourchette de rendement pour 2019 ont été établies en tenant compte des changements dans la méthodologie de l'ancien TNR/ISC, et des taux de réponse des différents canaux et des résultats connexes, la cible représentant une amélioration proposée de 30 points de base de l'ISG de la Société.

		Seuil		Cible		Maximum
Fourchette de rendement	Moins de 56,9 %	56,9 %	Chaque amélioration de 0,60 %	59,9 %	Chaque amélioration de 0,30 %	62,9 %
Facteur de versement (% de la cible)	0 %	50 %	+10 %	100 %	+10 %	200 %

Calcul relatif au RICT de 2019 de Loblaw

En février 2020, le comité de gouvernance a passé en revue les résultats financiers de 2019 de Loblaw et a établi que le critère du revenu serait plafonné à 100 % pour tenir compte du fait que l'inflation qui a été plus élevée que ce qui avait été budgétisé et pour tenir compte de l'incidence de la baisse de la part du tonnage en 2019. Après ajustements, les versements au titre du RICT de 2019 ont été approuvés comme suit :

Objectif de rendement	Pondération (%)	Cible	Montant réel	Rendement	Facteur de versement (% de la cible)
Chiffre d'affaires consolidé	35	46 618 M\$	46 618 M\$	100,0 %	35,0 %
Bénéfice consolidé	35	3 564 M\$	3 538 M\$	85,4 %	29,9 %
Conformité	10	Cibles fixées	Cibles atteintes	106,0 %	10,6 %
Levier d'exploitation	10	20,6 %	20,4 %	200,0 %	20,0 %
Satisfaction globale	10	59,9 %	60,1 %	107,0 %	10,7 %
Versements totaux au titre du RICT					106,2 %

Principaux facteurs influant sur les résultats

Après avoir examiné les résultats financiers de 2019 de la Société au début de 2020, le comité de gouvernance a déterminé les principaux facteurs qui contribuent au rendement de chaque composante par rapport à la cible :

- La hausse du chiffre d'affaires consolidé par rapport à la cible était largement attribuable aux fortes ventes en pharmacie, qui ont été partiellement contrebalancées par des chiffres moins favorables du secteur de l'alimentation au détail.

- La baisse du bénéfice consolidé par rapport à la cible était attribuable aux difficultés éprouvées par le secteur de l'alimentation au détail, qui ont été contrebalancées par le rendement solide de SDM et une diminution des coûts liés aux services aux magasins.
- Le levier d'exploitation a été favorable par rapport à la cible, en grande partie en raison des initiatives sur le plan des processus et de l'efficacité.

En 2019, la Société a continué de mettre l'emphase sur la conformité, la gestion des programmes de conformité en matière de concurrence à la pointe du secteur étant assurée par le bureau de conformité indépendant sous la direction, en 2019, du vice-président principal et chef de la conformité et de l'éthique. En 2019, des contrôles rigoureux en matière de conformité à la législation sur la concurrence ont été intégrés dans toutes les divisions de la Société et la Société a atteint avant la fin de 2019 toutes les cibles de conformité qu'elle s'était fixée. En 2019, la Société a réussi à conserver son accréditation ISO pour ses systèmes de gestion de la conformité.

RICT – Mesures de rendement de 2019 applicables à Barry Columb, président de Services financiers le Choix du Président

Pour 2019, le RICT pour M. Columb, à titre de président de Services financiers le Choix du Président, était conçu pour que M. Columb se concentre à la fois sur la stratégie et le rendement de Services financiers le Choix du Président, ainsi que sur l'intégration des activités de Services financiers le Choix du Président à celles de la Société, avec une emphase particulière sur la conformité. Le RICT pour M. Columb était fonction de mesures portant sur le chiffre d'affaires, les bénéfices et la conformité qui comprenaient à la fois des éléments propres à Services financiers le Choix du Président et des éléments consolidés pour Loblaw; des mesures relatives au levier d'exploitation et à l'ISG de Loblaw; et des mesures relatives à des projets stratégiques propres à Services financiers le Choix du Président.

Le RICT pour le président de Services financiers le Choix du Président a été élaboré à l'aide des cinq mesures de rendement et pondérations d'ensemble conçues pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de la Société et de Société financière le Choix du Président en 2019 :

RICT de 2019 – Mesures de rendement applicables au président de Services financiers le Choix du Président

Chiffre d'affaires 20 % SFLCDP – 10 % Loblaw – 10 %	Bénéfice 40 % SFLCDP – 25 % Loblaw – 15 %	Conformité 10 % SFLCDP – 5 % Loblaw – 5 %	Levier d'exploitation de Loblaw 5 %	ISG de Loblaw 5 %	Projets stratégiques propres à SFLCDP 20 %
--	--	--	--	------------------------------------	---

Le texte qui suit décrit les mesures de rendement applicables à M. Columb :

Composantes propres à Loblaw

Les composantes des mesures de rendement des activités applicables à M. Columb qui font partie des mesures de rendement de Loblaw, notamment les fourchettes de rendement, les facteurs de versement, les facteurs de versement finaux et les facteurs influant sur les résultats, sont tous décrits ci-dessus.

Cible de chiffre d'affaires de Services financiers le Choix du Président

Les cibles de Services financiers le Choix du Président pour 2019 (1 179 millions de dollars) ont été conçues pour que les dirigeants de Services financiers le Choix du Président se concentrent sur la croissance du chiffre d'affaires en fonction de ce qui suit: (i) les services financiers provenant des intérêts réalisés sur les soldes impayés et les frais touchés sur les volumes d'achat (estimés à 80 %); et (ii) les services du Choix du Président provenant des ventes du secteur des télécommunications et des marges sur les ventes de cartes-cadeaux (estimés à 20 %).

Cible de bénéfice de Services financiers le Choix du Président

La cible de bénéfice de Services financiers le Choix du Président pour 2019 (145 millions de dollars) a été conçue pour que les dirigeants de Services financiers le Choix du Président s'efforcent de réaliser un bénéfice avant impôts conforme au plan d'affaire annuel et pluriannuel de Services financiers le Choix du Président.

Cible de conformité de Services financiers le Choix du Président

La cible de en matière de conformité de Services financiers le Choix du Président pour 2019 a été conçue pour faire en sorte que les dirigeants de Services financiers le Choix du Président se concentrent sur l'engagement continu de Services financiers le Choix du Président en matière de conformité juridique et réglementaire. L'atteinte de la mesure de conformité a été déterminée en fonction de trois initiatives de conformité de Services financiers le Choix du Président : (i) rester dans les limites de l'appétence pour le risque établies par les responsables de la gestion des risques d'entreprise et de la conformité des Services financiers le Choix du Président; (ii) exécuter les plans de conformité établis pour 2019; et (iii) terminer à temps la formation obligatoire sur la conformité. Si Services financiers le Choix du Président atteint ses objectifs de conformité,

alors, dans la mesure où le chiffre d'affaires et le bénéfice combinés de la Société et de Services financiers le Choix du Président dépassent 100 %, le même facteur de rendement combiné serait appliqué à la mesure de conformité. Dans la mesure où les objectifs de conformité n'ont pas été atteints, tout paiement de rendement au titre de la mesure de conformité serait à la discrétion du comité de gouvernance de Services financiers le Choix du Président. Il n'y aurait pas de paiement pour la mesure de conformité dans le cas où Services financiers le Choix du Président connaîtrait un incident de non-conformité majeur, même si les objectifs de conformité étaient atteints.

Cible en matière de projets stratégiques de Services financiers le Choix du Président

La cible en matière de projets stratégiques de Services financiers le Choix du Président pour 2019 concernait certains projets non dévoilés publiquement. Pour 2019, si les cibles relatives aux projets stratégiques n'étaient pas atteintes, alors les autres mesures étaient plafonnées à 100 %. Si Services financiers le Choix du Président dépasse son objectif en ce qui concerne les projets stratégiques, alors dans la mesure où le chiffre d'affaires et le bénéfice combinés de la Société et de Services financiers le Choix du Président dépassent 100 %, le même facteur de rendement combiné serait appliqué à la mesure relative aux projets stratégiques. Dans la mesure où les objectifs en matière de projets stratégiques n'ont pas été atteints, tout paiement de rendement au titre de cette mesure serait à la discrétion du comité de gouvernance de Services financiers le Choix du Président.

Calcul relatif au RICT de 2019 du président de Services financiers le Choix du Président

En février 2020, les comités de gouvernance de Services financiers le Choix du Président et de Loblaw ont passé en revue les résultats financiers de 2019 de leurs entités respectives et ont évalué les mesures de rendement de 2019 applicable au président de Services financiers le Choix du Président comme suit :

Objectif de rendement	Pondération (%)	Cible	Montant réel	Rendement	Facteur de versement (% de la cible)
Chiffre d'affaires de SFLCDP	10	1 179 M\$	1 196 M\$	107,2 %	10,7 %
Bénéfice de SFLCDP	25	145 M\$	145 M\$	100,0 %	25,0 %
Conformité et risque de SFLCDP	5	Cibles fixées	Cibles atteintes	100,0 %	5,0 %
Projets stratégiques de SFLCDP	20	Cibles fixées	Cibles atteintes	100,0 %	20,0 %
Chiffre d'affaires consolidé de Loblaw	10	46 618 M\$	46 618 M\$	100,0 %	10,0 %
Bénéfice consolidé de Loblaw	15	3 564 M\$	3 538 M\$	85,4 %	12,8 %
Conformité de Loblaw	5	Cibles fixées	Cibles atteintes	106,0 %	5,3 %
Levier d'exploitation de Loblaw	5	20,6 %	20,4	200,0 %	10,0 %
Satisfaction globale de Loblaw	5	59,9 %	60,1	107,0 %	5,4 %
Versements totaux au titre du RICT					104,2 %

Principaux facteurs influant sur les résultats

Après avoir examiné les résultats financiers de 2019 de la Société au début de 2020, le comité de gouvernance de Services financiers le Choix du Président a déterminé les principaux facteurs qui ont contribué à l'atteinte par Services financiers le Choix du Président de ses objectifs financiers :

- L'élargissement de la clientèle de Services financiers le Choix du Président ainsi qu'une hausse des soldes moyens des cartes de crédit;
- La hausse des commissions d'interchange dans un contexte de réduction des taux d'interchange.

Le facteur de paiement total pour les mesures liées au rendement de l'entreprise pour M. Columb s'est établi à 104,2 %.

Composantes personnelles du RICT

Galen G. Weston, président-directeur du conseil (ancien président du conseil et chef de la direction)

Les attributions aux termes du RICT de M. Weston pour 2019 étaient représentatives des fonctions de président-directeur du conseil qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT pour Loblaw. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le travail accompli par M. Weston pour atteindre les objectifs stratégiques de la Société et son rôle dans la réalisation globale du plan financier 2019 de la Société. Le comité de gouvernance a aussi pris en considération des facteurs qualitatifs, dont les qualités de leader dont M. Weston a fait preuve pour mettre en œuvre le plan de conformité et d'éthique, la nouvelle structure organisationnelle et le plan de relève de la Société, et mener à bien les objectifs du plan de culture organisationnelle. D'après ces critères, le comité a attribué à M. Weston une composante de rendement personnel de 191 160 \$, ce qui représente 100 % de la cible.

Darren Myers, chef de la direction financière

Les attributions aux termes du RICT de M. Myers pour 2019 sont représentatives des fonctions de chef de la direction financière qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le rôle de M. Myers dans le soutien et l'avancement des initiatives stratégiques et des gains d'efficacité opérationnelle de la Société, ainsi que l'exécution du plan d'affaires de la Société. Le comité de gouvernance a aussi pris en considération des facteurs qualitatifs, dont les qualités de leader dont M. Myers a fait preuve. D'après ces critères, le comité a attribué à M. Myers une composante de rendement personnel de 340 172 \$, ce qui représente 125 % de la cible.

Sarah R. Davis, présidente

Les attributions aux termes du RICT de M^{me} Davis pour 2019 sont représentatives des fonctions de présidente de Loblaw qu'elle a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le rôle qu'a joué M^{me} Davis dans la mise en œuvre du plan de conformité et d'éthique et l'atteinte des initiatives stratégiques de la Société et des objectifs du plan d'affaires pour 2019. Le comité de gouvernance a également tenu compte de facteurs qualitatifs, comme les qualités de leader de M^{me} Davis et son rôle dans la mise en œuvre des plans stratégiques et de culture organisationnelle de la Société. D'après ces critères, le comité a attribué à M^{me} Davis une composante de rendement personnel de 398 250 \$, ce qui représente 100 % de la cible.

Garry Senecal, chef de l'expérience client

Les attributions aux termes du RICT de M. Senecal pour 2019 sont représentatives des fonctions de chef de l'expérience client qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le rôle de M. Senecal dans la mise en place des plans stratégiques pour 2019 et le développement des plans en matière de commerce en ligne et de culture d'entreprise. Le comité de gouvernance a également tenu compte de facteurs qualitatifs, comme les qualités de leader de M. Senecal et son rôle en matière de sensibilisation à la conformité et à l'éthique. D'après ces critères, le comité a attribué à M. Senecal une composante de rendement personnel de 204 435 \$, ce qui représente 110 % de la cible.

Barry Columb, président de Services financiers le Choix du Président

Les attributions aux termes du RICT de M. Columb pour 2019 sont représentatives des fonctions de président de Services financiers le Choix du Président qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le rôle de M. Columb dans la mise en place des plans stratégiques chez Services financiers le Choix du Président et l'exploitation du programme de loyauté le Choix du Président. Le comité de gouvernance a également tenu compte de facteurs qualitatifs, comme les qualités de leader de M. Columb et son rôle en matière de sensibilisation à la conformité et à l'éthique. D'après ces critères, le comité a attribué à M. Columb une composante de rendement personnel de 164 766 \$, ce qui représente 110 % de la cible.

Le tableau suivant présente les mesures de rendement et les pondérations utilisées afin de calculer les attributions aux termes du RICT de M^{me} Davis et de MM. Weston, Myers et Senecal en 2019 :

Attributions aux termes du RICT de 2019 de Loblaw⁽¹⁾

Nom	Chiffre d'affaires consolidé (\$)	Bénéfice consolidé (\$)	Conformité (\$)	Levier d'exploitation (\$)	Satisfaction globale (\$)	RICT (rendement de l'entreprise à (106,2 %) (\$)	Rendement personnel ⁽²⁾ (\$)	Attribution aux termes du RICT de Loblaw (\$)
Galen G. Weston ⁽³⁾	189 000	161 460	57 240	108 000	57 780	573 480	191 160	764 640
Darren Myers	269 063	229 856	81 487	153 750	82 256	816 412	340 172	1 156 584
Sarah R. Davis	393 750	336 375	119 250	225 000	120 375	1 194 750	398 250	1 593 000
Garry Senecal	183 750	156 975	55 650	105 000	56 175	557 550	204 435	761 985

(1) Les attributions aux termes du RICT sont calculées en fonction du salaire de base réel touché par le membre de la haute direction visé en 2019, selon le cas.

(2) La valeur monétaire au titre du rendement personnel est calculée en fonction de 25 % de la valeur monétaire de la cible du RICT multiplié par le facteur de rendement de l'entreprise et le facteur de rendement personnel.

(3) M. Weston reçoit également une attribution aux termes du RICT de Weston. Le salaire de base de M. Weston à 40 % par la Société et à 60 % par Weston, chaque part du salaire étant respectivement assujettie au RICT de la Société et au RICT de Weston. Pour de plus amples renseignements sur la rémunération que M. Weston obtient de Weston, il convient de se reporter à la circulaire de sollicitations de procurations de la direction de Weston qui peut être consultée au www.sedar.com.

Le tableau suivant présente les mesures de rendement et les pondérations utilisées afin de calculer les attributions aux termes du RICT de M. Columb pour 2019 :

Attributions aux termes du RICT de 2019 à Barry Columb⁽¹⁾

Nom	Chiffre d'affaires (SFLCDP et Loblaw) (\$)	Bénéfices (SFLCDP et Loblaw) (\$)	Conformité (SFLCDP et Loblaw) (\$)	Levier d'exploitation (\$)	Satisfaction globale (\$)	Projets stratégiques (\$)	RICT (rendement de l'entreprise à 104,2 %) (\$)	Rendement personnel (\$) ⁽²⁾	Attribution aux termes du RICT de Loblaw (\$)
Composante SFLCDP	46 144	107 813	21 563	s.o.	s.o.	86 250	261 770		
Composante Loblaw	43 125	55 200	22 856	43 125	23 287	s.o.	187 593		
Total							449 363	164 766	614 129

(1) Les attributions aux termes du RICT sont calculées en fonction du salaire de base réel reçu en 2019 par chaque membre de la haute direction visé pendant l'année.

(2) La valeur monétaire au titre du rendement personnel est calculée en fonction de 25 % de la valeur monétaire de la cible du RICT multiplié par le facteur de rendement de l'entreprise et le facteur de rendement personnel.

Régime d'unités d'actions différées des hauts dirigeants

Le régime d'UADHD permet à un haut dirigeant de recevoir jusqu'à 100 % de son versement au titre du RICT pour un exercice donné en UADHD, jusqu'à concurrence d'un plafond cumulatif correspondant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant. Les UADHD détenues par un haut dirigeant seront payées en actions ordinaires achetées sur le marché libre au plus tard le 15 décembre de l'année suivant celle de la cessation d'emploi du haut dirigeant, peu importe la raison. Le choix de participer à un régime d'UADHD pour un exercice donné doit être fait avant le début de cet exercice et il est irrévocable. Le nombre d'UADHD octroyées pour un exercice donné sera calculé en divisant le versement au titre du RICT faisant l'objet d'un choix au titre du régime d'UADHD par la valeur d'une action ordinaire à la date où la prime au titre du RICT serait versée autrement. À cette fin, et pour le calcul de la valeur des UADHD d'un haut dirigeant au moment du rachat, la valeur d'une action ordinaire est calculée à partir du cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la cote de la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la date de cette valorisation. Des UADHD supplémentaires s'accumulent en fonction des équivalents théoriques de dividendes versés sur les actions ordinaires tant qu'une UADHD est en circulation.

RÉGIME INCITATIF À LONG TERME

Le RILT fondé sur des titres de capitaux propres de la Société est conçu pour fidéliser les hauts dirigeants et leur donner intérêt à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires en leur octroyant des primes incitatives fondées sur des titres de capitaux propres dont les droits sont acquis au fil du temps. Aux termes du RILT, la Société octroie aux hauts dirigeants des incitatifs à long terme sous forme d'options d'achat d'actions, d'UAI et d'UAR, titres dont la valeur est directement liée au cours de l'action ordinaire. Les octrois aux termes du RILT sont versés chaque année aux hauts dirigeants admissibles.

Les octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des membres de la haute direction visés consistent en un tiers d'options d'achat d'actions, un tiers d'UAI et un tiers d'UAR à la juste valeur à la date de l'octroi (les proportions pourraient être arrondies et donc varier légèrement). Le conseil, sur recommandation du comité de gouvernance, après consultation avec Meridian, a établi que les proportions actuelles aux termes du RILT représentent un juste équilibre entre : (i) les options d'achat d'actions, qui permettent d'arrimer les intérêts des hauts dirigeants à ceux des actionnaires en ce qui concerne la hausse du cours de l'action; (ii) les UAI, qui constituent un élément essentiel à la fidélisation des hauts dirigeants et à l'harmonisation de leurs intérêts avec ceux des actionnaires; et (iii) les UAR, qui incitent les hauts dirigeants à atteindre les objectifs de rendement clés établis dans le plan stratégique. L'approche équilibrée présentant une pondération égale des options d'achat d'actions, des UAI et des UAR continue d'être concurrentielle en Amérique du Nord et est compatible avec la stratégie à long terme de la Société.

La valeur d'un octroi aux termes du RILT en faveur d'un haut dirigeant participant correspond généralement à un pourcentage de son salaire de base. Tous les octrois sont examinés et approuvés par le comité de gouvernance dans le cadre de son examen régulier de la rémunération. Les attributions annuelles aux termes du RILT sont octroyées au cours du premier trimestre, pendant la période de négociation permise, après l'annonce des résultats financiers de fin d'exercice de la Société conformément à la politique en matière de négociation des titres de la Société. Les octrois « hors cycle » sont accordés aux hauts dirigeants nouvellement embauchés ainsi qu'aux hauts dirigeants faisant l'objet d'une promotion au cours de l'exercice, pendant la période de négociation permise qui suit la publication des résultats financiers trimestriels.

En 2019, le comité de gouvernance a approuvé les attributions aux termes du RILT à l'intention des membres de la haute direction visés suivants :

Nom	Salaire de base (\$) ⁽¹⁾	Octrois annuels aux termes du RILT exprimés en pourcentage du salaire de base (%)	Juste valeur à la date de l'octroi (\$) ⁽²⁾	Type d'octroi aux termes du RILT ⁽³⁾
Galen G. Weston	480 000	500	2 399 949 ⁽⁴⁾	Options d'achat d'actions, UAI et UAR
Darren Myers	820 000	300	2 460 063	Options d'achat d'actions, UAI et UAR
Sarah R. Davis	1 000 000	400	4 000 044	Options d'achat d'actions, UAI et UAR
Garry Senecal	700 000	275	1 925 009	Options d'achat d'actions, UAI et UAR
Barry Columb	575 000	200	1 150 009 ⁽⁵⁾	Options d'achat d'actions, UAI et UAR

(1) Outre les attributions uniques, les attributions aux termes du RILT sont calculées en fonction du salaire de base réel de chaque membre de la haute direction visé à la date de l'octroi. Le salaire de base global de 1 200 000 \$ versé à M. Weston est pris en charge à 60 % par Weston et à 40 % par Loblaw, Weston lui ayant versé 720 000 \$ et Loblaw 480 000 \$ au titre de son salaire de base en 2019.

(2) La juste valeur à la date de l'octroi d'une attribution de UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

(3) Les options d'achat d'actions, les UAI et les UAR constituent chacune un tiers des octrois annuels aux termes du RILT.

(4) En plus des octrois annuels aux termes du RILT que lui a consentis la Société, M. Weston a reçu de la part de Weston des octrois annuels aux termes du RILT d'une juste valeur à la date de l'octroi de 3 600 043 \$. Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Weston par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve au www.sedar.com.

(5) M. Columb a reçu des octrois annuels aux termes du RILT composés de 39 357 options d'achat d'actions, de 5 848 UAI et de 5 848 UAR d'une juste valeur totale à la date de l'octroi de 1 150 009 \$, ce qui représente environ 200 % de son salaire de base. En 2019, M. Columb a également reçu une attribution unique spéciale d'UAI de 2 288 UAI d'une juste valeur à la date de l'octroi de 149 978 \$, ce qui représente environ 26 % de son salaire de base. Pour connaître tous les détails des octrois aux termes du RILT versés à M. Columb, se reporter à la rubrique « Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2019 » à la page 68.

Les principales caractéristiques du régime d'options d'achat d'actions, du régime d'UAI et du régime d'UAR sont décrites ci-après.

Régime d'options d'achat d'actions

Dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, le montant des attributions annuelles accordées à un haut dirigeant est déterminé en fonction de l'attribution totale aux termes du RILT auquel il a droit. Le comité de gouvernance gère le régime d'options d'achat d'actions, approuve les participants au régime, consent les octrois d'options et établit les limites, les restrictions et les conditions applicables aux octrois. Tous les employés de la Société ou des membres de son groupe, tel qu'établi par le comité de gouvernance, peuvent participer au régime d'options d'achat d'actions.

Le tableau suivant fournit les détails des options en circulation permettant l'acquisition d'actions ordinaires et des actions ordinaires disponibles aux fins d'octrois d'options futurs.

	Au : 28 décembre 2019	Au : 9 mars 2020
Actions ordinaires émises et en circulation	360 064 475	359 548 517
Options en circulation permettant l'acquisition d'actions ordinaires		
Nombre en circulation	6 317 922	7 900 348
Nombre en circulation exprimé en pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation	1,8 %	2,2 %
Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions à tout moment		
Nombre pouvant être émis	28 137 162	28 137 162
Nombre pouvant être émis exprimé en pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation	7,8 %	7,8 %
Actions ordinaires disponibles aux fins d'octrois d'options futurs		
Nombre disponible	7 028 509	5 279 835
Nombre disponible exprimé en pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation	2,0 %	1,5 %

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que les actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des options en circulation qui sont révoquées, échues, annulées ou dont les droits sont non acquis, pour quelque raison que ce soit, sans avoir été exercées, pourront de

nouveau être octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions ne peuvent être transférées ni cédées, sauf par testament ou en vertu des lois en matière de succession et de distribution successorale et, de son vivant, seul le porteur des options peut les exercer. Se reporter à la page 70 pour consulter l'information concernant le traitement des options d'achat d'actions en cas de démission, de cessation d'emploi avec ou sans motif valable, ou de départ à la retraite d'un participant ainsi qu'en cas de changement de contrôle de la Société.

Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire, qui est établie comme étant la plus élevée de ce qui suit : (i) le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la cote de la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la date de l'octroi; (ii) le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la cote de la TSX le jour de bourse précédant immédiatement la date de l'octroi. Le prix d'exercice des options octroyées à des participants américains correspond au moins au cours de clôture de l'action ordinaire à la cote de la TSX le jour précédant immédiatement la date de l'octroi.

Les options ne peuvent être exercées avant le premier anniversaire de la date de l'octroi. La période d'acquisition des droits des options est fixée lors de l'octroi de l'option. Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, chaque option a une durée de validité d'au moins cinq ans et d'au plus dix ans. Les options sont normalement acquises sur une période de cinq ans, par tranche de 20 % par année, et expirent après sept ans.

Si la date d'expiration d'une option survient pendant la période d'interdiction d'opérations ou d'une autre période pendant laquelle un initié fait l'objet d'une interdiction de négocier des titres de la Société aux termes de sa politique en matière de négociation des titres, la date d'expiration sera automatiquement reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction d'opérations.

Le nombre total d'actions ordinaires émises à des initiés pendant une période de 12 mois, ou pouvant être émises à des initiés en tout temps, aux termes du régime d'options d'achat d'actions et de tout autre régime de rémunération à base de titres de la Société, ne peut dépasser 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation au cours de cette période.

En cas de regroupement, de fractionnement ou de reclassement des actions ordinaires, du paiement d'un dividende en actions ordinaires autrement qu'en remplacement d'un dividende en espèces ordinaires ou de toute fusion ou réorganisation de la Société, le conseil ajustera de manière appropriée le nombre d'actions ordinaires sous réserve des options alors en circulation et de leur prix d'exercice. Les modalités du régime d'options d'achat d'actions stipulent qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir l'approbation des actionnaires pour apporter des modifications au régime d'options d'achat d'actions ou pour octroyer des options aux termes du régime d'options d'achat d'actions, sauf pour toute modification servant à :

1. augmenter le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, y compris l'augmentation à un nombre fixe d'actions ordinaires et le passage d'un nombre maximal fixe d'actions ordinaires à un pourcentage maximal fixe;
2. baisser le prix d'exercice d'une option (y compris, mais sans s'y limiter, l'annulation d'une option et son nouvel octroi qui mènent à une baisse de son prix d'exercice), sauf dans le cadre d'un changement du nombre d'actions ordinaires en circulation de la Société dû à un dividende en actions ou à un fractionnement d'actions, à une restructuration du capital, à une réorganisation, à une fusion, à un regroupement, à une alliance, à un échange d'actions ordinaires ou à un autre changement d'entreprise ayant une incidence sur les actions ordinaires;
3. prolonger la durée de validité d'une option au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf si la date d'expiration serait survenue pendant une période d'interdiction d'opérations ou à tout autre moment auquel le porteur n'aurait pas le droit de négocier des titres de la Société aux termes de la politique en matière de négociation des titres de la Société;
4. modifier les dispositions relatives à la cessibilité d'une option;
5. permettre à un administrateur qui n'est pas un employé de participer au régime d'options d'achat d'actions;
6. permet d'effectuer des octrois, à l'exception des octrois d'options, aux termes du régime d'option d'achat d'actions;
7. exiger l'approbation des actionnaires en vertu des lois, des règlements ou des règles de la bourse applicables;
8. altérer les dispositions modificatrices du régime d'options d'achat d'actions.

Sous réserve de tout examen ou de toute approbation réglementaire exigé, le conseil peut apporter toutes les autres modifications au régime d'options d'achat d'actions sans obtenir l'approbation préalable des actionnaires. Ces modifications sont notamment, mais non exclusivement, les suivantes : la résiliation du régime d'options d'achat d'actions; les modifications visant à respecter les lois applicables ou les exigences réglementaires; et les changements administratifs internes (comme corriger une erreur négligeable ou une ambiguïté).

Des changements de nature administrative ont été apportés au régime d'options d'achat d'actions en février 2019 afin (i) de clarifier certaines définitions relatives à la retraite; et (ii) pour prévoir une période post emploi de 30 jours au cours de laquelle le participant qui a démissionné de la Société est autorisé à exercer toute option dont les droits sont acquis.

Le taux d'épuisement du capital annuel de la Société, lequel représente le nombre d'options d'achat d'actions attribuées aux termes d'une entente divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à la fin d'un exercice, aux termes du régime d'options d'achat d'actions, était de 0,42 % en 2019, de 2,57 % en 2018 et de 0,40 % en 2017. Le taux d'épuisement du capital pour 2018 a subi les répercussions de la réorganisation et, en contre coup, la Société a annulé l'ensemble des 6 725 773 options en circulation au 31 octobre 2018

et a octroyé 8 013 333 options d'achat d'actions, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2018. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société datée du 2 mai 2019, qui est disponible à www.sedar.com, contient plus de renseignements sur la réorganisation.

En 2019, les membres de la haute direction visés ont reçu, de la part de la Société, des octrois d'options d'achat d'actions dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nom	Nombre d'options octroyées	Prix d'exercice (\$)	Juste valeur à la date de l'octroi (\$)	Calendrier d'acquisition	Durée de validité de l'octroi
Galen G. Weston	82 136 ⁽¹⁾	65,55	800 005	20 % par an sur 5 ans	7 ans
Darren Myers	84 189	65,55	820 001	20 % par an sur 5 ans	7 ans
Sarah R. Davis	136 893	65,55	1 333 338	20 % par an sur 5 ans	7 ans
Garry Senecal	65 880	65,55	641 671	20 % par an sur 5 ans	7 ans
Barry Columb	39 357	65,55	383 337	20 % par an sur 5 ans	7 ans

(1) En 2019, M. Weston a reçu de la part de Weston des octrois d'options d'achat d'actions d'une juste valeur à la date de l'octroi de 1 799 999 \$. Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Weston par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve au www.sedar.com.

Régime d'unités d'actions incessibles

Les UAI donnent à un haut dirigeant le droit de recevoir la valeur de l'attribution d'UAI à laquelle il a droit sous forme d'actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période d'acquisition des droits applicables, dont la durée est normalement de trois ans. Le haut dirigeant reçoit le nombre d'actions ordinaires correspondant au nombre d'UAI qui lui ont été octroyées, la valeur finale de l'attribution étant établie par le cours des actions ordinaires à la fin de la période d'acquisition des droits applicables. Des équivalents de dividendes sous forme d'UAI supplémentaires d'une valeur égale aux dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires seront portés au crédit du compte d'un participant à chaque date de paiement des dividendes, selon le nombre d'UAI dans le compte à chaque date de clôture des registres pour les dividendes. Les UAI supplémentaires sont régies par les mêmes conditions d'acquisition des droits que les UAI liées.

En 2019, les membres de la haute direction visés ont reçu, de la part de la Société, des attributions d'UAI dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom	Nombre d'UAI octroyées	Valeur de l'octroi par unité (\$)	Juste valeur à la date de l'octroi (\$)	Date d'acquisition des droits
Galen G. Weston	12 204 ⁽¹⁾	65,55	799 972	28 février 2022
Darren Myers	12 510	65,55	820 031	28 février 2022
Sarah R. Davis	20 341	65,55	1 333 353	28 février 2022
Garry Senecal	9 789	65,55	641 669	28 février 2022
Barry Columb	5 848	65,55	383 336	28 février 2022
	2 288 ⁽²⁾	65,55	149 978	28 février 2022

(1) Pour 2019, M. Weston a changé la composition de son octroi au titre du RILT de sorte que les octrois annuels pour les membres de la haute direction étaient composés d'options d'achat d'actions et d'UAR et qu'aucune UAI n'a été octroyée aux membres de la haute direction. Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Weston par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve au www.sedar.com.

(2) M. Columb a reçu un octroi unique d'UAR en février 2019. Toute l'information sur les octrois au titre du RILT de M. Columb figurent à la rubrique « Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2019 » à la page 68.

Régime d'unités d'actions de rendement

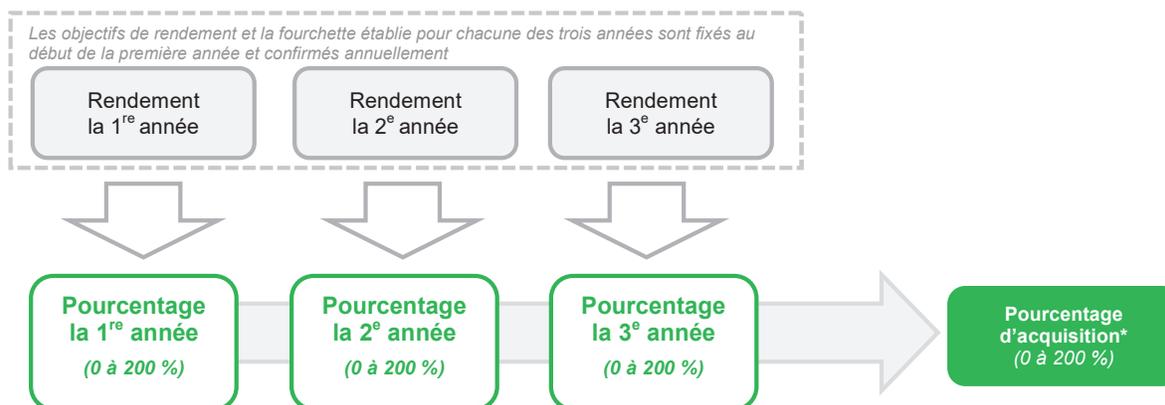
Les UAR constituent un mode de rémunération conditionnelle à long terme visant à motiver la personne qui les reçoit à atteindre des objectifs fixés dans le plan stratégique de la Société. Elles servent à inciter les hauts dirigeants à accorder la priorité aux principaux facteurs sélectionnés liés au rendement de l'entreprise, et elles réduisent le nombre d'options d'achat d'actions octroyées et la dilution potentielle pour les actionnaires. Les UAR sont également utilisées à titre de paiement incitatif lié au rendement servant à récompenser les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs prédéterminés de l'entreprise et la hausse du cours de l'action. Les UAR donnent à un haut dirigeant le droit de recevoir la valeur de l'attribution d'UAR à laquelle il a droit sous forme d'actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période de rendement applicable, dont la durée est généralement de trois ans. Toutefois, le nombre d'UAR dont les droits sont acquis au cours de cette période est tributaire de l'atteinte de certaines mesures de rendement. Pour 2019, les mesures de rendement de la Société au titre des UAR étaient le chiffre d'affaires consolidé, à l'exclusion des postes d'essence et des franchises regroupées, et le rendement du capital investi.

Bien que le comité de gouvernance analyse de près le rendement de la Société par rapport au rendement de ses pairs lorsqu'il prend des décisions en matière de rémunération, il est d'avis que la meilleure solution pour la Société est d'aligner la rémunération de ses hauts dirigeants aux mesures de rendement qui sont liées aux plans stratégique et opérationnel de la Société et à l'égard desquels ses hauts

dirigeants peuvent avoir une répercussion directe. Le chiffre d'affaires consolidé et le rendement du capital investi sont des indicateurs importants du rendement de la vente au détail. Le comité de gouvernance a établi que le rendement global relatif pour les actionnaires ne constitue pas une mesure de rendement adéquate pour l'attribution des UAR en raison de l'absence de détaillants canadiens comparables sur le plan de la taille et de la différence marquante des facteurs liés à l'inflation, au taux de change et macro-économiques auxquels sont assujettis les détaillants américains comparables.

Le comité de gouvernance a déterminé que le chiffre d'affaires consolidé constitue une importante composante de la mesure du rendement pour les UAR, nonobstant son inclusion à titre de mesure du RICT, car il sert d'indicateur de la part du marché et à récompenser la croissance de l'entreprise. La croissance du chiffre d'affaires et l'expansion de la part du marché constituent des éléments indispensables au succès de la Société et pour que la Société puisse rester concurrentielle par rapport à ses pairs. L'utilisation du chiffre d'affaires consolidé comme facteur du RILT et du RICT permet de faire concorder les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires.

Les droits des UAR sont acquis à la fin de la période de rendement de trois ans applicable; toutefois, le facteur de rendement qui détermine le nombre d'UAR dont les droits sont acquis est établi en effectuant la moyenne des résultats comparativement à la cible pour chacune des trois années de la période de rendement. La fixation de cibles de rendement annuelles réduit les chances que la Société ait à faire des ajustements ou encore à prendre des dispositions de modération des incidences macro-économiques, ce qui serait plus probable sur une période à plus long terme. Les résultats obtenus pour chacune des années, quant à eux, sont calculés en fonction du degré de réalisation de chacune des conditions liées au rendement au cours de l'année en question. Lors de l'établissement des cibles pour chacune des trois années, le comité de gouvernance tient compte du modèle opérationnel financier à long terme de la Société. L'établissement des cibles pour chacune des trois années, par opposition à une cible pour trois ans, concorde avec la tendance émergente des entreprises de vente au détail d'opter pour des cibles à plus court terme et reflète une méthode incitative qui est particulière au secteur de la vente au détail. Le nombre global d'UAR dont les droits sont acquis à la fin d'une période de rendement se situe entre 0 % et 200 % de l'octroi initial, comme il est présenté ci-dessous.



* Calculé comme la moyenne simple du rendement pour les 1^{re}, 2^e et 3^e années.

Chaque mesure relative aux UAR comporte un seuil, une cible et un niveau de rendement maximal. Lorsque le rendement est inférieur au seuil, les droits afférents aux UAR ne sont pas acquis. Si la cible de rendement est atteinte, les droits afférents aux UAR sont acquis à 100 % et, si le rendement maximal est atteint, ils sont acquis à 200 %.

Pour tout rendement se situant entre le seuil et la cible et entre la cible et le maximum, l'acquisition des droits afférents aux UAR se fera sur une base linéaire. Des équivalents de dividendes sous forme d'UAR supplémentaires d'une valeur égale aux dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires seront portés au crédit du compte d'un participant à chaque date de paiement des dividendes, selon le nombre d'UAR dans le compte à la date de clôture des registres pour les dividendes. Les UAR supplémentaires sont régies par les mêmes conditions d'acquisition des droits que celles applicables aux UAR sous-jacentes.

Les objectifs de rendement relatifs aux UAR octroyées en 2019 se rapportent à une période de trois ans se terminant le 1^{er} janvier 2022 et ont été établis en tenant compte des stratégies d'entreprise, des plans d'affaires et des initiatives commerciales confidentiels de la Société ainsi que de ses attentes sur le plan du rendement financier et de l'exploitation. Il est prévu que ces objectifs seront difficiles à atteindre; ni impossibles ni faciles. Des vérifications ont été menées pour garantir que ces mesures étaient suffisamment ambitieuses pour 2019, compte tenu des tendances passées et des prévisions de croissance budgétaire qui figurent dans le plan financier de la Société. Les objectifs relatifs aux UAR sont de nature prospective et leur divulgation avant la fin de la période de rendement nuirait sérieusement aux intérêts de la Société. Par conséquent, ils sont divulgués au moment du paiement des UAR.

En 2019, la Société a attribué des UAR aux membres de la haute direction visés suivants dont la juste valeur à la date de l'octroi suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible :

Nom	Nombre d'UAR octroyées	Valeur de l'octroi par unité (\$)	Juste valeur à la date de l'octroi (\$)	Date d'acquisition des droits
Galen G. Weston	12 204 ⁽¹⁾	65,55	799 972	28 février 2022
Darren Myers	12 510	65,55	820 031	28 février 2022
Sarah R. Davis	20 341	65,55	1 333 353	28 février 2022
Garry Senecal	9 789	65,55	641,669	28 février 2022
Barry Columb	5 848	65,55	383 336	28 février 2022

(1) En 2018, M. Weston a également reçu de la part de Weston des UAR d'une juste valeur à la date de l'octroi de 786 704 \$. Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Weston par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve au www.sedar.com.

Rendement lié aux UAR de 2017

En 2017, les membres de la haute direction visés de la Société ont reçu des UAR dont l'acquisition des droits dépendait d'objectifs relatifs au chiffre d'affaires consolidé, à l'exclusion des postes d'essence et des franchises regroupées, et au rendement du capital investi sur une période de trois ans. La mesure du rendement du capital investi était définie comme le bénéfice avant intérêts et impôts sur le revenu ajusté (« BAII ajusté* ») divisé par le capital au début de l'exercice. Au moment de l'octroi, les objectifs de rendement relatifs aux indicateurs de rendement du capital investi et de chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise pour 2017 étaient de nature prospective, car ils se rapportaient à une période de trois ans se terminant en 2019 et avaient été établis en tenant compte des stratégies d'entreprise, des plans d'affaires et des initiatives commerciales de la Société ainsi que de ses attentes sur le plan du rendement financier et de l'exploitation. Il était prévu que ces objectifs soient difficiles à atteindre; ni impossibles ni faciles.

* Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la note dans la section « Autre information » de la présente circulaire.

Après avoir analysé, au début de 2020, le rendement lié aux octrois d'UAR de 2017, le comité de gouvernance a déterminé ce qui suit, compte tenu de la moyenne du rendement sur trois ans :

- la composante du chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise a atteint un résultat de rendement de 40,0 %; et
- la composante du rendement du capital investi a atteint un résultat de rendement de 54,6 %.

L'objectif et le rendement associés à chaque composante des UAR octroyées en 2017, qui ont été pondérés à parts égales en fonction des résultats de 2017, de 2018 et de 2019, sont présentés ci-dessous, les UAR ayant été payées en 2020.

Mesures	2017		2018		2019		Résultats globaux
	Cible	Résultats	Cible	Résultats	Cible	Résultats	
Chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise	Max. de 46 195 \$		Max. de 46 553 \$		Max. de 47 317 \$		
	45 512 \$	45 171 \$	45 865 \$	45 795 \$	46 618 \$	46 618 \$	40,0 %
Pondération de 50 %	Min. de 45 171 \$		Min. de 45 521 \$		Min. de 46 152 \$		
Rendement du capital investi pour Loblaw	Max. de 14,75 %		Max. de 15,27 %		Max. de 16,29 %		
	14,25 %	14,50 %	14,77 %	14,73 %	15,79 %	15,72 %	54,6 %
Pondération de 50 %	Min. de 13,75 %		Min. de 14,27 %		Min. de 15,29 %		
Rendement	99,9 %		91,4 %		92,7 %		—
Acquisition	33,3%		30,4 %		30,9 %		—
Paiement global							94,6 %

Sommaire des paiements d'UAR en 2017

En 2020, le comité de gouvernance a déterminé que les UAR octroyées en 2017 donnaient droit à un paiement à 94,6% de la cible. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'UAR dont les droits sont acquis en vertu de ces résultats de rendement.

Acquisition des droits rattachés aux attributions de UAR de 2017

Nom	Nombre d'UAR attribuées en 2017	Nombre total d'UAR dont les droits sont acquis avant l'application du facteur de rendement ⁽¹⁾	Composante du rendement du capital investi (n ^{bres})	Composante du chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise (n ^{bres})	Composante du chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise (n ^{bres})	Valeur réelle des paiements (\$)
Galen G. Weston	13 393	14 030	7 661	5 612	13 273	892 996 ⁽²⁾
Darren Myers	14 468	15 064 ⁽³⁾	8 225	6 025	14 250	956 318 ⁽³⁾
Sarah R. Davis	15 322	16 051	8 764	6 421	15 185	1 021 651 ⁽²⁾
Garry Senecal	7 377	7 728	4 220	3 091	7 311	491 916 ⁽²⁾
Barry Columb	6 242	6 539	3 570	2 616	6 186	416 194 ⁽²⁾

(1) Le nombre total d'UAR dont les droits sont acquis avant l'application du facteur de rendement reflète le nombre initial d'UAR octroyées auquel s'ajoutent les équivalents de dividendes acquis après la date de l'attribution.

(2) La valeur réelle des paiements d'UAR a été établie en fonction du cours des actions ordinaires le 2 mars 2020, soit la date à laquelle les droits aux UAR sont acquis, qui était de 67,2786 \$.

(3) Les droits aux UAR de M. Myers deviennent acquis le 1^{er} septembre 2020. Ces montants sont une estimation de la valeur réelle des paiements en fonction du nombre d'UAR détenues le 9 mars 2020 et du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 9 mars 2020, qui était de 67,11 \$. Le nombre réel d'unités détenues au 1^{er} septembre 2020, soit la date à laquelle les droits aux UAR deviennent acquis, comprendra les équivalents de dividendes acquis entre le 9 mars 2020 et le 1^{er} septembre 2020, et la valeur réelle des paiements d'UAR à ce moment sera établie en fonction du cours des actions ordinaires le 1^{er} septembre 2020 ou vers cette date.

Disposition de recouvrement relative au régime incitatif à long terme

Tous les octrois aux termes du RILT sont liés par une disposition de recouvrement stipulant que si un haut dirigeant accepte un emploi au sein d'un concurrent de la Société dans les six mois suivant sa cessation d'emploi au sein la Société, la valeur brute en dollars de tous les versements d'options d'achat d'actions, d'UAI et d'UAR reçus au cours de la période de 12 mois de service précédent immédiatement la date de la cessation d'emploi doit être remboursée à la Société.

Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres en date du 28 décembre 2019

Le tableau suivant présente le nombre de titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres de la Société :

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options, des bons ou des droits en circulation a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons et des droits en circulation b)	Nombre de titres restant à émettre aux termes des régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne a) c)
Régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres			
• Régime d'options d'achat d'actions	6 317 922	57,57 \$	7 028 509
Régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	S.O.	S.O.	S.O.
Total	6 317 922	57,57 \$	7 028 509

RÉGIMES DE RETRAITE ET DE PRESTATIONS DE RETRAITE

Les régimes de retraite et de prestations de retraite de la Société servent à offrir un niveau de revenu de retraite adéquat aux hauts dirigeants. Les cadres supérieurs de la Société, sauf M. Weston, participent au régime de retraite enregistré à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants de la Société (le « régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants »). Tous les nouveaux hauts dirigeants de Loblaw adhèrent au régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants. M. Weston ne participe à aucun des régimes de retraite de la Société ou de Weston.

En outre, les cadres supérieurs de la Société dont le revenu de retraite a dépassé les niveaux prescrits participent à un RRNC non contributif.

L'information détaillée concernant ces régimes de retraite et de prestations de retraite est présentée à la section « Ententes à l'égard des régimes de retraite et de la rémunération des hauts dirigeants pour longue durée de service » à la page 78.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES HAUTS DIRIGEANTS

La Société offre aux membres de la haute direction visés une couverture désignée d'assurance maladie, dentaire et invalidité par l'intermédiaire des régimes d'avantages sociaux des hauts dirigeants dont elle assume les frais.

AVANTAGES ACCESSOIRES

Les membres de la haute direction visés ont droit à un nombre restreint d'avantages accessoires. Ceux de Loblaw ont notamment droit à l'utilisation d'une automobile ou à une allocation automobile, à un examen médical annuel, à une allocation de dépenses pour soins de santé discrétionnaire et au droit de participer au programme d'actionnariat à l'intention des employés.

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE D'ACTIONNARIAT DES HAUTS DIRIGEANTS

La Société a adopté des lignes directrices en matière d'actionnariat des hauts dirigeants afin de faire concorder encore davantage les intérêts des cadres supérieurs avec ceux des actionnaires de la Société. Les lignes directrices prévoient des seuils d'actionnariat pour les hauts dirigeants, qui sont un multiple de leur salaire de base en fonction de leur niveau hiérarchique.

Aux termes des lignes directrices, les actions ordinaires, les UADHD et la valeur dans le cours des options d'achat d'actions de la Société dont les droits sont acquis sont les seuls avoirs admissibles inclus dans le calcul de la valeur de la propriété d'un haut dirigeant. Les lignes directrices s'appliquent à tous les hauts dirigeants, des vice-présidents principaux aux dirigeants occupant des postes plus élevés. Les cadres supérieurs qui, en plus de travailler pour la Société, travaillent pour Weston peuvent inclure les avoirs admissibles qu'ils détiennent dans Weston afin de satisfaire aux lignes directrices.

Aux termes des lignes directrices, il est prévu que les cadres supérieurs aient des avoirs à base de titres de capitaux propres d'une valeur égale à un multiple de leur salaire de base en fonction du poste qu'ils occupent :

Président-directeur du conseil	5 fois le salaire de base
Président	3 fois le salaire de base
Chef de l'exploitation, chef de la direction financière/chef de la conformité	2 fois le salaire de base
Vice-présidents exécutifs, présidents de division	2 fois le salaire de base
Vice-présidents principaux	0,5 fois le salaire de base

Il est prévu que les hauts dirigeants atteignent le seuil de participation dans les cinq ans suivant leur nomination. Le président-directeur du conseil et le président de la Société sont chacun soumis à période de conservation après la cessation d'emploi, aux termes de laquelle ils sont tenus de maintenir leur seuil d'actionnariat pendant un an après la fin de leur emploi.

Tout haut dirigeant assujéti aux lignes directrices doit garder au moins 50 % du produit après impôt touché sur ses UAI ou UAR ou à l'exercice de ses options d'achat d'actions ordinaires jusqu'à ce qu'il atteigne le seuil d'actionnariat propre à son niveau hiérarchique.

La valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres admissibles de chacun des membres de la haute direction visés, établie en fonction de la valeur marchande au 9 mars 2020 de 67,11 \$, est présentée dans le tableau suivant, tout comme la valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres qui ne peut être prise en compte dans le calcul de la valeur de la propriété d'un haut dirigeant.

Nom	Niveau d'actionnariat exigé	Valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres admissibles				Valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres inadmissibles				
		Multi-ple du salaire (\$)	Actions ordinaires (\$)	UAD et UADHD (\$)	Valeur des options d'achat d'actions dans le cours dont les droits sont acquis (\$)	Rémunération totale (\$)	UAU (\$)	UAR ⁽³⁾ (\$)	Valeur des options d'achat d'actions dans le cours dont les droits ne sont pas acquis (\$)	Rémunération totale (\$)
Galen G. Weston ⁽¹⁾	2 400 000	5	62 176 291	206 948	2 099 657	64 482 896	3 337 794	6 918 664	3 035 414	13 291 872
Darren Myers ⁽²⁾	1 640 000	2	102 544	—	942 075	1 044 619	7 108 985	3 718 561	1 478 746	12 306 292
Sarah R. Davis	3 000 000	3	781 026	—	3 313 408	4 094 434	4 988 890	3 791 075	1 420 736	10 200 701
Garry Senecal	1 400 000	2	345 348	—	1 771 306	2 116 654	1 470 261	1 470 261	955 519	3 896 041
Barry Columb	1 150 000	2	675 596	—	1 288 191	1 963 787	1 808 422	1 277 425	607 843	3 693 690

(1) M. Weston est également assujéti aux lignes directrices en matière d'actionnariat des hauts dirigeants de Weston. Les coûts associés au salaire de base global de 1 200 000 \$ de M. Weston sont pris en charge en proportion de 40 % par Loblaw (480 000 \$) et de 60 % par Weston (720 000 \$). L'exigence d'actionnariat totale de M. Weston s'élève à 6 000 000 \$. Ses avoirs à base de titres de capitaux propres de Weston sont inscrits dans le tableau d'après leur valeur le 9 mars 2020 à 96,64 \$, soit le cours d'une action ordinaire de Weston à la cote de la TSX à cette date. Pour obtenir une description des lignes directrices en matière d'actionnariat des hauts

dirigeants de Weston à l'égard de M. Weston, se reporter à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui peut être consultée au www.sedar.com.

(2) M. Myers a été nommé au poste de chef de la direction financière avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018 et il a 5 ans à compter de cette date pour répondre à son exigence relative à la propriété.

(3) La valeur de l'octroi des attributions de UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

DÉCISIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2019

Le texte ci-dessous expose de façon plus détaillée les décisions justifiant la rémunération versée à chacun des membres de la haute direction visés de la Société en 2019.

Galen G. Weston, président-directeur du conseil

En reconnaissance du poste particulier qu'occupe M. Weston à titre de président du conseil et chef de la direction de Weston et de président-directeur du conseil (depuis le 1^{er} janvier 2019) de Loblaw, et afin de refléter la complexité de ces multiples rôles, le comité de gouvernance a approuvé une augmentation du salaire de base global de M. Weston qui le fait passer de 1 180 000 \$ à 1 200 000 \$, à compter du 1^{er} janvier 2019, et une augmentation de sa cible aux termes du RILT, celle-ci passant de 400 % à 500 % de son salaire de base. La cible de M. Weston aux termes du RICT est demeurée à 150 %. À compter du 1^{er} janvier 2019, le coût du salaire de base de M. Weston et son RILT est pris en charge à 40 % par Loblaw et à 60 % par Weston. Loblaw et Weston déterminent et financent chacune leur part respective du RICT de M. Weston. Le RICT de M. Weston est assujéti à 40 % au RICT de Loblaw et à 60 % au RICT de Weston.

Les attributions annuelles de M. Weston au titre du RILT de Loblaw pour 2019 avaient une juste valeur totale à la date de l'octroi de 2 399 949 \$ et comprenaient 82 136 options d'achat d'actions, 12 204 UAI et 12 204 UAR. Les attributions de M. Weston aux termes du RILT de Weston pour 2019 avaient une juste valeur totale à la date de l'octroi de 3 600 043 \$ et comprenaient 145 867 options d'achat d'actions et 19 320 UAR. Comme il est mentionné à la rubrique, « Composantes personnelles du RICT » à la page 58, le comité de gouvernance a consenti à M. Weston un montant de 191 160 \$ pour sa composante de rendement personnel établie à 25 % de son attribution aux termes du RICT de 2019.

Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Weston par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve au www.sedar.com.

Darren Myers, chef de la direction financière

Le régime de rémunération de M. Myers a été établi en septembre 2017 lorsqu'il s'est joint à Loblaw à titre de vice-président exécutif, Finances, et n'a pas été modifié lorsqu'il a été nommé au poste de chef de la direction financière le 1^{er} janvier 2018. Son salaire de base a été fixé à 820 000 \$, et ses cibles aux termes du RICT et du RILT, fixées à 125 % et 300 %, respectivement, de son salaire de base, n'ont pas changé en 2019. En 2019, M. Myers a reçu une attribution au titre du RILT comprenant 84 189 options d'achat d'actions, 12 510 UAI et 12 510 UAR d'une juste valeur totale à la date de l'octroi de 2 460 063 \$. De plus, comme il est mentionné à la section « Composantes personnelles du RICT » à la page 58, le comité de gouvernance lui a attribué un montant de 340 172 \$ pour sa composante de rendement personnel établie à 25 % de son attribution aux termes du RICT de 2019.

Sarah R. Davis, présidente

Le régime de rémunération de M^{me} Davis a été établi en 2017 lorsqu'elle a été nommée présidente de Loblaw et n'a pas été modifié en 2018, à l'exception d'une attribution unique. En 2018, le conseil a retenu les services de Meridian pour examiner et comparer la rémunération de M^{me} Davis par rapport au groupe de comparaison de Loblaw. Les résultats de 2018 laissent entrevoir que la rémunération directe totale de M^{me} Davis était inférieure à la médiane du marché et aux objectifs de rémunération de la Société. Afin qu'il reflète les responsabilités accrues de M^{me} Davis à titre de présidente et son rôle de leadership clé au sein de la Société, le comité de gouvernance a modifié les modalités du régime de rémunération de M^{me} Davis à compter du 1^{er} janvier 2019. À cette date, le salaire de base de M^{me} Davis est passé de 900 000 \$ à 1 000 000 \$, sa cible aux fins des attributions annuelles du RICT est passée de 125 % à 150 % de son salaire de base, et sa cible aux termes des attributions annuelles du RILT est passé de 300 % à 400 % de son salaire de base. En 2019, M^{me} Davis a reçu une attribution annuelle au titre du RILT comprenant 136 893 options d'achat d'actions, 20 341 UAI et 20 341 UAR d'une juste valeur totale à la date de l'octroi de 4 000 044 \$. De plus, comme il est mentionné à la section « Composantes personnelles du RICT » figurant à la page 58, le comité de gouvernance lui a attribué un montant de 398 250 \$ pour sa composante de rendement personnel établie à 25 % de son attribution aux termes du RICT de 2019.

Garry Senecal, chef de l'expérience client

Le régime de rémunération de M. Senecal a été établi lorsqu'il a été nommé au poste de chef de l'expérience client de Loblaw en janvier 2018 et son salaire de base de 700 000 \$, sa cible du RICT fixée à 100 % de son salaire de base, et sa cible du RILT fixée à 275 % de son salaire de base n'ont pas changé en 2019. En 2019, les attributions annuelles de M. Senecal au titre du RILT comprenaient 65 880 options d'achat d'actions, 9 789 UAI et 9 789 UAR et avaient une juste valeur totale à la date de l'octroi de 1 925 009 \$. De plus, comme il est mentionné à la

rubrique « Composantes personnelles du RICT » à la page 58, le comité de gouvernance lui a attribué un montant de 204 435 \$ pour sa composante de rendement personnel établie à 25 % de son attribution aux termes du RICT de 2019. En février 2020, M. Senecal a annoncé qu'il démissionnerait de la Société à compter de juin 2020.

Barry Columb, président de Services financiers le Choix du Président

Le régime de rémunération de M. Columb a été en 2018 et son salaire de base de 575 000 \$, sa cible du RICT fixée à 100 % de son salaire de base, et sa cible du RILT fixée à 200 % de son salaire de base n'ont pas changé en 2019. En 2019, les attributions annuelles de M. Columb au titre du RILT comprenaient 39 357 options d'achat d'actions, 5 848 UAI et 5 848 UAR et avaient une juste valeur totale à la date de l'octroi de 1 150 009 \$. M. Columb a également reçu une attribution spéciale unique de 2 288 UAR ayant une juste valeur à la date de l'octroi de 149 978 \$ en reconnaissance de son leadership dans le cadre de la mise en application des initiatives stratégiques à la Banque le Choix du Président. De plus, comme il est mentionné à la rubrique « Composantes personnelles du RICT » à la page 58, le comité de gouvernance lui a attribué un montant de 164 766 \$ pour sa composante de rendement personnel établie à 25 % de son attribution aux termes du RICT de 2019.

PRESTATIONS EN CAS DE CESSATION DES FONCTIONS ET DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Aucun des contrats d'emploi des membres de la haute direction visés ne prévoit des prestations en cas de changement de contrôle; toutefois, les régimes de rémunération de la Société comportent des dispositions sur la cessation des fonctions et le changement de contrôle. Le tableau ci-dessous présente un résumé des prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle prévues par chacun des régimes dans les cas de cessation des fonctions. Le montant réel qu'un membre de la haute direction visé recevrait en cas de cessation de ses fonctions ne pourra être établi qu'au moment où il cessera d'exercer ses fonctions au sein de la Société.

Type de rémunération	Événement provoquant la cessation des fonctions ⁽¹⁾					Changement de contrôle
	Démission	Cessation d'emploi sans motif valable	Cessation d'emploi avec motif valable	Départ à la retraite après 55 ans avec au moins 10 ans de service (les « conditions »)	Départ à la retraite non conforme aux conditions	
Régime incitatif à court terme	Aucune prestation	La prime pour l'année applicable est calculée au prorata en fonction de la date de cessation d'emploi	Aucune prestation	La prime pour l'année applicable est calculée au prorata en fonction de la date du départ à la retraite	La prime pour l'année applicable est calculée au prorata en fonction de la date du départ à la retraite	Le comité de gouvernance a la liberté de verser ou d'ajuster une prime
Régime d'options d'achat d'actions	Dispose de 30 jours à compter du dernier jour d'emploi actif pour exercer les options dont les droits sont acquis	Dispose de 90 jours à compter de la date du préavis de cessation d'emploi pour exercer les options dont les droits sont acquis	Toutes les options en circulation perdues au moment du préavis de cessation d'emploi	Les droits des options continuent d'être acquis et payés comme à l'habitude, sauf en ce qui concerne toute attribution accordée au cours de l'année civile du départ à la retraite	Dispose de 90 jours à compter de la date du départ à la retraite pour exercer les options dont les droits sont acquis	Le comité de gouvernance a la liberté de devancer l'acquisition des droits des options
Régime d'unités d'actions incessibles	Les unités sont perdues à compter du dernier jour d'emploi actif	La valeur des unités sera payée au prorata à l'égard des unités octroyées au moins 12 mois avant la date de la cessation d'emploi	Toutes les unités en circulation perdues à compter du dernier jour d'emploi actif	Les UAI continuent d'être acquises et payées comme à l'habitude, sauf en ce qui concerne toute attribution accordée au cours de l'année civile du départ à la retraite	La valeur des unités en circulation sera payée au prorata	Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster l'octroi
Régime d'unités d'actions de rendement	Les unités sont perdues à compter du dernier jour d'emploi actif	La valeur des unités sera payée au prorata à l'égard des unités octroyées au moins 12 mois avant la date de la cessation d'emploi	Toutes les unités en circulation sont perdues à compter du dernier jour d'emploi actif	Les UAR continuent d'être acquises et payées comme à l'habitude, sauf en ce qui concerne toute attribution accordée au cours de l'année civile du départ à la retraite	La valeur des unités en circulation sera payée au prorata	Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster l'octroi
Régime d'unités d'actions différées des hauts dirigeants	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant la démission pour procéder au rachat	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant la cessation des fonctions pour procéder au rachat	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant la cessation des fonctions pour procéder au rachat	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant le départ à la retraite pour procéder au rachat	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant le départ à la retraite pour procéder au rachat	Le comité de gouvernance veillera à l'octroi d'une attribution essentiellement semblable à la suite d'un changement de contrôle

(1) Les UAI et les UAR d'un haut dirigeant continueront d'être acquises et payées, comme à l'habitude, en cas de décès ou d'invalidité. Le cas échéant, toutes les options d'achat d'actions acquises ou non acquises seront acquises immédiatement, et le haut dirigeant (ou sa succession) aura deux ans à compter de la date de décès ou d'invalidité (ou à l'échéance du terme, si antérieure) pour exercer les options acquises.

Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster les modalités générales du régime à l'intention d'un haut dirigeant particulier s'il le juge approprié dans les circonstances. Le texte qui suit résume les prestations de cessation des fonctions décrites ci-dessus en ce qui concerne les dispositions particulières du contrat d'emploi de chaque membre de la haute direction visé au 28 décembre 2019.

Galen G. Weston, président-directeur du conseil

M. Weston n'a pas droit contractuellement à des indemnités de départ, de cessation des fonctions ou de changement de contrôle autres que les versements en fonction du rendement ou sous forme d'actions applicables, conformément aux modalités du RICT et du RILT. En cas de cessation des fonctions, M. Weston sera lié par des clauses de non-concurrence et de confidentialité.

Darren Myers, chef de la direction financière

Si l'emploi de M. Myers prend fin sans motif valable, il aura le droit de recevoir ce qui suit pendant une période de 18 mois, majorée d'un mois additionnel pour chaque année de service complétée, à compter de la date de prise d'effet de son plus récent contrat d'emploi, et ce, jusqu'à concurrence de 24 mois : a) son salaire de base et son allocation automobile; b) sa prime cible au titre du RICT; c) ses avantages sociaux de soins de santé et de soins dentaires, le droit de participer au programme d'aide aux employés et à leur famille et l'accumulation des prestations de retraite. M. Myers aurait également le droit de recevoir les versements en fonction du rendement ou sous forme d'actions applicables, conformément aux modalités du RILT. En cas de cessation des fonctions, M. Myers serait lié par des clauses de non-concurrence et de confidentialité.

Sarah R. Davis, présidente

Si l'emploi de M^{me} Davis prend fin sans motif valable, elle aura le droit de recevoir ce qui suit pendant une période de 20 mois, majorée d'un mois additionnel pour chaque année de service complétée, à compter de la date de prise d'effet de son plus récent contrat d'emploi, et ce, jusqu'à concurrence de 24 mois : a) son salaire de base; b) sa prime cible au titre du RICT; c) le droit de participer au programme de location de voitures de la Société; et d) ses avantages sociaux de soins de santé et de soins dentaires, le droit de participer au programme d'aide aux employés et à leur famille et l'accumulation des prestations de retraite. M^{me} Davis aurait également le droit de recevoir les versements en fonction du rendement ou sous forme d'actions applicables, conformément aux modalités du RILT. En cas de cessation des fonctions, M^{me} Davis sera liée par des clauses de non-concurrence et de confidentialité.

Garry Senecal, chef de l'expérience client

M. Senecal a annoncé en février 2020 qu'il démissionnerait de Loblaw à compter de juin 2020. En contrepartie de certains services transitoires fournis par M. Senecal avant son départ et sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, il aura droit à certains paiements jusqu'à concurrence d'un montant maximum d'environ 2 580 000 \$ et du règlement de ses attributions au titre du RILT au pro rata jusqu'à la date de son départ.

Barry Columb, président, Services financiers Choix du Président

Si l'emploi de M. Columb prend fin sans motif valable, il aura le droit de recevoir ce qui suit pendant une période de 18 mois, majorée d'un mois additionnel pour chaque année de service complétée, à compter de la date de prise d'effet de son plus récent contrat d'emploi, et ce, jusqu'à concurrence de 24 mois : a) son salaire de base et son allocation automobile; b) sa prime cible au titre du RICT; et c) ses avantages sociaux de soins de santé et de soins dentaires, le droit de participer au programme d'aide aux employés et à leur famille et l'accumulation des prestations de retraite. M. Columb aurait également le droit de recevoir les versements applicables en fonction du rendement ou sous forme d'actions, conformément aux modalités du RILT, et aux termes de certains droits à l'appréciation du rendement qui lui ont été attribués en janvier 2017. En cas de cessation des fonctions, M. Columb serait lié par des clauses de non-concurrence et de confidentialité.

INDEMNITÉS POUVANT ÊTRE VERSÉES EN CAS DE CESSATION DES FONCTIONS

Le tableau ci-dessous présente les indemnités ou les prestations estimatives supplémentaires qui auraient été versées aux membres de la haute direction visés en cas de cessation des fonctions en date du 28 décembre 2019 pour les diverses raisons exposées ci-dessous :

Paielements dus en cas de cessation des fonctions									
Indemnités contractuelles									
Régimes incitatifs à long terme									
Options d'achat									
Nom	Cause	Salaire (\$) ⁽¹⁾	Prime annuelle (\$) ⁽¹⁾	Avantages sociaux (\$)	Autres (\$)	Options d'achat (\$) ⁽²⁾	UAI (\$) ⁽³⁾	UAR (\$) ⁽³⁾	Rémunération totale (\$)
Galen G. Weston Président-directeur du conseil	Cessation d'emploi avec motif valable	—	—	—	—	—	—	—	—
	Cessation d'emploi sans motif valable	—	—	—	—	—	—	—	—
	Démission	—	—	—	—	—	—	—	—
	Départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	—	—
	Changement de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—
Darren Myers Chef de la direction financière	Cessation d'emploi avec motif valable	—	—	—	—	—	—	—	—
	Cessation d'emploi sans motif valable	1 366 667 ⁽⁴⁾	1 708 333 ⁽⁵⁾	84 799 ⁽⁶⁾	35 600 ⁽⁷⁾	—	—	—	3 195 399
	Démission	—	—	—	—	—	—	—	—
	Départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	—	—
	Changement de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—
Sarah R. Davis Présidente	Cessation d'emploi avec motif valable	—	—	—	—	—	—	—	—
	Cessation d'emploi sans motif valable	1 750 000 ⁽⁴⁾	2 625 000 ⁽⁵⁾	110 213 ⁽⁶⁾	37 380 ⁽⁷⁾	—	—	—	4 522 593
	Démission	—	—	—	—	—	—	—	—
	Départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	—	—
	Changement de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—
Barry Columb Président, Services financiers Le Choix du Président	Cessation d'emploi avec motif valable	—	—	—	—	—	—	—	—
	Cessation d'emploi sans motif valable ⁽⁸⁾	958 333 ⁽⁴⁾	958 333 ⁽⁵⁾	104 965 ⁽⁶⁾	35 600 ⁽⁷⁾	—	—	—	2 057 231
	Démission	—	—	—	—	—	—	—	—
	Départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	—	—
	Changement de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) Le salaire et la prime annuelle correspondent à des droits contractuels qui peuvent être payés par le maintien du salaire, sous réserve d'obligations d'atténuation.

(2) Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, les membres de la haute direction visés ont le droit d'exercer les options dont les droits sont acquis en cas de cessation d'emploi sans motif valable. Les membres de la haute direction visés ont droit à l'acquisition et au paiement continu des options d'achat d'actions, dans le cours normal des activités, s'ils partent à la retraite à 55 ans et qu'ils comptent 10 ans de service.

(3) Conformément aux modalités du régime d'UAI ou du régime d'UAR, respectivement, les UAI et les UAR sont payées sur la base d'un calcul proportionnel si le membre de la haute direction visé prend sa retraite ou est congédié sans motif valable. Les membres de la haute direction visés ont droit à l'acquisition et au paiement continu des UAI et des UAR s'ils partent à la retraite à 55 ans et qu'ils comptent 10 ans de service.

(4) Calculé en fonction du salaire pendant une période de 18 mois, pour MM. Myers et Colum, et de 20 mois pour M^{me} Davis, majoré d'un mois additionnel pour chaque année de service complétée à compter de la date d'entrée en vigueur du plus récent contrat d'emploi du membre de la haute direction visé, ce qui correspond à 20 mois et 21 mois respectivement.

(5) La prime annuelle est évaluée en fonction du niveau de la cible.

(6) Comprend les avantages sociaux et les prestations de retraite accumulées pendant une période de 20 mois, pour MM. Myers et Columb, et de 21 mois pour M^{me} Davis, conformément aux modalités de leur convention d'emploi respective.

(7) Comprend une allocation automobile pour une période de 20 mois, pour MM. Myers et Columb, et de 21 mois pour M^{me} Davis.

(8) Advenant la cessation d'emploi de M. Columb sans motif valable, il aurait le droit à un paiement au pro rata relativement à des droits à l'appréciation du rendement qui lui ont été attribués en janvier 2017, la durée de cette période calculée au pro rata devant être déterminée conformément à la méthode énoncée dans l'acte d'attribution applicable. Se reporter à la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération » pour plus de détails concernant la méthode d'évaluation applicable à ces droits à la plus-value liés au rendement.

DÉCISIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION VERSÉE EN 2020

INTRODUCTION

Darren Myers, chef de la direction financière

Le régime de rémunération de M. Myers a été établi pour la dernière fois en septembre 2017 lorsqu'il s'est joint à Loblaw. EN 2020, le comité de gouvernance a approuvé une augmentation du salaire de base de M. Myers, le faisant passer le 820 000 \$ à 865 000 \$ à compter du 1^{er} janvier 2020.

Barry Columb, président de Services financiers le Choix du Président

Le régime de rémunération de M. Columb a été établi pour la dernière fois en 2018. En 2019, les services de Towers Watson ont été retenus pour aider à comparer et établir la rémunération de 2020 du président de Services financiers le Choix du Président. En date du 1^{er} janvier 2020, le comité de gouvernance a approuvé une augmentation de son salaire de base, celui-ci passant de 575 000 \$ à 625 000 \$, et sa cible au titre du RICT et sa cible au titre du RILT sont demeurées inchangées à 100 % et à 200 % de son salaire de base, respectivement.

RÉGIME INCITATIF À COURT TERME DE 2020

Le comité de gouvernance a approuvé les mesures et les pondérations de rendement suivantes aux termes du RICT de 2020.

Dans le cadre de son engagement continu envers la conformité légale et réglementaire, la Société continuera d'ajouter une mesure de conformité à ses cibles du RICT pour 2020 étant donné que les initiatives de conformité font partie des pratiques opérationnelles exemplaires de la Société. Pour 2020, le RICT comportera un qualificatif de revenu selon lequel le critère du chiffre d'affaires consolidé sera plafonné à 100 % si la part du tonnage alimentaire ajusté diminue d'une année à l'autre, compte tenu de tout changement de la part de la superficie en pieds carrés.



RICT de Loblaw – Mesures de rendement de 2020

Chiffre d'affaires consolidé (35 %)	Bénéfice consolidé (35 %)	Conformité (10 %)	Levier d'exploitation (10 %)	ISG consolidé (10 %)
-------------------------------------	---------------------------	-------------------	------------------------------	----------------------

OCTROIS AU TITRE DU RÉGIME INCITATIF À LONG TERME DE 2020

En février 2020, le comité de gouvernance a approuvé les attributions aux termes du RILT à l'intention des membres de la haute direction visés de la Société, lesquelles sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces attributions annuelles aux termes du RILT, octroyées le 27 février 2020, se répartissent également (selon la valeur des octrois) entre options d'achats d'actions, UAI et UAR. Comme cela était le cas en 2019, en 2020, 40 % du coût de la rémunération au titre du RILT de M. Weston sera assumé par la Société et 60 % par Weston.

Nom	Juste valeur à la date de l'octroi (\$) ⁽¹⁾	Nombre d'options d'achat d'actions ⁽²⁾	Nombre d'UAI	Nombre d'UAR
Galen G. Weston	2 400 028 ⁽³⁾	97 919	11 419	11 419
Darren Myers	2 595 061	105 875	12 347	12 347
Sarah R. Davis	3 999 960	163 199	19 031	19 031
Barry Columb	1 249 964	51 000	5 947	5 947

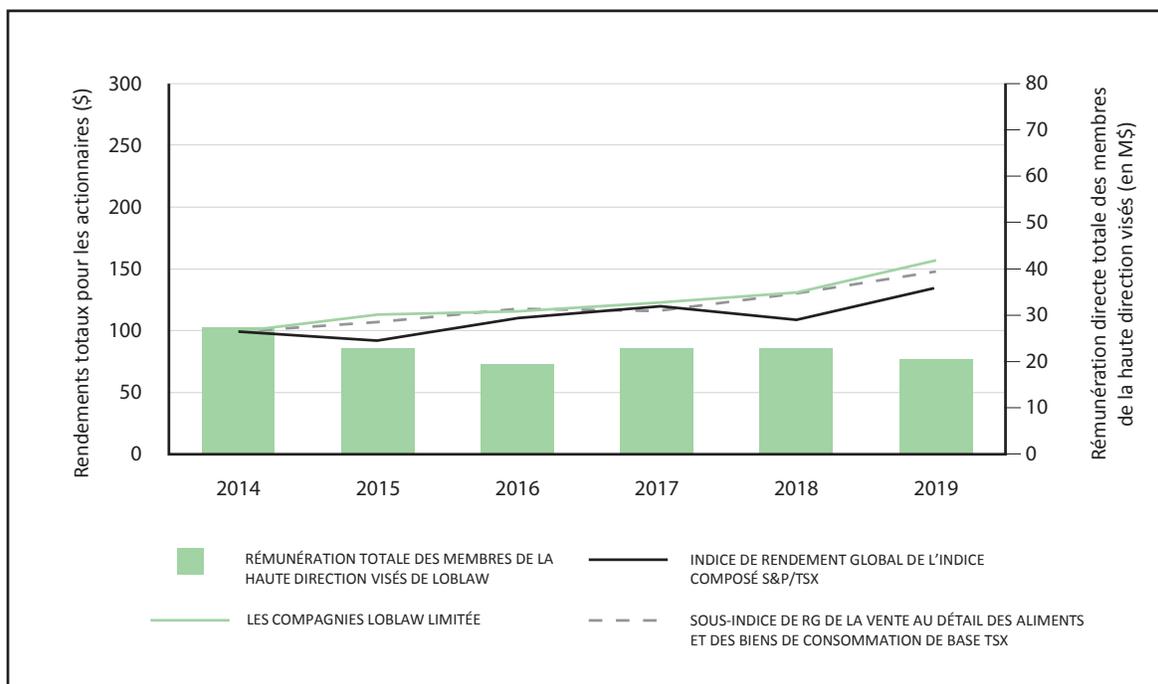
(1) Ces montants reflètent la juste valeur à la date de l'octroi des options, des UAI et des UAR. La juste valeur à la date de l'octroi des options d'achat d'actions est calculée d'après la formule suivante : Valeur des options d'achat d'actions = nombre d'options d'achat d'actions octroyées x valeur calculée à l'aide du modèle Black-Scholes-Merton. La juste valeur à la date de l'octroi des UAI et des UAR est calculée d'après la formule suivante : Valeur des UAI et des UAR = nombre d'UAI ou d'UAR octroyées x le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions le plus élevé le jour de bourse ou les cinq jours de bourse précédant la date de l'octroi, qui était de 70,06 \$ en date du 27 février 2020. La juste valeur à la date de l'octroi d'une attribution de UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

(2) Le prix d'exercice des options d'achat d'actions est de 70,06 \$.

(3) En plus de l'attribution annuelle aux termes du RILT que la Société a octroyée à M. Weston pour 2020, ce dernier a reçu une attribution annuelle aux termes du RILT pour 2020 de la part de Weston, avec une juste valeur à la date de l'octroi de 3 600 022 \$. Pour connaître tous les détails de la rémunération versée par Weston à M. Weston, veuillez consulter la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston sur le site www.sedar.com.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU RENDEMENT

Le graphique ci-dessous compare le rendement global cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ investi dans les actions ordinaires le 31 décembre 2014 avec le rendement global annuel cumulatif de l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX pour la même période (en supposant le réinvestissement de tous les dividendes). Le graphique montre aussi la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés de la Société (qui comprend le salaire de base, la RICT et la RILT) au cours de la même période.



Rendement global cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ sur cinq ans

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
INDICE DE RENDEMENT GLOBAL DE L'INDICE COMPOSÉ S&P/TSX	100 \$	92 \$	111 \$	121 \$	110 \$	136 \$
LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE	100 \$	113 \$	116 \$	123 \$	131 \$	157 \$
SOUS-INDICE DE RG DE LA VENTE AU DÉTAIL DES ALIMENTS ET DES BIENS DE CONSOMMATION DE BASE TSX	100 \$	107 \$	118 \$	116 \$	130 \$	148 \$

Rémunération directe totale des membres de la haute direction visés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS (EN M\$)	27,3 \$	22,9 \$	19,4 \$	22,8 \$	22,9 \$	20,6 \$

Pour la période de cinq ans terminée le 28 décembre 2019, le rendement global pour les actionnaires de la Société, comme il est montré ci-dessus, a dépassé l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX. Durant cette période, le rendement global cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ investi dans les actions ordinaires a été de 157 \$, contre 136 \$ pour l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX. Le rendement global pour les actionnaires de la Société a été influencé favorablement par des initiatives stratégiques clés, dont l'acquisition de SDM par la Société, l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix et la restructuration.

Le rendement global pour les actionnaires de la Société a été marqué par une tendance ascendante stable et la rémunération totale des membres de la haute direction visés de la Société n'a subi que des fluctuations mineures au cours de la période de cinq exercices clos le 28 décembre 2019. La fluctuation de la rémunération totale annoncée d'un exercice à l'autre est attribuable, en partie, à cause des changements à la composition du groupe des membres de la haute direction visés. Au cours de cette période, la répartition des composantes de la rémunération des membres de la haute direction visés a également changé, de sorte que les primes à base de titres de capitaux propres (attributions aux termes du RILT) ont représenté environ 57,6 % de cette rémunération en 2019.

La rémunération des membres de la haute direction visés présentée dans le tableau sommaire de la rémunération n'est pas étroitement liée aux rendements à court ou moyen terme pour les actionnaires, en partie parce que les primes à base de titres de capitaux propres sont calculées au moment de l'octroi en fonction de la juste valeur à la date de l'octroi, ce qui ne reflète pas la valeur réelle de la rémunération reçue au moment de l'acquisition ou de l'exercice des droits afférents à ces primes. À plus long terme, la rémunération des membres de la

haute direction visés est directement liée au rendement du cours des actions de la Société. Les attributions d'options d'achat d'actions, d'UAI et d'UAR ont une corrélation directe avec le cours des actions et elles sont par conséquent liées aux rendements pour les actionnaires.

Une grande partie de la rémunération des membres de la haute direction visés est conditionnelle. En plus des attributions aux termes du RILT, les attributions aux termes du RICT de la Société sont effectuées en fonction du rendement positif des principaux objectifs financiers établis dans le plan d'affaires. En 2019, ces composantes conditionnelles (soit les attributions aux termes du RICT ou du RILT) de la rémunération des membres de la haute direction visés de Loblaw se situaient entre 76,9 % et 86,8 % de leur rémunération directe totale cible.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux membres de la haute direction visés pour les exercices 2019, 2018 et 2017, selon le cas :

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions à base d'actions (\$) ⁽¹⁾	Attributions à base d'options (\$) ⁽²⁾	Rémunération aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions		Valeur du régime de retraite (\$) ⁽⁶⁾	Toute autre rémunération (\$) ⁽⁷⁾	Rémunération totale (\$) ⁽⁸⁾
					Régimes incitatifs annuels (\$) ⁽⁹⁾	Régimes incitatifs à long terme (\$) ⁽¹⁰⁾			
Galen G. Weston	2019	480 000 ⁽⁴⁾	1 599 944 ⁽⁵⁾	800 005 ⁽⁵⁾	764 640	—	— ⁽⁶⁾	26 129	3 670 718
Président-directeur du conseil, et ancien président du conseil et chef de la direction	2018	590 000 ⁽⁴⁾	1 573 336 ⁽⁵⁾	786 671 ⁽⁵⁾	1 104 259	—	— ⁽⁶⁾	32 705 ⁽⁷⁾	4 086 971
	2017	590 000 ⁽⁴⁾	1 573 296 ⁽⁵⁾	786 670	—	—	— ⁽⁶⁾	80 176 ⁽⁷⁾	3 030 142
Darren Myers	2019	820 000	1 640 062	820 001	1 156 584	—	32 500	69 349	4 538 496
Chef de la direction financière	2018	820 000	1 640 056	820 002	1 139 928	—	32 500	65 541	4 518 027
	2017	273 333 ⁽⁸⁾	4 389 971	819 999	269 061	—	11 000	2 766 962	8 530 326
Sarah R. Davis	2019	1 000 000	2 666 706	1 333 338	1 593 000	—	42 500	78 861	6 714 405
Présidente	2018	900 000	2 799 938	900 004	1 403 719	—	42 500	58 884	6 105 045
	2017	888 782	1 799 956	899 996	—	—	38 000	73 975	3 700 709
Garry Senecal	2019	700 000	1 283 338	641 671	761 985	—	37 500	56 134	3 480 628
Chef de l'expérience client	2018	700 000	1 283 292	641 663	787 981	—	37 500	87 490 ⁽⁹⁾	3 537 926
	2017	643 750	866 666	433 335	519 627	—	37 500	59 478	2 560 356
Barry Columb	2019	575 000	916 650	383 337	614 129 ⁽¹⁰⁾	—	42 500	45 457	2 577 073
Président de Services financiers le Choix du Président	2018	575 000	1 066 585	383 332	852 855 ⁽¹⁰⁾	—	42 500	49 327	2 969 599
	2017	550 000	733 280	366 662	405 016 ⁽¹⁰⁾	— ⁽¹¹⁾	42 500	49 807	2 147 265

(1) Les sommes indiquées représentent la juste valeur à la date de l'octroi des UAI et des UAR attribuées aux membres de la haute direction visés, calculée d'après la formule suivante : valeur à la date de l'octroi des UAI + valeur à la date de l'octroi des UAR. Valeur à la date de l'octroi des UAI = nombre d'UAI octroyées x le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions le plus élevé le jour de bourse ou les cinq jours de bourse précédant la date de l'octroi. Valeur à la date de l'octroi des UAR = nombre d'UAR octroyées x le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions le plus élevé le jour de bourse ou les cinq jours de bourse précédant la date de l'octroi. La juste valeur à la date de l'octroi d'une attribution d'UAI ou d'UAR est la même que la juste valeur comptable à la date de l'octroi d'une attribution de UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible. Le nombre d'UAR dont les droits pourront être acquis se situera entre 0 % et 200 % du nombre octroyé.

(2) Ces montants reflètent la juste valeur à la date de l'octroi des options d'achat d'actions. La juste valeur à la date de l'octroi des options d'achat d'actions est calculée d'après la formule suivante : Valeur des options d'achat d'actions = nombre d'options d'achat d'actions octroyées x valeur calculée à l'aide du modèle Black-Scholes-Merton. La Société a choisi d'utiliser le modèle Black-Scholes-Merton comme méthode de calcul de la juste valeur à la date de l'octroi des options attribuées, car il est couramment utilisé par les émetteurs. Afin de déterminer la juste valeur à la date de l'octroi des options au moyen du modèle Black-Scholes-Merton, une durée de validité de 7 ans a été appliquée, ce qui représente les modalités contractuelles des options. Les autres hypothèses utilisées dans le modèle se basent sur les données pertinentes du marché à la date de l'évaluation. La Société utilise également le modèle Black-Scholes-Merton à des fins comptables. Toutefois, la valeur comptable attribuée aux options d'achat d'actions à la date de l'octroi se base sur une durée de validité qui reflète l'évolution historique des exercices plutôt que les modalités contractuelles de l'option, qui sont utilisées aux fins de la déclaration de la rémunération (se reporter aux notes 2 et 27 des états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice terminé le 28 décembre 2019 pour en savoir plus sur les autres hypothèses et estimations utilisées dans le cadre de ce calcul). Par conséquent, lors de l'utilisation du modèle Black-Scholes-Merton, une distinction est faite entre la juste valeur à la date de l'octroi par option aux fins de la déclaration de la rémunération et la valeur comptable par option, comme il est présenté ci-après :

Date de l'octroi	Valeur comptable par rapport à la juste valeur à la date de l'octroi par option aux fins de la déclaration de la rémunération	Membres de la haute direction visés porteurs d'options applicables
2 mars 2017	Inférieur de 0,15 \$	G. Weston, S. Davis, G. Senecal, B. Columb
1 ^{er} septembre 2017	Inférieur de 0,10 \$	D. Myers
1 ^{er} mars 2018	Supérieur de 0,41 \$	G. Weston, S. Davis, D. Myers, G. Senecal, B. Columb
28 février 2019	Inférieur de 1,99 \$	G. Weston, S. Davis, D. Myers, G. Senecal, B. Columb

- (3) Les montants inscrits à la colonne « Toute autre rémunération » comprennent la valeur des avantages accessoires et des paiements faits par la Société au titre des régimes d'actionnariat des employés.
- (4) En 2019 le salaire de M. Weston était pris en charge à 40 % par la Société et à 60 % par Weston, cette dernière ayant versé 720 000 \$. En 2017 et 2018, le salaire de base réel de M. Weston était payé à parts égales par Loblaw et par Weston, chacune ayant versé 590 000 \$.
- (5) Les attributions annuelles au titre du RILT octroyées par la Société à M. Weston pour 2019, 2018 et 2017 avaient une valeur totale à la date de l'octroi de 2 399 949 \$, 2 360 007 \$ et de 2 359 966 \$, respectivement.
- (6) M. Weston ne participe à aucun régime de retraite et n'a aucun autre arrangement de retraite avec la Société.
- (7) En 2017, M. Weston a reçu et 43 470 \$ à titre de rémunération pour ses fonctions de président du conseil de Propriétés de Choix, qui était à l'époque une filiale de la Société. La rémunération de M. Weston pour son rôle à titre de président du conseil de Propriétés de Choix à la suite de sa réélection à ce conseil en 2019 n'est pas visée par la présente circulaire de sollicitation de procurations de Loblaw, puisque depuis la restructuration, Propriétés de Choix est une filiale directe de Weston et non de Loblaw.
- (8) Dès son embauche en septembre 2017, la Société a commencé à verser un salaire de base à M. Myers.
- (9) En 2018, M. Senecal a reçu une attribution unique de 31 356 \$ représentant une indemnisation et la majoration aux fins de l'impôt relativement à certaines options d'achat d'actions octroyées en 2010, lesquelles ne pouvaient être exercées en raison de la période d'interdiction des opérations imposée par Loblaw.
- (10) Les attributions de M. Columb au titre du RICT en 2019, 2018 et 2017 étaient fondées sur des mesures du rendement qui comprenaient des composantes propres à Services financiers Le Choix du Président ainsi que des composantes propres à Loblaw sur une base consolidée.
- (11) À compter du 1^{er} janvier 2017, M. Columb a reçu une attribution unique composée de 371 471 droits à l'appréciation du rendement (DAR), dont la date d'acquisition des droits est le 31 décembre 2021 et dont le paiement est fonction de l'atteinte d'un niveau seuil, cible et maximum de rendement par rapport à certains indicateurs fondamentaux de Services financiers Le Choix du Président. Chaque DAR représente un droit de recevoir un montant au comptant le 15 mars 2022 qui correspond (i) à la valeur du DAR telle que calculée le dernier jour de la période de rendement, moins (ii) le prix d'attribution du DAR, multiplié par (iii) un pourcentage d'acquisition des droits fondé sur l'atteinte des résultats par rapport aux niveaux de rendement établis.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF – ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ET DES ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant indique le nombre et la valeur de toutes les attributions fondées sur des options non exercées et des actions octroyées aux membres de la haute direction visés en circulation en date du 28 décembre 2019 :

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$) ⁽¹⁾	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits ne sont pas acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ne sont pas acquis (\$) ⁽²⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits sont payés ou distribués (\$)
Galen G. Weston	35 667	53,41	5 mars 2022	512 535	81 812	5 545 228	—
Président-directeur du conseil, et ancien président du conseil et chef de la direction	60 730	58,00	3 mars 2023	593 939			
	93 333	59,00	2 mars 2024	819 464			
	104 364	55,69	1 ^{er} mars 2025	1 261 761			
	82 136	65,55	4 mars 2026	183 163			
Darren Myers	102 161	56,86	1 ^{er} septembre 2024	1 115 598	136 014	9 219 049	—
Chef de la direction financière	108 786	55,69	1 ^{er} mars 2025	1 315 223			
	84 189	65,55	4 mars 2026	187 741			
Sarah R. Davis	45 156	39,97	28 mars 2021	1 255 788	124 293	8 424 560	—
Présidente	46 610	53,41	5 mars 2022	669 786			
	2 191	58,75	30 juillet 2022	19 785			
	44 859	58,00	3 mars 2023	438 721			
	106 778	59,00	2 mars 2024	937 511			
	119 400	55,69	1 ^{er} mars 2025	1 443 546			
	136 893	65,55	4 mars 2026	305 271			
Garry Senecal	7 450	39,97	28 mars 2021	207 185	59 000	3 998 992	—
Chef de l'expérience client	30 398	53,41	5 mars 2022	436 819			
	16 292	53,40	13 mai 2022	234 279			
	43 133	58,00	3 mars 2023	421 841			
	51 412	59,00	2 mars 2024	451 397			
	85 127	55,69	1 ^{er} mars 2025	1 029 185			
	65 880	65,55	4 mars 2026	146 912			
Barry Columb	40 531	53,41	5 mars 2022	582 430	46 948	3 182 137	—
Président de Services financiers le Choix du Président	37 958	58,00	3 mars 2023	371 229			
	43 502	59,00	2 mars 2024	381 948			
	50 855	55,69	1 ^{er} mars 2025	614 837			
	39 357	65,55	4 mars 2026	87 766			

(1) La valeur des attributions fondées sur des options d'achat d'actions en circulation dont les droits sont et ne sont pas acquis est calculée en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la TSX le 28 décembre 2019, soit de 67,78 \$.

(2) La valeur des UAI et des UAR détenues par les membres de la haute direction visés se calcule en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la TSX le 28 décembre 2019, soit 67,78 \$, multiplié par le nombre d'UAI ou d'UAR détenues, selon le cas. La valeur d'une attribution fondée sur des UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau suivant déclare la valeur des attributions fondées sur des options et des actions octroyées aux membres de la haute direction visés dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice 2019, de même que la valeur de la rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres gagnée par les membres de la haute direction visés durant l'exercice 2019. La valeur monétaire des attributions fondées sur des options et des actions est calculée en utilisant le nombre de parts dont les droits sont acquis ou gagnés multiplié par le cours de clôture des actions à la cote de la TSX à la date d'acquisition des droits applicables.

Nom	Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽¹⁾ (\$)
Galen G. Weston Président-directeur du conseil, et ancien président du conseil et chef de la direction	1 436 450	3 485 952	764 640
Darren Myers Chef de la direction financière	527 290	—	1 156 584
Sarah R. Davis Présidente	756 616	1 029 981	1 593 000
Garry Senecal Chef de l'expérience client	548 612	990 288	761 985
Barry Columb Président de Services financiers le Choix du Président	497 241	871 494	614 129

(1) Paiements effectués en conformité avec le RICT de la Société.

ENTENTES À L'ÉGARD DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS POUR LONGUE DURÉE DE SERVICE

Les programmes de retraite de la Société sont conçus pour faciliter la retraite des hauts dirigeants qui ont cumulé de nombreuses années de service. Les membres de la haute direction visés, sauf M. Weston, qui ne participe à aucun régime de retraite, participent aux mêmes programmes de retraite que les autres hauts dirigeants et ils ne profitent d'aucun avantage supplémentaire quant au calcul de leurs prestations de retraite. Les membres de la haute direction visés (sauf M. Weston) participent au régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants. Tout haut dirigeant nouvellement embauché ou nommé devient membre du régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants.

RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES ET RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE À L'INTENTION DES HAUTS DIRIGEANTS

Certains cadres supérieurs de la Société participent au régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants de la Société sur une base non contributive. En 2019, les cotisations étaient calculées selon un pourcentage du salaire de base (jusqu'à concurrence de 250 000 \$) et ne pouvaient excéder 27 230 \$ par année, comme il est présenté dans le tableau suivant :

Âge + années de service	Cotisations de l'employeur calculées selon un pourcentage du salaire de base
Moins de 50	13 %
50 à 60	15 %
60 et plus	17 %

La Société ou Weston ont conclu des ententes de retraite avec certains hauts dirigeants qui participent au régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants de la Société ou de Weston afin de leur offrir certains avantages liés au RRNC, dont des allocations pour les contributions excédant la limite annuelle de 27 230 \$ prévue au titre du régime enregistré. Comme il est indiqué plus haut, le RRNC est une obligation non financée par la Société ou par Weston et les hauts dirigeants qui y participent doivent respecter certaines conditions d'admissibilité afin de recevoir des prestations; plus particulièrement, les hauts dirigeants ne peuvent pas recevoir de prestations aux termes du RRNC s'ils sont à l'emploi d'un concurrent de la Société.

Le tableau suivant présente les détails concernant la participation de MM. Columb, Myers et Senecal et de M^{me} Davis au régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants de la Société et au RRNC en 2019 :

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Montant rémunérateur (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice (\$) ⁽¹⁾
Barry Columb	650 400	42 500	806 800
Sarah R. Davis	559 200	42 500	694 800
Darren Myers	41 600	32 500	84 300
Garry Senecal	559 700	37 500	709 600

(1) La valeur accumulée comprend les intérêts (rendement des placements) gagnés par chaque membre au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2019.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX HAUTS DIRIGEANTS ET AUX EMPLOYÉS

En date du 9 mars 2020, aucun des hauts dirigeants ou des administrateurs actuels ou anciens de la Société ou de l'une de ses filiales n'avait de dette envers la Société ou l'une de ses filiales (autre que des « prêts de caractère courant », au sens qui est attribué à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières applicables). Le tableau suivant présente certaines dettes (autres que des « prêts de caractère courant », au sens qui est attribué à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières applicables) des employés actuels et anciens de la Société ou de l'une de ses filiales en date du 9 mars 2020 :

Finalité	ENCOURS TOTAL DES PRÊTS (\$)	
	À la Société ou ses filiales	À une autre entité
Achat de titres	—	—
Autres	1 942 500	—

AUTRE INFORMATION

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La Société souscrit une assurance en faveur de ses administrateurs et de ses membres de la direction, et de ceux de ses filiales, couvrant les risques liés à l'exercice de leurs fonctions. Cette assurance est partagée avec Weston. En 2019, la prime d'assurance annuelle de la Société, dont Weston a payé la moitié, était de 680 411 \$. La limite de couverture est de 200 millions de dollars par année, dans l'ensemble ou par événement. Aucune franchise ne s'applique aux administrateurs et aux membres de la direction et une franchise d'au plus 1 million de dollars s'applique à la Société.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

La Société a une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») à la TSX, qui lui permet d'acheter et d'annuler au plus 18 455 884 actions ordinaires au cours du marché. Les actionnaires peuvent obtenir sans frais une copie de l'avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat que la Société a déposé auprès de la TSX, en communiquant avec la Société.

Le 25 février 2020, la Société a annoncé une modification de son offre publique de rachat. La modification permet à la Société d'acheter des actions ordinaires de la Société auprès de Weston en vertu d'une convention de plan de cession automatique afin que Weston conserve sa participation proportionnelle dans la Société. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat sera réduit du nombre d'actions ordinaires que la Société achète de Weston. L'offre publique de rachat actuelle expire le 30 avril 2020. La Société a l'intention de déposer de nouveau l'offre publique de rachat.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines des mesures financières dont il est question dans la présente circulaire, dont le BAIIA ajusté et le BAII ajusté, constituent des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour en savoir plus sur l'emploi par la Société de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 17 « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion afférent au rapport annuel de 2019 de la Société.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés cotées en bourse ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois applicables de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et elle est tenue de déposer des états financiers consolidés ainsi que des circulaires d'information auprès des différentes commissions des valeurs mobilières. La Société a déposé sa notice annuelle auprès de ces commissions des valeurs mobilières. Cette notice annuelle comprenait, entre autres, toutes les déclarations exigées en vertu de l'Annexe 52-110A1 du Règlement 52-110 sur le comité d'audit.

Il est possible d'obtenir des exemplaires de la dernière notice annuelle de la Société, de son rapport annuel de 2019 ou de la présente circulaire sur demande adressée au vice-président, relations avec les investisseurs de la Société, au 1 President's Choice Circle, Brampton (Ontario) L6Y 5S5.

L'information financière est fournie dans les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice terminé. Il est également possible d'obtenir des renseignements complémentaires concernant la Société à l'adresse www.loblaw.ca et à l'adresse www.sedar.com, ou en participant aux réunions périodiques par conférence téléphonique. Il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires sur Weston à l'adresse www.weston.ca et à l'adresse www.sedar.com.

COMMUNICATIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les actionnaires, les employés et les autres personnes intéressées peuvent communiquer directement avec le conseil par l'entremise de l'administrateur principal en écrivant à l'adresse suivante :

Administrateur principal
a/s Chef des services juridiques et secrétaire
Les Compagnies Loblaw limitée
22 St. Clair Avenue East, bureau 2001, Toronto (Ontario) M4T 2S7

Les actionnaires peuvent aussi communiquer avec l'administrateur principal pour proposer des candidatures au poste d'administrateur.

APPROBATION DU CONSEIL

Le conseil a approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire aux actionnaires habilités à recevoir un avis de convocation à l'assemblée, à chacun des administrateurs, à l'auditeur externe de la Société et aux organismes gouvernementaux compétents.

Le vice-président exécutif, chef des services juridiques et secrétaire,



Gordon A. M. Currie

Toronto (Ontario)

Le 13 mars 2020

ANNEXE A

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

Mandat du conseil d'administration

1. RÔLE

Le rôle du conseil est d'assurer la gouvernance et la gérance de la Société, c'est-à-dire revoir la stratégie de l'entreprise, confier à la direction la responsabilité d'atteindre les objectifs visés par cette stratégie, établir les limites des pouvoirs qui sont délégués à la direction et surveiller le rendement par rapport aux objectifs fixés. Dans le cadre de son rôle, le conseil revisite régulièrement les plans stratégiques de la direction afin de s'assurer qu'ils demeurent adaptés à l'environnement commercial en évolution dans lequel la Société exerce ses activités. Le conseil supervise l'approche de la Société en matière de gouvernance, de planification de la relève, de structure du capital, de finances, de gestion des risques, de questions liées à la conformité et à l'éthique, de contrôle interne à l'égard de l'information financière, de contrôles et de procédures de communication de l'information, et de systèmes d'information. Dans le cadre de sa supervision, le conseil s'assure que la Société présente de manière juste et précise l'information financière et toute autre information aux actionnaires, aux autres intervenants et au public. Le conseil est tenu de nommer les membres de la direction. Le conseil s'assure de l'intégrité des membres de la direction générale, que la Société se conforme à l'éthique et à la loi, et que la direction générale maintient une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Société.

2. RESPONSABILITÉS

Afin de s'assurer qu'il s'acquitte de son rôle, le conseil, ou tout comité mandaté par le conseil, surveillera ce qui suit :

a) Objectifs stratégiques, rendement de l'entreprise, objectifs de rendement et politiques organisationnelles

Le conseil évaluera et, s'il le juge souhaitable, il approuvera les grands objectifs stratégiques et les valeurs par rapport auxquels le rendement de l'entreprise sera évalué. À cette fin, le conseil prendra les mesures suivantes :

- Fixer, à l'occasion, les critères appropriés sur lesquels le rendement sera évalué et fixer les objectifs stratégiques de l'entreprise dans ce contexte.
- Évaluer le rendement par rapport aux objectifs stratégiques de l'entreprise.
- Approuver les stratégies à long terme.
- Examiner et approuver les plans stratégiques et opérationnels de la direction afin de s'assurer qu'ils correspondent aux objectifs à long terme.
- Approuver politiques stratégiques et opérationnelles qui encadreront les activités de la direction.
- Approuver les acquisitions d'envergure, les ventes d'actifs ou d'actions, et les financements importants.
- Examiner et approuver la politique de la Société en matière de dividendes et approuver leur versement.
- Approuver les cibles et les budgets par rapport auxquels sera évalué le rendement de l'entreprise et des hauts dirigeants.

b) Questions relatives aux finances et au capital

- Revoir, avec la direction, la structure de capital visée par la Société et recevoir des rapports périodiques à ce sujet.
- Revoir, avec la direction, le bilan consolidé, notamment les liquidités, les investissements et l'endettement, et recevoir des rapports périodiques à ce sujet.
- Recevoir des rapports périodiques de la part des agences de notation et des comptes rendus de discussions ou de communications importantes avec les agences de notation.

c) Rémunération des hauts dirigeants et planification de la relève

- S'assurer de la justesse du mode de rémunération de tous les hauts dirigeants et des autres cadres et veiller à ce qu'une partie de la rémunération des hauts dirigeants soit adéquatement liée au rendement de l'entreprise.
- S'assurer qu'un processus est mis en place pour la nomination, le perfectionnement, l'évaluation et la planification de la relève des membres de la direction générale.

d) Délégation de l'autorité de gestion au président-directeur du conseil

- Déléguer au président-directeur du conseil le pouvoir de gérer et de superviser l'entreprise de la Société, notamment la prise de décisions dans le cours normal des activités et des affaires internes de la Société qui ne relèvent pas spécifiquement du conseil, conformément aux modalités relatives à la délégation des pouvoirs.
- Établir les limites, s'il y a lieu, que doivent respecter les hauts dirigeants dans l'exercice des pouvoirs qui sont délégués à la direction.

e) Communication de l'information financière

- Superviser l'exécution des obligations de la Société en ce qui a trait à la communication et la présentation de l'information financière en conformité avec les lois applicables.
- Approuver les états financiers, le rapport de gestion et les déclarations y afférentes de la Société.

- Assurer le respect par la Société des exigences en matière d'audit, de comptabilité et de déclaration applicables, notamment sur le plan du contrôle interne de la communication de l'information financière et des contrôles et des procédures en matière de communication.

f) **Programme de gestion du risque d'entreprise**

- Superviser le programme de gestion du risque d'entreprise de la Société, y compris son élaboration et sa structure, et l'évaluation de son efficacité.
- Approuver la politique de gestion du risque d'entreprise de la Société, l'énoncé de tolérance au risque, et l'approche de la direction en matière de gestion du risque d'entreprise ainsi que ses pratiques d'atténuation des risques, y compris l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques principaux. S'assurer du contrôle efficace de la gestion des risques individuels par le conseil ou par le comité de la gestion des risques et de la conformité grâce aux rapports périodiques qu'il recevra de la part du président du comité ou de la direction, selon le cas.
- Déléguer, selon les besoins, au comité de la gestion des risques et de la conformité la supervision de l'élaboration et de la structure du programme de gestion du risque d'entreprise, l'évaluation de son efficacité et la surveillance des risques principaux.

g) **Opérations entre apparentés**

- Approuver toutes les opérations entre apparentés d'envergures proposées ainsi que les opérations entre apparentés dont la gestion n'est pas assurée par un « comité spécial » composé d'administrateurs indépendants, conformément à la législation sur les valeurs mobilières applicable.

h) **Communications externes**

- S'assurer que la communication entre le conseil et les actionnaires de la Société, les autres parties intéressées et le public est efficace.
- Au moins chaque année, en collaboration avec le comité d'audit, passer en revue et approuver tout changement important apporté à la politique en matière de divulgation de la Société.

i) **Gouvernance**

- Élaborer une série de principes et de lignes directrices en matière de gouvernance et en assurer le respect.
- Nommer un administrateur principal indépendant qui guidera le conseil et les administrateurs indépendants; il assurera notamment la présidence des assemblées ou des réunions des administrateurs non membres de la direction et consulera le président-directeur du conseil relativement à toute question traitée lors de ces réunions.
- S'assurer que les administrateurs indépendants tiennent des réunions périodiques hors la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants.
- Sur recommandation du comité de gouvernance, de perfectionnement des employés, de mise en candidature et de rémunération, approuver la nomination des administrateurs ou formuler des recommandations quant à l'élection des candidats au poste d'administrateur lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.
- Passer annuellement en revue le mandat du conseil et y apporter les modifications nécessaires.
- Établir, adopter et évaluer régulièrement les descriptions de poste du président-directeur du conseil, de l'administrateur principal et du président de chacun des comités du conseil.
- Évaluer l'efficacité et le rendement du conseil et de ses comités et de chacun de ses membres.
- Superviser la prise de décisions importantes en matière de rémunération des administrateurs et des cadres supérieurs.

j) **Responsabilité sociale, intégrité et comportement éthique**

- Superviser les mesures prises par la direction afin de s'assurer que les cadres supérieurs maintiennent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Société.
- Adopter un code de conduite écrit applicable aux employés, aux membres de la direction et aux administrateurs et en assurer le respect.
- Recevoir et examiner des rapports réguliers sur les politiques et pratiques en matière de responsabilité sociale de l'entreprise.
- Recevoir des rapports réguliers sur les questions de conformité et d'éthique de la Société.

3. COMPOSITION

Le conseil se compose majoritairement d'administrateurs indépendants. À cette fin, un administrateur est qualifié d'indépendant s'il l'est au sens qui est attribué à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, dans leur version modifiée de temps à autre.

4. COMITÉS

Le conseil peut établir des comités du conseil s'il est nécessaire ou prudent de le faire. Il peut déléguer à ces comités des enjeux qui relèvent du conseil, y compris l'approbation de la rémunération du conseil et de la direction, la réalisation d'évaluations de rendement et l'encadrement des contrôles internes; toutefois, le conseil conserve une fonction

d'encadrement et la responsabilité ultime à l'égard de ces enjeux et de toutes les autres responsabilités qui ont été déléguées. Le conseil a constitué les comités suivants et leur a délégué les pouvoirs et les responsabilités qu'il approuve à l'occasion :

- le comité d'audit (composé uniquement d'administrateurs indépendants);
- le comité de gouvernance, de perfectionnement des employés, de mise en candidature et de rémunération (entièrement composé d'administrateurs indépendants);
- le comité de la gestion des risques et de la conformité (dont au plus un membre fait partie de la direction);
- le comité de retraite (dont la majorité des membres ne font pas partie de la direction).

Le conseil forme un forum de discussion et de communication pour traiter toutes les questions sur lesquelles se penchent les comités. Les circonstances peuvent justifier la constitution de nouveaux comités, la dissolution des comités en place ou la redistribution des pouvoirs et des responsabilités entre les comités. Les pouvoirs et les responsabilités de chaque comité sont énoncés dans un mandat écrit approuvé par le conseil. Chaque mandat est revu par son comité respectif au moins chaque année et est soumis à l'approbation du conseil avec les modifications proposées par le comité. Chaque président d'un comité fait rapport au conseil sur les questions importantes sur lesquelles il s'est penché lors de la prochaine réunion du conseil suivant la réunion du comité.

5. ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE

Avec la collaboration du comité de gouvernance, de perfectionnement des employés, de mise en candidature et de rémunération, le conseil s'assure que tous les administrateurs ont accès à un programme d'orientation complet et à de la formation continue en lien avec leurs fonctions, leurs responsabilités, les activités de la Société et les habiletés qu'ils doivent avoir pour s'acquitter de leur rôle d'administrateur.

6. ACTIONNARIAT DES ADMINISTRATEURS

Le conseil veille au respect par les administrateurs de la politique d'actionnariat de la Société.

7. RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS

Le conseil peut retenir les services de conseillers professionnels, notamment d'experts juridiques, comptables ou d'autres experts, aux frais de la Société, selon ce qu'il juge nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions.

ANNEXE B

PROPOSITION DES ACTIONNAIRES

La proposition des actionnaires suivante a été soumise à l'assemblée par le B.C. Government and Service Employees' Union General Fund et le B.C. Government and Service Employees' Union Strike Fund. La proposition et l'exposé à l'appui sont énoncés ci-dessous en italiques.

Résolution : Les actionnaires demandent au conseil d'administration de Loblaw de renforcer le mandat du comité des risques et de la conformité en lui confiant une responsabilité spécifique en matière d'évaluation, d'atténuation et de prévention des risques liés aux droits de la personne, ainsi que de formulation et d'adoption de politiques.

EXPOSÉ À L'APPUI

Dans le cadre de la responsabilité du conseil d'administration de déterminer et de traiter les principaux risques de l'entreprise, les proposants estiment que le conseil d'administration devrait intégrer le respect des droits de la personne dans la culture, les connaissances et les pratiques de l'entreprise, et examiner les efforts de l'entreprise pour gérer les risques les plus importants en matière de droits de la personne.

Il est de plus en plus reconnu que les risques des entreprises liés aux violations des droits de la personne, tels que l'atteinte à la réputation, les délais d'exécution, les perturbations et les litiges, peuvent nuire à la valeur pour les actionnaires :

- KnowTheChain a attribué à Loblaw une note totale de 16/100, cette mauvaise note étant principalement attribuable à son rendement en matière de suivi, de traçabilité et d'évaluation des risques, d'engagement et de gouvernance¹.*
- Le Corporate Human Rights Benchmark (« CHRHB ») a attribué à Loblaw une note totale de 6,93 sur 100, la plaçant au 167^e rang des 196 entreprises analysées dans le monde. Loblaw n'a pas atteint les cibles des indicateurs relatifs à la gouvernance, aux engagements pris par la direction et aux discussions du conseil d'administration, et elle n'a pas identifié ni évalué les principaux risques en matière de droits de la personne et elle n'a pris aucune mesure, n'a effectué aucun suivi et n'a fait aucune communication sur cet enjeu².*

En outre, le code de conduite des fournisseurs de Loblaw n'impose pas de mesures de protection significatives visant à assurer le paiement d'un salaire décent à toutes les personnes faisant partie de la chaîne d'approvisionnement, et Loblaw ne semble pas prendre ses décisions d'achat en tenant compte des questions de droits de la personne.³ Bien que Loblaw ait cessé de s'approvisionner dans certains pays en réponse aux préoccupations concernant le travail des enfants, le CHRHB note que Loblaw n'a pas atteint les cibles des indicateurs relatifs à l'interdiction du travail des enfants⁴.

L'élargissement du mandat du comité de la gestion des risques et de la conformité permettrait à Loblaw de mieux se positionner pour identifier et atténuer rapidement les risques en matière de droits de la personne et permettrait aux actionnaires de mieux comprendre l'impact que ces risques pourraient avoir sur la valeur pour les actionnaires.

Nous exhortons les actionnaires à appuyer cette proposition.

¹ https://knowthechain.org/benchmarks/comparison_tool/5/

² <https://www.corporatebenchmark.org/download-benchmark-data>

³ <https://www.loblaw.ca/content/dam/lclcorp/pdfs/Responsibility/SupplierCodeOfConduct/SuPDLier%2QCode%20ot1%20Conduct%20-LCL-2016.pdf>

⁴ <https://www.corporatebenchmark.org/download-benchmark-data>

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ RECOMMANDE DE VOTER « CONTRE » CETTE PROPOSITION

Loblaw a mis en place un solide cadre de gouvernance d'entreprise, qui comprend un processus approfondi de surveillance et de déclaration des risques et un solide programme de responsabilité sociale supervisé par le comité de la gestion des risques et de la conformité du conseil d'administration. Grâce à ce cadre, Loblaw évalue et protège les droits de la personne tant au niveau national qu'international.

Les collègues sont protégés par un code de conduite qui guide les comportements et identifie les risques, notamment en matière de droits de la personne. Ce code est géré par le Bureau de conformité et d'éthique de Loblaw, et il est révisé et mis à jour chaque année. En 2019, le Bureau d'éthique a travaillé avec des experts externes sur la mise au point d'une ligne d'action pour l'intégrité redynamisée (un programme de dénonciation) et l'a fait connaître de manière proactive auprès des collègues avec un simple encouragement : « Ne vous taisez pas ». Ce programme sera étendu aux fournisseurs en 2020.

Sur le plan international, le code de conduite des fournisseurs de Loblaw s'applique aux producteurs et fabricants étrangers qui fabriquent des marchandises vendues dans nos magasins. Le code est axé sur les droits et la protection des travailleurs et comporte des éléments qui montrent clairement l'importance que nous accordons à la protection des droits de la personne dans notre chaîne d'approvisionnement. Cela inclut des contrôles sur la sécurité, le travail des enfants et le travail forcé, la discrimination, les abus, le harcèlement, la liberté d'association et le respect des heures, des salaires et des conditions de travail. Le code est activement surveillé et ses sites sont audités; les violations sont

immédiatement signalées aux cadres responsables de Loblaw. Des violations des droits de la personne ont donné lieu au retrait d'usines de la chaîne d'approvisionnement de Loblaw.

En plus d'évaluer et d'atténuer les risques, Loblaw a mis en place divers programmes pour favoriser et promouvoir les droits de la personne auprès de sa main-d'œuvre de près de 200 000 Canadiens. Il s'agit notamment d'un programme de diversité et d'inclusion mené par la direction qui examine et souligne l'expérience de collègues de sexe féminin, issus de minorités ethniques et visibles (y compris les collectivités des Premières nations), LGBTQ+ ou qui vivent avec un handicap.

En outre, Loblaw a été reconnue comme une entreprise chef de file en matière d'environnement, de société et de gouvernance dans divers rapports. Loblaw est fière de contribuer au bien-être des Canadiens grâce aux produits et services offerts dans ses magasins, à ses efforts de promotion de la santé et du bien-être et à ses dons aux collectivités où elle exerce ses activités.

Bien que le conseil d'administration recommande de voter contre la proposition des actionnaires, Loblaw reconnaît que ses documents accessibles au public ne reflètent pas pleinement l'engagement de la Société envers les droits de la personne. C'est pourquoi, en 2020, Loblaw révisera ses documents relatifs à la RSE, à ses politiques et au conseil d'administration afin de réévaluer son vocabulaire et la clarté de son engagement en faveur des droits de la personne.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter CONTRE la proposition des actionnaires.

Les Compagnies
Loblaw
Limitée